



VISION
1-3-15-45

JITEUL
SENEGAL
D'ABORD

TABLE DES MATIÈRES

3 MANIFESTE

5 AXE 1 - GOUVERNANCE

6 I. UN SÉNÉGAL JUSTE!

- 7 1.INSTITUTIONS
- 10 2.JUSTICE
- 12 3.ADMINISTRATION PUBLIQUE
- 13 4.FINANCES PUBLIQUES
- 16 5.COMPÉTITIONS ÉLECTORALES

17 II. UN SÉNÉGAL ENDOGÈNE!

- 18 6.DÉCENTRALISATION
- 21 7.FONCIER
- 23 8.CASAMANCE/TERROIRS

25 III. UN SÉNÉGAL FIER!

- 26 9.SPORTS
- 29 10.ARTS ET INDUSTRIES CULTURELLES

31 IV. UN SÉNÉGAL OUVERT!

- 32 11.DIPLOMATIE
- 35 12.INTÉGRATION RÉGIONALE

36 V. UN SÉNÉGAL CONNECTÉ!

- 37 13.NUMÉRIQUE
- 41 14.AUDIOVISUEL (PRESSE)

43 AXE 2 - ECONOMIE

44 VI. UN SÉNÉGAL COMPÉTITIF!

- 45 15.POLITIQUES FISCALES
- 48 16.FRANCS CFA
- 49 17.TOURISME
- 52 18.ARTISANAT

54 VII. UN SÉNÉGAL INSTRUIT!

- 55 19.EDUCATION NATIONALE
- 60 20.PETITE ENFANCE
- 61 21.ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

64 VIII. UN SÉNÉGAL AMBITIEUX!

- 65 22.POLITIQUE INDUSTRIELLE
- 68 23.AGRICULTURE
- 71 24.ELEVAGE
- 72 25.SECTEUR INFORMEL

73 IX. UN SÉNÉGAL ÉQUILIBRÉ!

- 74 26.COMMERCE ET GRANDE DISTRIBUTION
- 77 27.PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
- 79 28.CONTRATS INTERNATIONAUX
- 81 29.ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

83 X. UN SÉNÉGAL MODERNE!

- 84 30.URBANISME ET HABITAT
- 88 31.HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT
- 92 32.INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

94 XI. UN SÉNÉGAL DURABLE!

- 95 33.PÊCHE ET ECONOMIE BLEUE
- 102 34.ENVIRONNEMENT ET ECONOMIE VERTE

107 XII. UN SÉNÉGAL PROSPÈRE!

- 108 35.ENERGIE
- 109 36.HYDROCARBURES
- 111 37.SECTEUR EXTRACTIF

112 AXE 3 - SECURITE

113 XIII. UN SÉNÉGAL SÉCURISÉ!

- 114 38.SÉCURITÉ INTÉRIEURE
- 116 39.DÉFENSE/SÉCURITÉ EXTÉRIEURE

118 XIV. UN SÉNÉGAL SOLIDAIRE!

- 119 40.TRAVAIL/SOCIAL/EMPLOI
- 123 41.SOCIAL/SOLIDARITÉS
- 126 42.SANTÉ
- 131 43.HANDICAP

133 XV. UN SÉNÉGAL UNIVOQUE!

- 134 44.DIASPORA
- 138 45.CULTES

142 CADRAGE ECONOMIQUE



MANIFESTE

Chers Compatriotes,

Notre pays va boucler ses six décennies d'existence. Il a fait des progrès importants sur les plan social et économique. Sans que nos dirigeants successifs aient démérité, il reste beaucoup à faire, pour nous-mêmes et pour nos enfants. 2019 est un rendez-vous très important, entre vous et moi, pour ausculter en profondeur notre pays et convenir des meilleures solutions pour un Sénégal meilleur.

Le Programme que je vous propose découle de mes parcours de vie, public et privé. J'ai longtemps œuvré dans le privé. Je connais de l'intérieur le fonctionnement de nos entreprises. Je sais les difficultés auxquelles elles font face. Pour diverses raisons, elles ne sont performantes et ne peuvent pas créer la richesse et les emplois qui accéléreraient notre développement économique. Par empirisme pragmatique, j'estime avoir les propositions pertinentes pour remédier à cette situation.

J'ai une expérience avérée de la gestion des affaires publiques de mon pays. J'ai été ministre, Ministre d'Etat Directeur de Cabinet du Président de la République et Premier Ministre du Sénégal. Au niveau décentralisé, j'ai été Maire et Président de Conseil départemental. J'ai pratiqué les institutions de l'intérieur. Elles ne fonctionnent pas de façon optimale. Par empirisme pragmatique, j'estime avoir les propositions pertinentes pour les réformer et les mettre plus en phase avec nos besoins d'une meilleure gouvernance démocratique.

Sur les quinze dernières années, je me suis éloigné de l'exercice du pouvoir central. Je me suis rapproché de mes concitoyens. Je les ai côtoyés. J'ai vécu avec eux leur dur quotidien. J'ai été témoin de leur espoir, de leur angoisse, de leur déception et de leur désillusion. Je les ai écoutés, sans filtre. Par empirisme pragmatique, j'estime avoir les propositions pertinentes, en termes de politiques publiques, pour les tirer de la pauvreté, identifier ensemble des voies sociales et économiques de la prospérité et les mettre en œuvre.

Le Programme que je vous propose est inclusif et progressiste. Il reprend les propositions systémiques intemporelles qui ont jalonné mon parcours politique. Il incorpore une série de propositions émanant de nos échanges avec nos amis de l'opposition, des cadres émérites de mon parti politique (Rewmi) et des professionnels sénégalais de tous bords, de l'intérieur comme de la diaspora. Mais surtout, ce Programme découle de mon écoute constante des populations sénégalaises qui ont su m'offrir, en condensé, la commande citoyenne de façon holistique et dans les subtilités de ses détails.

Le Programme que je vous propose garantit à chaque Sénégalaise et Sénégalais l'accès à la prospérité, la protection de ses droits, et la promotion de ses talents individuels au service du bien-être commun. Le Programme que je vous propose est la concrétisation de ma **Vision 1-3-15-45**.

- **1** Comme le Sénégal qui nous est commun : Un Peuple, Un But, Un Foi !
- **3** Comme les 3 Axes du Programme ;
- **15** Comme les quinze visions programmatiques qui bordurent le Programme ;
- **45** Comme les quarante-cinq déclinaisons thématiques du programme.

Ma vision globale est de redonner au Sénégal sa dignité. Avec votre soutien, nous allons bâtir ensemble Un SÉNÉGAL Compétitif ; Un SÉNÉGAL Instruit ; Un SÉNÉGAL Juste ; Un SÉNÉGAL Fier ; Un SÉNÉGAL Univoque ; Un SÉNÉGAL Ambitieux ; Un SÉNÉGAL Équilibré ; Un SÉNÉGAL Moderne ; Un SÉNÉGAL Prospère ; Un SÉNÉGAL Solidaire ; Un SÉNÉGAL Connecté ; Un SÉNÉGAL Durable ; Un SÉNÉGAL Endogène ; Un SÉNÉGAL Ouvert ; Un SÉNÉGAL Sécurisé.

Le Programme que je vous propose est centré sur l'Homme, sur le sénégalais. Il est notre seule préoccupation, notre seul centre d'intérêt. Il accorde une place prépondérante aux femmes et aux jeunes. Ils sont partout dans le Programme. Ils sont dans le Sénégal qui nous est commun. Ils sont dans trois axes, dans les quinze visions programmatiques et dans les quarante-cinq déclinaisons thématiques du programme. Aucune proposition n'a été rédigée sans en planifier les dimensions genre et jeunes. Pour garantir leur pleine intégration dans toutes les politiques publiques et éviter les politiques parcelleaires, désintégrées et inefficaces, j'ai choisi de ne pas les catégoriser dans ce programme.

Le Sénégal et l'Afrique réclament des dirigeants capables d'impulser un sursaut de fierté. Des dirigeants pour briser les chaînes du désespoir et mettre la créativité et l'énergie des populations au service de l'amélioration du bien-être des filles et fils du continent. Des dirigeants pour redonner espoir. Des dirigeants en qui nous nous reconnaissons. Des dirigeants mus uniquement par le devoir de servir.

Sous l'encadrement vigilant d'une équipe exceptionnelle et déterminée, alliant jeunesse et expérience, composée de Sénégalaises et de Sénégalais, enracinés dans leur culture et ouverts sur le monde, issus de la haute administration et du secteur privé, des daaras du Sénégal comme des plus grandes universités du monde, je vous invite à la marche orange vers le développement.

Je puis vous garantir que pour toute la durée du quinquennat, le Sénégal et les sénégalais resteront ma priorité. A chaque fois qu'il faudra prendre une décision, amorcer une politique publique, signer un contrat international, faire un arbitrage public, je ne me poserai qu'une seule question : ***Est-ce que les intérêts du Sénégal et des sénégalais sont sauvegardés ?*** Ce sera ma seule boussole.

Idrissa Leck



AXE 1

GOUVERNANCE



I. UN SÉNÉGAL **JUSTE!**

- 1, INSTITUTIONS
- 2, JUSTICE
- 3, ADMINISTRATION PUBLIQUE
- 4, FINANCES PUBLIQUES
- 5, COMPÉTITIONS ÉLECTORALES



1. INSTITUTIONS

Réformer, Stabiliser, Optimiser !

L'avenir du Sénégal repose sur des institutions fortes pouvant garantir le principe de la République du Sénégal qui est : gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Toutes mes préoccupations consistent à redonner à nos institutions leur caractère d'antan afin qu'elles regagnent l'estime et la confiance des sénégalais.

Nos lois et institutions comportent des insuffisances et limites qui ne sont destinées qu'à maintenir la prédominance du pouvoir exécutif. Très peu de contre-pouvoirs existent face aux abus du pouvoir exécutif et très peu de dispositions existent aussi pour permettre d'assurer l'autonomie des institutions de régulation. Cela facilite de graves dérives comme la non-transparence, la corruption, le manque d'éthique professionnelle dans les prestations de services publics notamment. Les propositions ci-dessous rencontreront certainement l'assentiment de beaucoup de sénégalais tant elles vont combler les vides cités plus haut.

Tous les observateurs de la scène politique sénégalaise, nationaux ou étrangers, s'accordent sur un fait: l'Etat de droit, proclamé et consacré par la constitution sénégalaise, vit ses moments les plus sombres. Cette situation appelle avec insistance et urgence la mise en œuvre de réformes profondes s'articulant autour des axes suivants.

LA CONSTITUTION

- Adopter la loi sur le non cumul des mandats, qui permettra d'avoir des parlementaires à plein temps concentrés sur la rédaction des lois et le contrôle du gouvernement ;
- Adopter une grande Charte des Libertés et de la Démocratie ;
- Instituer une cour constitutionnelle à la place du conseil constitutionnel avec des membres choisis par l'Assemblée nationale, le président de la république, la société civile, les universités, le barreau et les auxiliaires de justice ;
- Permettre aux citoyens d'avoir un droit de saisine du conseil constitutionnel ;
- Redéfinir dans la Constitution les institutions et les stabiliser.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Le Chef de l'Etat devra être un Président qui oriente et impulse, et non un autocrate qui concentre tous les pouvoirs ;
- Une véritable dyarchie institutionnelle par l'installation d'un Premier ministre effectivement chargé de mettre en œuvre la politique nationale définie par le Chef de l'Etat, en toute autonomie et sous le contrôle du Parlement sera envisagée. Elle garantit l'égalité des chances ;
- Le Président de la République, âgé au moins de 35 ans et au plus de 70 ans à l'entrée dans sa fonction, de nationalité exclusivement sénégalaise, est élu au suffrage universel direct.
- Il ne peut être Chef de Parti ou Membre d'une association durant l'exercice de ses fonctions. Il est soumis à la déclaration de patrimoine ;
- Les principes de révocabilité, de responsabilité et de reddition de compte lui seront appliqués dans les conditions déterminées par le constituant ;
- Le Président de la République ne siègera plus au Conseil Supérieur de la Magistrature.

LE PREMIER MINISTRE ET LE GOUVERNEMENT

Le Gouvernement comprend le Premier Ministre, chef du Gouvernement, et les ministres ;

- La qualité de membre du Gouvernement est incompatible avec la fonction de Président de Conseil de collectivité locale, avec un mandat parlementaire et toute activité professionnelle rémunérée ;
- Le nombre des membres du Gouvernement est fixé à vingt-cinq (25) ministères au maximum ;
- La composition et le fonctionnement du Gouvernement sont fixés par la loi.

LES MINISTRES

- Les Ministres nommés aux différents départements font l'objet d'une enquête de moralité et sont auditionnés par une Commission parlementaire avant leur nomination ;
- Ils ne peuvent porter le titre de ministre et siéger au Conseil des Ministres que les membres du Gouvernement et le Secrétaire général du Gouvernement ;
- La responsabilité pénale des ministres dans l'exercice de leurs fonctions sera une réalité.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- Réhabiliter l'Assemblée Nationale par une redistribution efficiente et effective de ses prérogatives de contrôle du travail de l'Exécutif et d'artisan de la Loi ;
- L'Assemblée nationale est dépositaire de la souveraineté nationale. Elle soumet au gouvernement des propositions de loi, vote les lois, contrôle l'action du gouvernement et l'exécution du budget et évalue les politiques publiques ;
- Elle peut mettre en jeu la responsabilité du gouvernement par l'adoption d'une motion de censure ou le rejet d'une question de confiance, déclencher une procédure de mise en accusation du chef de l'État du Premier ministre ainsi que son gouvernement ;
- Elle est monocamérale. Le Mandat des députés est quinquennal. Le nombre de députés est de cent cinquante (150), y compris ceux de la diaspora. Le Président de l'Assemblée nationale et le questeur sont soumis à la Déclaration de patrimoine et à la Déclaration d'intérêt. Un député ne peut cumuler plus de deux mandats électifs ;
- L'Assemblée Nationale doit donner son aval pour les interventions de nos forces armées, de défenses et de sécurité à l'étranger, ainsi que la prolongation de leurs missions.

LES CORPS DE CONTRÔLES : CONSOLIDER, RENFORCER, INNOVER

- La Cour des Comptes est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques. Elle organise le système de vérification et de contrôle de l'Etat et des Collectivités publiques ;
- La Vérification Générale d'Etat (VGE) hérite des compétences de l'Inspection Générale d'Etat. Elle serait chargée de contrôler l'observation des lois qui régissent le fonctionnement administratif, financier et comptable des services de l'Etat ;
- L'Office national de lutte contre la corruption veille à la promotion et à l'effectivité de la transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques ;
- L'Autorité de régulation des marchés publics a pour mission d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics et des conventions de délégation de services publics ;
- La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières collecte, analyse et traite des renseignements financiers propres à établir l'origine des transactions, ou la nature des opérations objets des déclarations de soupçons des assujettis.

2.JUSTICE

Prévenir et protéger dans l'impartialité !

Le Pouvoir judiciaire est exercé par la Cour Constitutionnelle, le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes et les Cours et Tribunaux.

Je m'engage à :

- Restaurer l'indépendance organique et fonctionnelle de la Justice à travers une audacieuse politique infrastructurelle, matérielle et financière ;
- Créer une Cour Constitutionnelle de 7 membres. Elle sera la plus haute juridiction de l'Etat et garantira la constitutionnalité des lois et des engagements internationaux, des conflits de compétence entre l'Exécutif et le Législatif. Sa saisine est ouverte à toute personne légalement constituée dans les conditions prévues par la loi ;
- Instituer un Juge des libertés pour mettre fin aux abus de la détention préventive ;
- Reconsidérer le statut des magistrats afin de les mettre à l'abri d'une subordination de fait ;
- Réduire la forte emprise du ministre de la justice sur le fonctionnement du parquet ;
- Réformer le Conseil Supérieur de la Magistrature qui n'aura plus à sa tête le Président de la République. Il sera désormais composé de magistrats, du ministre de la justice, de professeurs d'Université et d'avocats, d'huissiers et de notaires.

INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE

Le principe de la séparation des pouvoirs postule l'indépendance de la justice vis-à-vis des autres, notamment de l'Exécutif. Il est aujourd'hui nécessaire et urgent d'initier une réforme structurelle de la justice sénégalaise.

Je m'engage à améliorer la gouvernance judiciaire du pays. La réforme projetée s'attachera à préserver la liberté des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions. Elle va encadrer la protection des magistrats de la pression des politiques et des pouvoirs d'ordre financier et confessionnel. Ces derniers ne seront, dès lors, promus que sur la base du mérite et de l'équité. Des indicateurs objectifs seront déclinés pour instaurer la culture du résultat ainsi que de l'efficacité.

Je m'engage à :

- Inscrire au nombre des normes sacrosaintes du magistrat, les valeurs d'équité, d'impartialité et d'intégrité. En même temps, renforcer la formation afin que, dès l'école, les magistrats s'attachent totalement à la loi ;
- Rendre la justice indépendante à travers un statut des magistrats bien conçu, appliqué effectivement et respecté par tous ;
- Améliorer les conditions de travail des magistrats afin de réduire totalement le risque de la tentation de la corruption ;

- Considérer l'inamovibilité comme une garantie importante renforçant l'indépendance du juge et mettre fin au recours à l'intérim et aux mutations par nécessité de service comme modes d'affectation des juges ;
- Mettre en place une commission d'avancement qui dresse annuellement la liste d'aptitude aux fonctions et le tableau d'avancement à soumettre au Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM);
- Prévoir que la responsabilité civile ou pénale du magistrat puisse être engagée selon des procédures spéciales devant des instances disciplinaires ou des juridictions civiles ou pénales compétentes ;
- Préciser dans la loi que les instructions données au procureur de la République par sa hiérarchie doivent être écrites et versées au dossier ;
- Réformer la loi pour réduire la forte emprise du ministre sur le fonctionnement du parquet ;
- Ouvrir le CSM aux avocats, aux professeurs d'Université pour assurer plus de transparence.

EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

Je m'engage à :

- Limiter les pouvoirs exorbitants du parquet et faire en sorte que les mandats de dépôt deviennent l'exception en cédant la place à la mise en examen sous contrôle judiciaire ;
- Instituer une Cour Constitutionnelle à la place du Conseil constitutionnel avec des membres choisis par l'Assemblée nationale, le Président de la République, la société civile, les universités, le barreau et les auxiliaires de justice ;
- Favoriser l'organisation rationnelle et un fonctionnement correct des juridictions ;
- Réorganiser l'aide juridictionnelle pour en faire un véritable moyen d'accès à la justice et permettre une juste rétribution des professionnels du droit ;
- Rendre la justice plus accessible, plus proche et plus effective pour les populations de l'intérieur à travers les maisons de justice ;
- Maintenir le maillage des tribunaux d'instance et les doter d'un guichet unique universel permettant d'effectuer des opérations relevant de leur compétence, favorisant ainsi la proximité avec les justiciables ;
- Adopter le principe d'un tribunal de grande instance dans chaque région pour garantir un accès raisonnable à la justice ;
- Améliorer le fonctionnement des services d'accueil, d'orientation et d'informatisation du service judiciaire.

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Je m'engage à :

- Rendre autonome l'administration et mettre à sa direction générale un cadre de l'administration pénitentiaire et non un magistrat ou un gendarme ;
- Faire une réforme législative pour aligner les textes aux normes internationales notamment les règles Mandela (Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus) ;
- Développer une stratégie de désengorgement des prisons avec une politique mettant en priorité les peines alternatives ;
- Revaloriser les conditions de travail du personnel pénitentiaire ;
- Construire de nouvelles prisons ;
- Revaloriser le personnel pénitentiaire du point de vue salarial, conditions de travail, plan de carrières ;
- Ajouter des corps de métier : médecins, assistants sociaux etc. formés aux réalités du milieu carcéral.

3.ADMINISTRATION PUBLIQUE

Rationaliser, Motiver, Ouvrir !

Le choix du système de la fonction publique au Sénégal n'est pas fortuit. Il est fait suivant un ensemble de données d'ordre géographique, politique, économique ou démographique. Le système sénégalais de la fonction publique est celui de la carrière qui présente l'inconvénient d'une certaine rigidité et d'un rendement faible, puisque la carrière est quasiment assurée. L'administration renvoie à un groupe à part, au sein de la société. Elle dispose d'un personnel propre, régi par le statut général des fonctionnaires. C'est un système fermé, où le droit applicable est différent de celui qui encadre les travailleurs du secteur privé.

Conscient des tenants et aboutissants du système de la carrière en vigueur, je préconise l'introduction d'un changement efficient et efficace.

La réforme proposée aurait comme substrat, l'ouverture de la Fonction publique à tous les talents dans son mode de recrutement, prioritairement, surtout au niveau de la haute Administration publique où les critères déterminants seront les compétences et le parcours professionnel.

Je propose un pack de réformes pour la fonction publique. Il est temps de mettre en place un plan stratégique de valorisation des ressources humaines.

Des réformes judicieuses, réalistes et ambitieuses seront ainsi déclinées dans le cadre de l'exercice des services publics. Il est opportun d'adopter des mesures efficientes sur le recrutement des fonctionnaires, leurs carrières et missions. C'est donc pour une politique de modernisation de la fonction publique en pleine adéquation avec ses exigences

Je propose :

- La nomination des directeurs généraux de certaines agences et sociétés nationales par appel à candidature ;
- Une déclaration de patrimoine des personnes assujetties à l'entrée et à la sortie pour permettre un contrôle parlementaire de conformité ;
- L'audition publique des personnes nommées ministres ou directeurs généraux par les commissions compétentes de l'Assemblée nationale avant leur prise de fonction sans droit de veto afin de permettre à celle-ci de jouer pleinement son rôle, de diluer le pouvoir de nomination du président de la république et d'éviter certains abus dans les nominations ;
- Une meilleure organisation de la mobilité au sein de la fonction publique ;
- Une normalisation des recrutements civils et militaires et des avancements selon les principes républicains de transparence, de mérite et d'équité ;
- Un renforcement de l'efficacité de l'administration publique qui doit garantir la fourniture d'un service de qualité ;
- L'établissement d'un système d'incompatibilité pour empêcher l'implication partisane des hauts fonctionnaires dans la vie politique.



4.FINANCES PUBLIQUES

Assainir et en faire un véritable instrument de relance économique !

Les ressources totales de l'Etat se sont accrues en 2017 pour atteindre 2414,1 milliards FCFA contre 2334,6 milliards FCFA en 2016, soit une hausse de 3,4%. Ce record est essentiellement dû au bon recouvrement des recettes. En dépit des avancées sur la collecte des recettes, le solde budgétaire demeure déficitaire.

S'agissant des dépenses publiques, elles sont évaluées à 2763,2 milliards FCFA en 2017 contre 2703,9 milliards FCFA en 2016, soit une augmentation de 2,2%. Cet accroissement est principalement tiré par les dépenses courantes. Le solde budgétaire global de l'Administration centrale et des entités non financières publiques est déficitaire de 349,1 milliards FCFA en 2017, soit aux alentours de 3,1% du PIB.

J'ai pour le Sénégal une double ambition :

- Redynamiser la croissance en vue d'atteindre le plein emploi pour que chacun ait la liberté de réussir à la hauteur de ses efforts et de son talent,
- Restaurer l'autorité de l'Etat afin d'assurer notre sécurité collective ainsi que la cohésion de notre société.

En faisant ensemble les efforts nécessaires, nous pouvons, à l'horizon 2024 abaisser considérablement le chômage.

CADRAGE FINANCIER

Le redressement que je propose est indispensable car la démonstration a été faite par d'autres pays que la réduction des déficits et la réforme de l'Etat

permettent de libérer les énergies, d'engager le retour à une croissance vigoureuse et enfin de baisser les impôts.

RATIONALISER LES DÉPENSES PUBLIQUES

La gestion vertueuse des deniers publics passe nécessairement par la rationalisation dans le choix de la dépense publique.

Je m'engage à :

- Réduire le train de vie de l'Etat avec la suppression de certaines institutions ou agences budgétivores et souvent inutiles (Haut Conseil du Dialogue des Territoires, le Haut Conseil des Collectivité territoriales; ANPEJ) ;

- Revoir à la baisse de manière significative les fonds dits politiques qui seront soumis à un contrôle ;
- Mettre en place un dispositif de revue et de réformes, piloté au plus haut niveau de l'Etat, portant sur les missions et l'efficacité de l'ensemble de la sphère publique (Etat, collectivités locales, organismes de protection sociale).

UN CONTRÔLE RIGoureux DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Le contrôle budgétaire doit non seulement être de rigueur, mais doit être tourné vers la rationalisation des choix budgétaires.

Je propose :

- La mise en place des budgets de mission, votés annuellement pour faire fonctionner les institutions, des budgets de Gestion Axée sur les Résultats « GAR » avec des objectifs quantifiables et mesurables ;

- Le renforcement des pouvoirs de contrôle des institutions de contrôle des Ministères, du Contrôle financier, de l'IGE et de la Cour des Comptes ;
- Le renforcement des moyens d'investigations de la CENTIF et de l'OFNAC (auto saisine, rapports transmis directement au Parquet etc.).

UN ENDETTEMENT PUBLIC PRUDENT

Je propose :

- D'accorder la priorité au financement concessionnel pour combler le besoin de financement, le recours aux emprunts semi concessionnels et aux marchés de capitaux

notamment dans l'espace communautaire (UEMOA et CEDEAO).

- De trouver les moyens de développer le marché financier intérieur et de limiter l'exposition de notre portefeuille aux risques de change des devises.

REDEVABILITÉ ET TRANSPARENCE

Je m'engage à :

- Une gestion des Finances Publiques marquée du sceau de la transparence et de la redevabilité. Les gestionnaires des deniers publics seront soumis à une obligation stricte de rendre compte,
- L'exécution des marchés publics marquée du sceau de la transparence, notamment avec

la réduction drastique des marchés de gré à gré, la réduction à leur portion congrue des demandes de renseignements et de prix (DRP) et la promotion systématique des marchés par appel d'offres,

- La publication et la mise en ligne systématiques des rapports des corps de contrôle.

APPUI AU SECTEUR FINANCIER

Je m'engage à fournir un appui fort au secteur financier. Cela passera par la mise en place des lignes de crédit qui permettent :

- De renforcer et densifier le réseau bancaire ;
- De soutenir le développement de la micro finance ;

- De lutter contre le blanchiment de capitaux ;
- De promouvoir la finance islamique ;
- D'améliorer la qualité des services financiers.

PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ NATIONAL

Je m'engage à promouvoir fortement le secteur privé national. Cela se fera à travers :

- L'amélioration de la qualité du dispositif fiscal ;
- La promotion d'une meilleure justice fiscale ;
- L'amélioration de l'environnement et du climat des affaires ;

- La mise à disposition du foncier et allègements des droits dus au titre de l'occupation de dépendances du domaine privé de l'Etat ;
- Le renforcement du dispositif d'appui au secteur privé ;
- Le renforcement des capacités des PME.

MODERNISATION DES STRUCTURES DE GESTION ET INFORMATISATION DES PROCÉDURES

Je m'engage à prendre un certain nombre de mesures pour moderniser les structures de gestion des finances publiques et l'informatisation des procédures en la matière. Il s'agira essentiellement de procéder à :

- L'automatisation des procédures fiscales ;
- L'automatisation des procédures comptables ;
- La modernisation des systèmes d'information ;
- La production de statistiques aux normes internationales ;
- La mise en place d'une plateforme commune Impôts, Douane et Trésor Public.
- La normalisation du système d'allocation de ressources en matière de dépenses de service public ;

- La garantie de l'équité dans la répartition et la programmation des infrastructures et des ressources financières entre les pôles de développement régionaux ;
- Le renforcement des sanctions pénales contre l'usage abusif des procédures non réglementaires, de dépenses non autorisées par le Parlement, la patrimonialisation des ressources financières, foncières, mobilières et immobilières et des emplois publics ;
- La consécration du contrôle citoyen sur l'effectivité et la sincérité des dépenses publiques.

5. COMPÉTITIONS ÉLECTORALES

Clarifier et cristalliser les règles du jeu !

Le Sénégal en est à sa onzième élection présidentielle depuis notre indépendance en 1960. Plusieurs autres compétitions électorales, comme les législatives et les locales, ont été organisées avec plus ou moins de succès. Depuis 1993 au moins, nous sommes entrés dans une phase sereine et consensuelle d'élections qui ont consacré deux alternances au plus haut sommet de l'Etat, sans contestation et dans le respect parfait des règles du jeu. Le mandat en cours de l'actuel président de la République n'entre pas dans ce registre. Nous constatons un recul qui se manifeste par la manipulation des règles du jeu au profit d'un candidat. C'est un coup dur pour notre démocratie bâtie à coup de sacrifices par toutes les générations et tous les présidents qui se sont succédé. Pour arrêter cette dérive, je considère que nous devons arriver à un niveau de cristallisation des règles du jeu électoral à un point où aucun pouvoir ne pourrait les remettre en cause.

Pour y arriver, je m'engage à :

- Créer un fichier électoral permanent, fiable, informatisé, accessible et lié au fichier national moderne de l'état-civil ;
- Fixer les dates des différentes élections suivant un calendrier intangible, prévisible et soustrait aux aléas de la vie politique ;
- Harmoniser l'âge électoral du Président de la République avec celui du Président de l'Assemblée nationale, pour plus de cohérence,
- Instituer le bulletin unique pour toutes les élections,
- Instaurer la proportionnalité intégrale à deux tours pour les élections législatives et locales ;
- Prévoir un recours en référé pour le contentieux à la candidature à la présidentielle ;
- Supprimer le parrainage à toutes les élections ;
- Élire le maire au suffrage universel ;
- Garantir le droit de vote aux détenus.

Je m'engage à approfondir notre démocratie avec l'institution d'une commission électorale indépendante (CEI) chargée de la vie politique, des partis politiques, de la régulation de l'audiovisuel, de l'organisation des élections et la promotion de la justice électorale. Le principal baromètre sera l'organisation périodique d'élections démocratiques transparentes et pacifiques.



II. UN SÉNÉGAL **ENDOGENÈ!**

6. DÉCENTRALISATION
7. FONCIER
8. CASAMANCE/TERROIRS

6. DÉCENTRALISATION

Renforcer l'autonomie, Instaurer le suffrage Universel Direct et Veiller aux équilibres territoriaux !

La décentralisation a pour objet de promouvoir le développement local à travers la mise en place d'un cadre formel propice à l'émergence des initiatives locales. Sous ce registre, elle doit être également un catalyseur du progrès économique et social local parce qu'elle favorise la libération des énergies à la base, la culture de l'esprit d'initiative et de responsabilité, la motivation, l'émancipation et la participation des populations.

Des départements aux communes, en passant par les villes, toutes les collectivités locales sont confrontées à des difficultés dans l'exercice des missions qui leur sont confiées :

- Déficit aigu en ressources humaines de qualité capables d'initier et de piloter des programmes locaux de développement ;
- Services urbains (assainissement, collecte et traitement des ordures, éclairage public, électrification, adduction d'eau, etc.) partout mal rendus aux populations du fait de l'insuffisance des ressources financières qui leur sont consacrées et de l'inexistence de structures administratives et techniques organisées et capables de les prendre en charge ;
- Sous-équipement et déficit aigu en infrastructures de base (centres et postes de santé, écoles, voirie, terrains de sport, maisons de jeunes, centres sociaux, etc.) si ce n'est la dégradation ou l'obsolescence des équipements existants ;
- Absence de perspectives économiques qui se traduit par une paupérisation grandissante des populations avec ses graves conséquences sur le recouvrement des recettes fiscales et autres taxes ;
- Modicité des ressources financières disponibles pour une bonne exécution des missions dévolues aux collectivités locales.
- Aussi, convient-il de mettre en œuvre de sérieuses réformes faisant des collectivités locales les véritables moteurs du développement local.

Je m'engage à :

- Tenir les assises consacrées aux collectivités locales et à la décentralisation pour faire le bilan des différentes réformes engagées depuis 1972 et mettre en place l'acte 4 de la décentralisation ;
- Revenir à la régionalisation à la place de la départementalisation ;
- Réformer les finances locales afin de générer des ressources additionnelles nécessaires à l'essor des collectivités locales. Il conviendra

à cet effet, de tenir compte de l'impératif de rendement fiscal optimal, de promotion du civisme fiscal local et de transparence financière, d'une augmentation significative des ristournes de l'état sur la tva, des impôts, etc. Les collectivités locales dotées d'une certaine autonomie trouveront une bonne partie du financement de leurs projets par des partenaires judicieusement choisis et par un système de péréquation qui fera l'objet d'un débat national ;

- Accélérer le processus de décentralisation de la gestion du budget consolidé d'investissement pour mieux mettre en œuvre les stratégies de développement des communes et communautés rurales pour les grappes de convergence ;
- Transférer de nouvelles compétences suite à la tenue des assises ;
- Mettre en place une véritable fonction publique des collectivités locales définissant clairement le statut de l'agent municipal ;
- Réorganiser notre Administration Territoriale avec un redéploiement des compétences dans l'administration publique à l'intérieur du pays pour renforcer les ressources humaines dans les Territoires ;
- Renforcer l'efficacité des interventions des partenaires et des sénégalais de la diaspora au développement local ;
- Promouvoir la coopération décentralisée pour la mobilisation de ressources et l'intercommunalité afin de mettre en commun les moyens dans l'exécution de certaines missions ;
- Mettre en place une stratégie nationale de gestion et d'élimination des déchets prise en charge par l'Etat, en dotant les communes et les communautés rurales d'une décharge contrôlée ou de centres d'enfouissement technique ainsi que des moyens logistiques nécessaires au ramassage des déchets. Il sera créé, à cette fin, une autorité nationale chargée de ce secteur qui disposera des moyens adéquats qui seront prélevés sur le fonds national de gestion des déchets qui sera alimenté par des royalties versées par des sociétés anonymes créées à cet effet ;
- Mettre en œuvre un programme intégré de développement des collectivités locales basé sur le principe des grappes de convergence permettant ainsi la réalisation de projets territoriaux à composantes multiples ;
- Intégrer la politique de décentralisation à une vision anticipative d'aménagement du territoire, avec une meilleure articulation entre les différents niveaux de collectivité locale (région, commune et communauté rurale) ;
- Généraliser la mise en place, dans les communes et les communautés rurales, des conseils de quartiers pour mieux susciter la participation des populations à la base et promouvoir la citoyenneté active et la démocratie participative ;
- Promouvoir la participation des femmes dans le processus de décentralisation et de responsabilisation au niveau des structures ;
- Rééquilibrer des Investissements publics en faveur des territoires de l'intérieur du pays à travers une loi cadre d'orientation pour les investissements publics qui devrait consacrer au minimum 60% de ces investissements en faveur des Territoires hors Région de Dakar ;
- Allouer une subvention annuelle d'un milliard de francs CFA au moins à chacune des communes du Sénégal afin de les soutenir dans les réalisations d'infrastructures et de la modernisation ;
- Redéfinir l'assiette des impôts locaux et Améliorer leur recouvrement ;
- Inventer de nouvelles sources de financements innovants et spécifiques aux territoires ;
- Favoriser le Partenariat Public-Privé au niveau territorial.

LE TERRITOIRE SÉNÉGALAIS : UN ATOUT À MOBILISER

L'espace disponible constitue un atout économique important du Sénégal, qu'il convient de valoriser afin de rencontrer les besoins de la collectivité, de répondre aux enjeux énergétiques et de mobilité et de renforcer la compétitivité régionale ouest africaine. Il importe de gérer cette ressource avec parcimonie et d'identifier les parties du territoire les plus appropriées pour implanter des entreprises et des villes afin d'en faciliter les équipements.

Dans un souci de gestion parcimonieuse de l'espace, je m'engage à mobiliser les terrains urbanisables selon trois axes :

- Donner la priorité à l'assainissement et la réhabilitation des friches naturellement sauvages et des chancres paysagers. Dans ce but, le Gouvernement renforcera la collaboration et la mobilisation de l'ensemble des opérateurs d'assainissement et les associera au choix des sites et des friches à réhabiliter, pour éviter le cas de Diamniadio avec ces argiles gonflantes. Les jachères et friches de grande dimension seront privilégiées pour une plus grande efficacité ;
- Exploiter les potentialités des zones urbanisées, particulièrement celles qui disposent d'une bonne accessibilité.

Les efforts mis en œuvre précédemment doivent également être poursuivis. Sans préjudice des étapes déjà entamées dans les procédures (le cas de Diamniadio), le programme de création de nouvelles zones d'activités économiques, adopté, sera évalué.

Cette évaluation tiendra compte, notamment, des terrains qui, même vendus, restent inoccupés, de la densification, de la concentration spatiale, de l'affectation et de la sélectivité en fonction du type d'activité, de l'accessibilité, des friches assainies ou à assainir. Elle intégrera d'autres critères qui permettent de favoriser le redéploiement économique tout en respectant les autres fonctions du territoire. Le Gouvernement accordera une priorité à cette évaluation en vue de la mise en œuvre d'un programme de création de parcs d'activité économique, dans le cadre du plan Sénégal vert et poursuivra un financement des zones d'activité économique.

Il est nécessaire de mettre en œuvre les instruments permettant d'évaluer l'efficacité des

mesures de discrimination positive applicables aux zones franches et en supprimer le statut lorsqu'il est injustifié ou inopportun.

Enfin, une concertation avec les maires des villes et communes sera menée afin d'encourager les communes à accueillir des activités économiques sur leur territoire.

Je changerai de paradigme dans la décentralisation, afin de quitter la décentralisation administrative pour évoluer vers une décentralisation axée sur la gouvernance territoriale transparente, inclusive et économique.

Je commencerai par réaliser un diagnostic territorial afin de lister les priorités, les hiérarchiser et de les consigner dans un cadre de référence du développement économique local, pour le transcrire en Programme Prioritaire de Développement Economique Local qui sera décliné par secteur d'activité et budgétisé.

J'initierai avec les territoires un contrat de performances articulées autour des objectifs de développement au niveau national ; les ressources allouées par l'Etat devront être conditionnées par le respect des engagements pris dans le contrat d'objectifs.

Je veillerai à ce que chaque territoire élabore à travers une démarche inclusive (impliquant toutes les catégories d'acteurs sur le territoire) son « contrat de territoire » ; ce contrat de territoire, reflet du projet de territoire, sera le document de base autour duquel l'Etat et la Collectivité Locale chef de file (Région), vont discuter pour élaborer le contrat d'objectif ; ce contrat d'objectif devra préciser les points suivants :

- Les enjeux de développement ainsi que les secteurs qui serviront de leviers ;
- Les stratégies par secteur ;
- La responsabilité de chaque Acteur sur le territoire ainsi que les moyens qu'il compte mobiliser ;
- Les moyens à mobiliser par l'Etat notamment financier pour venir en complément aux efforts du territoire ;
- Les moyens additionnels à rechercher ainsi que leurs modalités de mobilisation (coopération au développement) ;

- Les résultats attendus ainsi que les indicateurs de suivi ;
- Les moyens d'évaluation.

J'inciterai les différents niveaux de collectivités d'un espace donné à mutualiser leurs ressources humaines et financières à travers des intercommunalités ou inter collectivités.

J'instaurerai une dynamique du dialogue social qui permettra inconsciemment à instaurer une culture de dialogue entre acteurs d'un territoire en faisant abstraction des frontières administratives et des appartenances partisans

CULTURE DE LA REDEVABILITÉ

La redevabilité est un aspect de la gouvernance négligée mais importante. Le concept de la certification citoyenne sera instauré avec un concours qui prime la municipalité la plus transparente suite à un audit citoyen.

Pour une gestion optimale des collectivités

territoriales, alliant légitimité, efficience et légitimité, **je m'engage à mettre en œuvre une réforme pour l'élection des maires au suffrage universel direct.**

7. FONCIER

Moderniser nos traditions dans un esprit d'équité et de justice !

Le régime foncier sénégalais est marqué par une multiplicité des normes qui s'explique par la coexistence d'une législation foncière moderne et d'un droit coutumier, appliqué dans une large mesure par les communautés locales.

La réforme du système foncier, afin de valoriser de manière optimale et équitable notre potentiel immobilier, agricole, touristique devient dès lors capitale et urgente.

Je constate beaucoup d'irrégularités en matière foncière au Sénégal comme l'insécurité foncière, l'accès difficile au titre de propriété et les

informations géographiques mal maîtrisées. Cet état de fait a des conséquences comme les conflits fonciers, la détérioration de l'agriculture familiale, la spéculation foncière et l'accès au logement. Il devient urgent, aujourd'hui, d'instituer une réforme foncière inscrite sur une nouvelle dynamique s'appuyant sur une démarche inclusive et participative et capable de contribuer à relever les défis de la sécurité alimentaire et de gestion durable des ressources naturelles.

Je m'engage à :

- Adopter et valoriser les propositions consensuelles issues des travaux de la Commission Nationale sur la Réforme Foncière ;
- Respecter rigoureusement l'application des dispositions légales pour garantir l'égal accès des citoyens à la propriété foncière.

La refondation de la gouvernance foncière pour son adaptation aux besoins et réalités de la société sénégalaise est une nécessité pour une meilleure distribution du foncier aux sénégalais.

Je m'engage à :

- Immatriculer intégralement les terrains du domaine national ;
- Assurer la sécurité foncière ;
- Doter le pays d'un cadastre moderne avec une couverture complète du territoire national, c'est-à-dire un catalogage exhaustif et un arpentage de l'essentiel du territoire national avec une matrice cadastrale bien renseignée ;
- Faire une gestion et une distribution équitable des ressources foncières ;
- Augmenter l'assiette fiscale pour pouvoir baisser l'impôt sur le foncier sans autant affecter les recettes fiscales ;
- Redonner à l'agriculture familiale sa place prépondérante en donnant la possibilité d'accès à la propriété foncière et aux sources de financement des projets immobiliers et agricoles aux familles, aux femmes et aux jeunes ;
- Doter le pays d'un plan géomatique national qui sera un véritable outil de développement et de prise de décision, avec des applications possibles dans le domaine de la sécurité, fiscalité, gestion du courrier, transport, avec la mise en place de systèmes d'information géographique pour la gestion et l'exploitation.

Pour mettre fin à l'accaparement des terres, à la spoliation foncière et aux violences et conflits résultant de la gestion du foncier national, je vais ordonner la suspension de toutes les transactions foncières à grande échelle en milieu rural et portant sur les terres du domaine national jusqu'à l'aboutissement d'une réforme foncière consensuelle et inclusive.

Cette réforme foncière va mettre fin aux insuffisances économiques de la loi sur le domaine

national tout en intégrant la sécurité foncière et l'accès démocratique aux terres. Elle devra aboutir à la création d'un cadastre rural avec la reconnaissance de droits réels sur les terres et l'institution d'une propriété communautaire.

La réforme foncière va revoir aussi le régime juridique des baux emphytéotiques surtout les systèmes d'attribution pour garantir un accès équitable des cadres de la classe moyenne aux terres immatriculées.

Cet objectif va nécessiter la réhabilitation des institutions publiques chargées des politiques de logement, et revoir le statut des intermédiaires. Le principal baromètre sera la stabilité de la gestion foncière et l'accès démocratique aux terres et aux logements

8.CASAMANCE/ TERROIRS

Notre terreau fertile éternel !

- La Casamance, située au sud du Sénégal, est une zone particulièrement agricole et touristique. La Casamance est d'une importance cruciale car elle a un potentiel économique fort mais qui reste sous-exploité. D'énormes défis sont à relever pour inscrire la Casamance dans la voie du développement durable.
- Mais ce terreau fertile fait face à une crise depuis plusieurs décennies maintenant. La crise casamançaise est une véritable pierre d'achoppement au développement économique et à l'épanouissement social des populations locales. Beaucoup de facteurs nourrissent cette crise parmi lesquels :
- Le déficit de coopération avec les voisins dans la gestion de la crise casamançaise ;
- La crise du foncier ;
- Les ressources forestières ;
- Les échecs successifs dans les négociations avec le MFDC ;
- La multiplication des acteurs dans les négociations ;
- La baisse de la motivation et de la détermination des hommes à combattre du fait de la mauvaise gestion des victimes, grands blessés et invalides.

Ma première préoccupation sera de faire revenir la paix en Casamance. Cette paix ne pourra être obtenue qu'avec la coopération active de nos frères Gambiens et Bissau-Guinéens.

La poursuite des attaques du MFDC inflige aux populations des souffrances insoutenables, des pertes en vies humaines et des handicaps lourds, parfois à vie. Elle cause des dégâts importants à l'économie de la région et du pays. Le déplacement des populations et la réduction des activités touristiques, de même que les effets des mines antipersonnel en constituent de violents signes.

Dans ma stratégie pour un Sénégal prospère et en ce qui concerne la région de Casamance, je propose :

- Le désenclavement de la Casamance par voie routière, maritime et aérienne ;
- La création d'unités de transformations agricoles et d'industries pour accroître la richesse de la région ;
- L'implication des chefs traditionnels dans la recherche de la paix définitive ;
- La dynamisation de la culture pour en faire un levier fédérateur, rassembleur et de consolidation de la paix ;
- La décentralisation d'une bonne partie de structures administratives de l'Etat en Casamance ;
- La mise en œuvre d'une politique de valorisation et de discrimination positive pour la Casamance ;
- La facilitation aux jeunes de l'accès à la formation ;
- La mise en œuvre d'une politique d'inscription massive et de rétention des jeunes à l'école ;
- La définition d'une politique foncière qui donne la priorité aux populations locales ;
- La facilitation aux femmes l'accès au crédit bancaire ;
- L'accroissement de la formation par la création de centres de formation qualifiante et le renforcement des capacités ;
- La réglementation de la coupe de bois et lutte contre la déforestation ;
- Le contrôle et la maîtrise des mouvements de flux provenant des frontières voisines (Gambie, Guinée Bissau) ;
- L'octroi de moyens militaires dissuasifs à l'armée ;
- Le développement des programmes économiques et sociaux de réinsertion pour

les combattants du maquis ;

- L'organisation d'Assises Nationales de la Casamance ;
- La réduction des acteurs dans les négociations en Casamance ;
- L'ouverture avec fermeté dans les relations avec les voisins (Gambie, Guinée Bissau etc.) ;
- Le renforcement des postes frontaliers et la coopération avec les pays voisins (échanges d'informations et patrouilles mixtes) ;
- Le renforcement de l'action de contrôle des forces de sécurité ;
- L'accélération du développement économique de la Casamance.



III. UN SÉNÉGAL **FIER!**

9.SPORTS
10.ARTS ET INDUSTRIES CULTURELLES



9.SPORTS

S'épanouir et savoir gagner !

Le sport est une activité dont les enjeux dépassent le seul effort physique. Son importance est de plusieurs ordres. D'abord, c'est une activité qui permet à l'être humain que nous sommes de maintenir un bon état de santé physique ou mentale. Ensuite, le sport est une activité de divertissement. Avec sa contribution dans l'épanouissement de notre société, le sport est aussi perçu comme une solution à la misère car, en s'inspirant du parcours de sportifs issus de quartiers précaires et qui par leur talent et leur courage sont devenus des stars planétaires, notre jeunesse garde l'espoir d'un futur radieux. Le sport est un élément important de brassage des cultures, des races, des ethnies tant dans la pratique du jeu, que dans l'union sacrée et nationale autour d'une victoire sportive. Enfin, le sport revêt un enjeu à la fois économique et diplomatique, étant une vitrine pour le Sénégal.

Malheureusement, dans notre pays, la pratique du sport connaît des contraintes majeures liées : à l'insuffisance, à l'obsolescence et à la répartition déséquilibrée des infrastructures. La plupart d'entre elles sont concentrées à Dakar et ne répondent même plus aux normes exigées pour les compétitions internationales ; il s'y ajoute le déficit de formation des encadreurs dans toutes les disciplines, l'absence de politique en faveur du sport de masse (Navétanes), liées à l'insuffisance des ressources financières consacrées à la promotion du sport dans l'organisation des compétitions nationales et internationales.

Dans ce contexte, vu l'importance du sport au Sénégal, vous comprenez mes ambitions nobles et justifiées d'en faire un facteur de développement humain et économique. Les solutions qu'il sied de mettre en œuvre pour promouvoir le sport sénégalais s'appuieront sur la définition d'une politique sportive à la hauteur de la notoriété dont notre pays jouit dans le monde.

ORGANISATION DU SPORT

Le sport au Sénégal souffre principalement d'un manque d'organisation, d'une absence de vision à long terme. Une fois élu Président, je mettrai en place un programme national de développement du sport au Sénégal, avec l'objectif de relever le niveau, afin que nos sportifs puissent connaître la gloire au Sénégal, en Afrique et dans le monde. Pour cela, il est nécessaire de commencer par écouter les acteurs du milieu. Dans ce cadre, je compte organiser dans les meilleurs délais une consultation regroupant tous les acteurs.

Ma proposition est basée sur une nouvelle approche : la politique des 3 cercles concentriques du sport sénégalais

L'objectif de ce système d'organisation innovant est de concentrer les moyens dans les sports où le Sénégal peut briller en Afrique et dans le monde.

- Le premier cercle sera constitué de 4 sports où le Sénégal peut être parmi les meilleurs mondiaux. Il fera l'objet d'un plan décennal qui sera mis en place avec des investissements massifs et un accompagnement pour qu'à l'issue de ce plan ces sports deviennent autonomes financièrement et gagnent des titres mondiaux.
- Le deuxième cercle est constitué de 6 sports où le Sénégal peut être parmi les meilleurs en Afrique. Il bénéficiera d'un accompagnement plus léger dans un objectif principal qu'à l'issue de ses 10 ans, 4 de ces sports remplacent ceux qui étaient dans le premier cercle.
- Le troisième est constitué des sports qui restent à soutenir. Il sera géré par le ministère des sports comme c'est le cas actuellement, tandis que les deux premiers seront sous la tutelle d'une agence de développement du sport qui sera installée.

INFRASTRUCTURES DU SPORT

Aucun sport ne peut se développer sans un investissement massif dans la construction d'infrastructures et une modernisation de l'existant. C'est pourquoi, dans le cadre de mon offre, je prévois la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation des installations sportives et des sites de pratique d'activités de plein air.

Je compte doter progressivement toutes les capitales de région et de département d'infrastructures modernes comprenant un stade omnisports pour le football, les autres sports collectifs et pour l'athlétisme, un hippodrome,

des salles fermées polyvalentes pour le basket, le handball, la gymnastique, le volley-ball et les arts martiaux et des salles de sport d'esprit qui seront équipées de technologie moderne pour le scrabble, les jeux d'échec etc.

Je compte aménager des parcours et des aires sportifs pour promouvoir la pratique du sport et ses vertus en matière de santé dans toutes villes du Sénégal en collaboration avec les municipalités, en tenant compte de leurs particularités géo climatiques.

FINANCEMENT ET ECONOMIE DU SPORT

Le sport dans son évolution est devenu un enjeu économique car, il nécessite des investissements financiers colossaux, mais aussi du fait de ses activités, le sport est devenu un facteur économique prépondérant, en produisant de la richesse, des emplois, des échanges commerciaux etc.

Je m'engage à mettre en place un fonds :

- Pour la réhabilitation et l'entretien des

infrastructures sportives existantes (FREISE) pour assurer la pérennité, la fonctionnalité, la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes. Du fait de l'aspect continu de sa mission, ce fonds sera alimenté spécialement à travers une réforme fiscale ;

- Pour la promotion et l'investissement en infrastructures sportives.

EDUCATION SPORTIVE

Le deuxième axe de mon ambition pour le sport au Sénégal est le développement de la pratique du sport à l'école. Face aux NTIC qui encouragent l'isolement, le repli sur soi de nos enfants, les études associées aux sports sont les seuls remparts. En effet, l'éducation sportive, en plus de la bonne santé physique qu'elle procure, est aussi le meilleur moyen d'apprendre les valeurs de soi et des autres personnes avec qui on vit. Elle renforce l'estime de soi, permet l'intégration sociale et empêche l'isolement.

J'estime que l'éducation sportive ouvre à nos enfants deux possibilités ; celle de forger son avenir à travers l'éducation ou celle de se faire une carrière sportive de haut niveau. Enfin, l'éducation sportive permettra au Sénégal de briller dans les compétitions internationales à travers des générations de compétiteurs mieux formés et mieux encadrés.

Je m'engage à :

- Relever le coefficient des matières sportives à l'école ;
- Mettre en place un système de détection précoce des talents dans toutes les disciplines sportives à l'échelle du pays ;

- Promouvoir les bourses scolaires sportives ;
- Créer un lycée d'excellence en sports pour y regrouper les élèves ayant un fort potentiel sportif ;
- Créer un Bac sportif de haut niveau avec un programme plus allégé et les élèves ayant réussi l'examen seront orientés automatiquement à l'INSEPS ou à l'UFR SEFS de l'UGB qui seront modernisés et renforcés pour former les meilleurs encadreurs et les meilleurs professeurs sportifs ;
- Soutenir la pratique du sport dans les écoles et les universités en créant une fédération pour le sport scolaire et une autre pour le sport universitaire à l'image de ce qui se fait dans les pays phares dans le domaine sportif ;
- Réviser les valeurs originelles des ASC et de leurs structures de gestion (ONCAV, ORCAV ; ODCAV) et leur donner une nouvelle impulsion qui favorisera les loisirs, le sport et la culture pour tous.





10. ARTS ET INDUSTRIES CULTURELLES

Promouvoir nos valeurs et rayonner dans le monde !

L'art et la culture sont le socle de notre identité et aussi de l'influence sénégalaise dans le monde. Plus que jamais, ils constituent l'ultime rempart contre la barbarie qui nous frappe, mais aussi contre la précarité de nos territoires les plus touchés par la pauvreté.

INDUSTRIES CULTURELLES

Les rapides mutations qui s'opèrent partout dans le monde font que le Sénégal est confronté au défi de la mondialisation, induisant malheureusement l'abandon progressif de nos valeurs culturelles essentielles pour la cohésion nationale, le développement du tourisme, les activités artisanales. Ce secteur névralgique qui avait valu au Sénégal de rayonner en Afrique et dans le monde entier, connaît actuellement d'énormes difficultés.

Pour réhabiliter et tirer le maximum de profit de notre riche patrimoine culturel, la définition et la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de promotion des biens et produits culturels se posent avec acuité et urgence pour le Sénégal.

Je propose :

- La mise en œuvre d'une politique culturelle prenant en compte toutes les composantes (musique, danse, théâtre, art plastique, littérature, patrimoine matériel et immatériel, cinéma, architecture);
- La modernisation et la mise à la disposition des structures nationales d'accompagnement et de promotion culturelle, comme le Spectacle Sons et Lumières, l'Orchestre national, le Théâtre National Daniel Sorano, de moyens d'intervention appropriés ;

- L'identification, le classement, la codification et la diffusion de notre patrimoine culturel, en synergie avec les structures relais que sont les centres culturels régionaux.
 - La création de musées régionaux et départementaux sera encouragée de même que la préservation et la mise en valeur de lieux de mémoire et de sites historiques ;
 - L'érection de centres culturels régionaux en services régionaux de la culture en mettant à leur disposition des moyens adéquats pour l'exercice de leurs missions ;
 - L'implantation de Bibliothèques, de Médiathèques et des Centres de Documentation et d'Information au niveau régional, départemental et local, à l'effet de mieux promouvoir le livre et la lecture ;
 - Le renforcement du statut de l'Ecole Nationale des Arts afin qu'elle prenne en charge la formation dans tous les métiers de la culture est une de mes priorités.
 - Le renforcement des Fonds d'Aide destinés à l'édition et à l'industrie cinématographique pour mieux encourager les écrivains et les cinéastes. Les professionnels de l'édition et de la librairie seront assistés dans le cadre de l'organisation de rencontres, de salons, de sessions de formation et l'établissement de partenariats avec des structures internationales évoluant dans ce secteur ;
 - Le renforcement de la législation relative à la protection de la propriété intellectuelle. Ainsi la SODAV verra ses moyens d'action modernisés et ses missions accrues. A cet effet, la mise en place d'une Brigade Spéciale de Lutte contre la Piraterie sera effective tout en veillant à insérer les revendeurs dans un circuit de distribution des œuvres artistiques sécurisées ;
 - La mise en place d'une Haute Autorité chargée de Promotion de la Culture sénégalaise dans le monde ;
 - La restauration du patrimoine historique et architectural sérieusement menacé ;
 - La promotion de l'industrie cinématographique avec un meilleur accès au niveau des chaînes de télévisions nationales et l'implantation d'un réseau de salles de cinéma ;
 - La construction dans chaque capitale régionale d'un Palais des Arts à l'effet de créer un cadre de rencontre des acteurs culturels et l'organisation régulière de manifestations culturelles et intellectuelles ;
 - La généralisation de la construction de villages des arts, à l'instar de ceux de Dakar et de Thiès, dans les villes pour permettre aux artistes de disposer de cadre de travail, d'exposition et de vente de leurs œuvres ;
 - La poursuite du programme de modernisation et de diversification des activités des Manufactures Sénégalaises des Arts décoratifs (MSAD) qui sont une véritable vitrine culturelle du pays.
- Pour encourager nos artistes locaux et favoriser leurs performances optimales, je m'engage à :
- Créer un Statut juridique de l'artiste ;
 - Mettre en place un quota d'œuvre et de productions locales dans l'administration publique et faire de l'Etat le premier collectionneur de nos artistes plasticiens locaux ;
 - Mettre en place un répertoire exhaustif des artistes sénégalais, notamment chez les plasticiens ;
 - Trouver, en concertation avec le monde de l'art, un contenu pertinent pour le nouveau musée des civilisations noires ;
 - Réhabiliter la Galerie nationale d'Art en état de délabrement avancé ;
 - Revoir le fonctionnement de l'école des beaux-arts, notamment au niveau du contenu des enseignements et de la valorisation du personnel enseignant ;
 - Valoriser la production des « séries sénégalaises » en encourageant un cinéma sénégalais endogène.



IV. UN SÉNÉGAL **OUVERT!**

11, DIPLOMATIE
12, INTÉGRATION RÉGIONALE



11.DIPLOMATIE

Pour une Diplomatie d'influence bien proportionnée !

Le Sénégal a toujours porté une voix significative aux niveaux régional, continental et mondial. Par son histoire, sa culture, sa langue, elle a su souvent parler à l'ensemble de l'humanité. Notre diplomatie s'est jusqu'ici appuyée sur des forces réelles que sont, entre autres, i) la continuité d'une tradition diplomatique nationale fortement ancrée ; ii) une « spécificité sénégalaise » s'appuyant sur le modèle de tolérance, de dialogue et d'attachement de notre peuple à la démocratie ; iii) des ressources humaines de qualité avec des diplomates chevronnés ; iv) une utilisation de notre vaillante armée comme levier de notre politique étrangère à travers une participation encore importante aux opérations de maintien de la paix dans le monde.

Pourtant, cette voix qui s'est faite moins forte ces dernières années, a perdu son originalité diluée dans le grand bain de la mondialisation porteuse d'uniformisation. Le Sénégal est reconnu pour sa stabilité et sa contribution au renforcement de la paix dans le monde. Il a mené dans le passé, avec succès, beaucoup de médiations dans des pays africains secoués par des crises politiques. Force est de reconnaître aujourd'hui que l'influence de notre cher pays, sur la scène africaine et mondiale, a fortement baissé, comme l'illustre l'absence de Sénégalais, à l'heure actuelle, aux commandes des organisations africaines et internationales.

De plus, la qualité des relations du Sénégal avec ses voisins immédiats s'est dégradée.

La faiblesse du processus actuel de prise de décisions en politique étrangère (non inclusif et sans concertation préalable avec les forces vives/absence de culture de la concertation) et l'absence de hiérarchisation des priorités nationales en matière de politique étrangère constituent des faiblesses majeures du régime actuel, l'amenant à tergiverser très souvent (engagement militaire au Mali ou au Yémen) ou prendre des mesures malheureuses (l'accueil de deux anciens détenus de Guantanamo).

Nous avons pu noter une explosion du nombre de missions diplomatiques depuis 2012, sans commune mesure avec les ressources disponibles et les résultats modestes obtenus ; ce qui rend indispensable une rationalisation de la carte diplomatique.

De surcroît, certaines carences diplomatiques sont notées comme :

- L'absence de politique pour une gestion efficace de la migration.
- L'absence de diversité des relations bilatérales sur le plan international (monopole de la France).
- Le manque de fermeté dans nos relations avec les pays voisins.
- Les missions dévoyées des consulats et des ambassades.
- L'absence de maison du Sénégal dans la plupart des pays d'accréditation.
- La gestion de proximité des ambassades inexistante dans la plupart des cas.

Je m'engage à :

- Restaurer l'influence et assigner à notre pays le rang qui lui revient. Non par un quelconque orgueil national, mais parce que c'est ainsi que les autres peuples l'attendent et, souvent, l'admirent.
- Conduire des réformes trop longtemps différées. Sans elles, il n'y aura pas de

redressement. Nous devons redevenir un partenaire prévisible, crédible et fiable.

- Prendre des mesures substantielles pour redresser la diplomatie sénégalaise.
- Décliner une vision claire de la politique étrangère avec des priorités nationales hiérarchisées et adossées à un plan réaliste de mise en œuvre.
- Porter la voix intransigeante du Sénégal et de l'Afrique sur la scène internationale et j'incarnerai le "Soft Power" sénégalais sur lequel reposent l'influence et le respect que le monde entier voue à notre pays et à notre peuple.
- Choisir nos meilleurs diplomates qui seront déployés, en priorité, dans les pays limitrophes pour promouvoir la politique de bon voisinage et l'intégration africaine qui seront le socle de notre politique étrangère.
- Mettre résolument notre diplomatie au service du développement du Sénégal. A cet effet, je rationaliserai la carte diplomatique du Sénégal et j'assignerai à chaque chef de poste diplomatique et consulaire une lettre de mission avec des objectifs clairs, mesurables et centrés sur la protection des Sénégalais de l'extérieur et la multiplication de partenariats gagnant-gagnant dans tous les domaines.
- Définir et mettre en œuvre une stratégie visant à promouvoir les Sénégalais dans les organisations internationales et je m'appuierai sur ce réseau de fonctionnaires internationaux pour renforcer notre influence sur la scène internationale.

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION NATIONALE SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La complexité de la politique étrangère et la prise en compte grandissante de sujets techniques et économiques devraient, pourtant, militer en faveur de l'implication pérenne (et non de circonstances) d'autres parties prenantes (secteur privé, milieux académiques, société civile dont les organisations de droits de l'homme) pour mieux cerner les intérêts nationaux à défendre dans les enceintes internationales, et leur nécessaire hiérarchisation en vue d'éviter des « conflits de normes ».

Je propose d'améliorer le processus de formulation de la politique étrangère du Sénégal, en concevant un cadre national de concertation inclusif et pluridisciplinaire sur la politique étrangère qui puisse appuyer le Président de la République dans le processus de formulation de la politique étrangère. Plus concrètement, il s'agit de s'inspirer des bonnes pratiques existant en la matière (des pays plus avancés tels que les USA ou encore la Confédération helvétique, pour ne citer que ces deux pays).

Pour le Sénégal, cette Commission Nationale sur la Politique Étrangère pourrait être composée des représentants des administrations impliquées par les questions internationales (à déterminer), les Parlementaires des différents bords politiques, des représentants du monde académique, des représentants de la société civile (organisations de droits de l'homme), du secteur privé, des anciens hauts-fonctionnaires internationaux, des anciens ambassadeurs et des personnes-ressources qui pourraient être invitées aux travaux en fonction des sujets débattus.

Le Secrétariat permanent de cette commission sera constitué de la Cellule d'Analyse et de Prospective du MAE qui sera rendu fonctionnelle (cette Cellule existe uniquement sur le papier) et renforcée en ressources humaines.

La Commission aura pour mission essentielle d'établir une liste permettant d'identifier les

priorités nationales en matière de politique étrangère et de hiérarchiser les intérêts nationaux suivant une classification qu'elle aura établie au préalable.

L'intérêt de disposer de cette liste est double :

- C'est d'abord un guide d'action pour notre politique étrangère. Elle permet de faire de la planification stratégique en hiérarchisant les priorités nationales sur une base objective. Les intérêts vitaux définis (par exemple la défense du territoire national, la stabilité de notre voisinage immédiat, la lutte contre le terrorisme dans le Sahel, la contribution à la paix dans le monde) seront ceux pour lesquels la mise en cause pourrait entraîner l'usage des forces armées. On n'aurait pas à tergiverser comme on l'a vu quand les Djihadistes ont envahi le Mali.
- C'est ensuite un cadre de concertation très inclusif permettant de mener des échanges approfondis par des équipes pluridisciplinaires sur des sujets brûlants de la politique étrangère et d'arriver à consolider des sortes de « consensus » sur des axes importants de la politique extérieure de la Nation. Elle servira ainsi de passerelle entre l'administration, le monde académique, le secteur privé et la société civile sur un domaine aussi important de la politique de la Nation.

In fine, le Sénégal, se doit de dialoguer avec tout le monde. Puissance indépendante et d'équilibre, elle doit jouer tout son rôle sur l'ensemble des crises régionales et mondiales.

Le Sénégal sera un allié loyal et indépendant des Etats de la CEDEAO.

Je souhaite rétablir le dialogue et des relations de confiance avec nos voisins qui doivent redevenir de grands partenaires. J'engagerai, avec nos partenaires de la CEDEAO, des discussions afin de parvenir à une mesure idoine dans l'optique d'éradiquer le terrorisme dans la région.

12. INTÉGRATION RÉGIONALE

Les peuples d'abord, Des institutions fortes !

Le processus d'intégration régionale permet de rapprocher nos nations entre elles pour supprimer toutes les entraves à la liberté de circulation des biens, des services, des capitaux et des facteurs de production et favoriser ainsi les échanges. L'intégration régionale est la clef de l'avenir de la compétitivité des économies africaines. Pour tirer pleinement des avantages de l'intégration, je m'engagerai à harmoniser la carte diplomatique et consulaire du Sénégal ; adopter une politique extérieure sénégalaise en adéquation avec ses engagements d'intégration économique.

Je m'engage à être en phase avec les engagements du Sénégal au niveau régional dans l'optique de promouvoir :

- La stabilité politique ;
- Le développement économique ;
- La promotion des échanges.

Dans ce contexte de mondialisation, les grands ensembles ont montré une forte capacité de résistance face aux crises de ces dernières années. Dans cette perspective je ne ménagerai aucun effort pour participer à la réalisation et à la consolidation de l'intégration régionale qui est un préalable à la réalisation de ce projet pour le Sénégal. À cet égard, je renforcerai l'axe Conakry-Bissau-Banjul-Dakar-Praia-Bamako-Nouakchott. L'histoire, l'amitié entre les peuples, les brassages culturels et les besoins d'une ouverture sur l'Afrique subsaharienne et le Maghreb nous l'imposent.

Je consoliderai les processus en cours au niveau de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union Africaine en redonnant à notre diplomatie tous les moyens de s'illustrer et d'exercer pleinement son leadership reconnu à l'échelle continentale et mondiale. Je n'oublierai pas l'impératif d'ouverture sur le reste du monde et la défense de nos intérêts stratégiques.

Le Sénégal continuera à jouer un rôle de premier plan dans la francophonie. J'approfondirai nos liens avec le monde Arabo-Musulman, et explorerai activement les opportunités de coopération grandissante avec les pays communément appelés BRICS (le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, l'Afrique du Sud).

Je m'engage à mettre en œuvre de façon optimale la Zone de Libre Echange Continentale (ZLECAF). Je m'engage à œuvrer pour l'intégration des peuples africains.



V. UN SÉNÉGAL **CONNECTÉ!**

13. NUMÉRIQUE
14. AUDIOVISUEL (PRESSE)



13. NUMÉRIQUE

Relever les défis de l'universalité et de la compétitivité !

La gouvernance des communications électroniques connaît aujourd'hui des avancées notoires, mais il y a des points à améliorer notamment sur le plan structurel. L'examen de la situation actuelle du secteur des communications électroniques au Sénégal montre que le transfert de propriété n'est probablement pas l'aspect le plus important de la privatisation. Pour que cette politique réussisse, il faut qu'elle s'accompagne soit d'une intensification de la concurrence sur le marché, soit d'un renforcement des incitations et de la surveillance des organismes de régulation. L'existence d'un cadre réglementaire stable est une condition indispensable à l'engagement des investisseurs dans la mesure où il permet d'envisager une vision claire à moyen terme, au moins sur la période de retour sur investissement

POSER LES BASES CONSTRUCTIVES D'UNE ÉCONOMIE NUMÉRIQUE OUVERTE QUI SOIT UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le numérique n'est pas simplement un secteur de l'économie parmi d'autres. Actuellement, c'est une véritable révolution industrielle qui se déroule sous nos yeux et qui nous confronte à des défis majeurs pour notre culture, notre économie, et même notre souveraineté. Il nous offre d'immenses opportunités que nous pouvons saisir et pour cela il nous faut doter notre pays d'une véritable politique numérique.

Ma volonté est de faire bénéficier à tous les sénégalais et sénégalaises, cette révolution numérique. Pour cela, je m'engage à doter notre pays d'une infrastructure de pointe, permettant un accès équitable à tous les citoyens, quelque soit le point où ils se situent sur le territoire avec la meilleure technologie.

Dans ce sens,

➤ Je demanderai la refonte totale du cadre de gouvernance qui est aujourd'hui disparate et qui ne reflète pas le niveau d'expertise requise pour prendre en charge le développement du secteur des communications électroniques, pour qu'il soit favorable à l'éclosion d'un

écosystème dynamique, créateur de valeurs et de richesses pour le Sénégal ;

- Je définirai, dans un processus inclusif, un nouveau tableau de bord de développement du secteur des communications électroniques qui prendra en charge les préoccupations des acteurs et des consommateurs, en même temps que le cadre législatif et réglementaire sera amendé pour qu'il soit d'une part en conformité avec les règles du droit communautaire, d'autre part pour qu'il soit attractif et incitatif pour les investisseurs ;
- Je proposerai un accompagnement fort de la transition numérique afin qu'elle puisse offrir des solutions de gain et de temps pour les entreprises et l'administration, mais aussi des innovations aux consommateurs. ;
- Enfin, j'accorderai une attention particulière à l'harmonisation de la fiscalité du secteur des communications électroniques pour qu'elle puisse prendre en charge les progrès technologiques inhérents aux TIC tout en mettant l'accent sur la création d'emplois.

CONSTRUIRE UNE VÉRITABLE SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

Le paysage informationnel sénégalais souffre d'une non-prise en charge effective des données produites dans le cadre des activités des administrations publiques et parapubliques. Les infrastructures informationnelles capables de gérer ces données sont insuffisantes. La méconnaissance de la législation nationale en vigueur en matière de gestion des données et de leur sécurisation par les personnels administratifs est dangereuse pour notre sécurité nationale.

J'entends affirmer et incarner avec détermination, notre souveraineté numérique, qui sera déclinée et traduite dans un corpus législatif en phase avec le progrès technologique. La lutte contre la cybercriminalité est une sur priorité pour mon action gouvernementale.

Dans cette perspective, je lancerai un grand projet pour doter le Sénégal d'un Cloud public qui prendra en charge toutes les données publiques et administratives, mais aussi qui offrira des solutions aux entreprises privées.

Corrélativement, je renforcerai les droits d'accès à l'information publique des citoyens et fusionnerai, pour plus d'efficacité et de réduction des coûts, tous les services en charge de l'information publique (Direction des archives, Commission de protection des données personnelles...) en une autorité administrative indépendante aux pouvoirs élargis

DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ADMINISTRATION POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Je constate avec regret que le taux de dématérialisation des processus et procédures de l'administration est encore très insuffisant par rapport à d'autres pays, même si le Sénégal occupe une place honorable dans la sous-région. Cependant, des efforts importants doivent être menés.

C'est pourquoi, j'engagerai une réforme pour redéfinir les missions de l'Agence Informatique de l'Etat (ADIE) qui, sur la base d'un calendrier et d'un chronogramme précis, aura la mission de conduire le processus de dématérialisation des procédures de l'Administration, des collectivités territoriales et de la Justice.

De grands chantiers seront lancés tels que :

- La numérisation de l'état civil qui sera effective dans l'ensemble du pays dans un horizon de trois ans ;

- L'accélération des télé-procédures et la mise en œuvre effective et fonctionnelle de la plateforme service public qui prendra en charge les demandes des citoyens avec des délais de traitement ne dépassant pas 48H ;
- La création et la mise en place effective d'une plateforme intégrant les travaux de nos universitaires et chercheurs pour une meilleure diffusion de ces travaux ;
- La création et la mise en place d'une plateforme permettant aux différents tribunaux d'échanger entre eux pour une meilleure harmonisation de la jurisprudence.

La finalité de toutes ces actions, est l'éradication des lenteurs administratives pour une efficacité et une efficience des services administratifs mais aussi un accès à l'information publique et administrative dans la transparence

ASSURER UN ACCÈS UNIVERSEL À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION AU NUMÉRIQUE

Dans le cadre d'une politique de l'enseignement et de la formation volontariste, je m'engage à généraliser l'accès au numérique à tous les niveaux du système éducatif sénégalais.

Un programme spécifique sera mis en œuvre pour cela en privilégiant le **e-learning** avec des outils technologiques accessibles. Le module "numérique" sera intégré aux formations des

maîtres et enseignants pour une meilleure capacitation.

Enfin, nos artisans et ouvriers, qui sont le plus souvent laissés sur le bord de la route du progrès technologique seront pris en charge par la mise en place d'un programme national de renforcement des capacités sur la base d'un **crédit formation TIC**

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

La lutte contre la fracture numérique entre les territoires sera une priorité pour moi. Je veillerai à l'accès POUR TOUS au réseau numérique et à la meilleure technologie. Une nouvelle stratégie déclinée à travers de nouvelles orientations correspondant à un découpage numérique du territoire sera élaborée. Les opérateurs de téléphonie exerçant sur le territoire, les fournisseurs d'accès Internet et l'ensemble des acteurs de l'écosystème des TIC seront conviés autour

d'un grand Conseil et, tous les moyens seront mis sur la table, mutualisés pour le grand bond en avant vers la réduction de la fracture numérique.

L'objectif principal de cette action sera d'arriver dans une échéance 2024 au déploiement d'une infrastructure fibre de qualité très haut débit sur le territoire national. Pour ce faire, je ferai appel aux meilleurs profils, aux meilleures technologies pour relever le défi de la numérisation territoriale.

L'internet n'est plus un luxe, son accès et sa diffusion devront se sentir sur tout le territoire. Aussi, je définirai les orientations stratégiques pour que le coût soit accessible à toutes les couches de la population pour une meilleure équité sociale numérique.

J'engagerai dans une transparence totale les négociations avec les opérateurs pour que le coût des appels internationaux entrants et sortants soit revus à la baisse pour faciliter encore les échanges entre les sénégalais de l'intérieur et de l'extérieur (la diaspora). De même, aucune entrave ne sera permise à l'accès aux réseaux sociaux, c'est pourquoi, toutes les mesures en vigueur qu'elles soient législatives et/ou réglementaires tendant à limiter l'accès auxdits réseaux sociaux (Facebook,

YouTube, WhatsApp...) seront abrogées. Rien ne se fera sans ou contre les différents acteurs (opérateurs, élus locaux, autorités de régulation, associations de consommateurs, etc.).

Les réseaux sociaux, au-delà de la sociabilité et de la socialisation des populations qu'ils offrent, permettent la création d'emplois, de valeurs et de richesse. Ils sont pour une génération, un gisement inépuisable d'opportunités.

Je m'engage donc à développer et à créer des centres d'incubations TIC sur l'ensemble du pays appelés e-pôles territoriaux qui vont permettre l'éclosion de startups.

LA POLITIQUE DE GESTION DU SPECTRE

Le spectre hertzien est une ressource rare et limitée et un bien public relevant de l'autorité de l'Etat qui doit être géré efficacement pour le bénéfice de la collectivité. Il est nécessaire de la partager au mieux entre les différents utilisateurs publics et privés en conformité avec les engagements internationaux de l'Etat (accords UIT).

Je sais que l'environnement des communications électroniques et de l'audiovisuel est fortement impacté par la transition numérique.

Je sais aussi que des études sérieuses, en l'espèce et en l'occurrence l'étude faite par la commission large bande de l'UIT a démontré que pour chaque augmentation de 10 points du taux de pénétration de la large bande dans un pays, le PIB pourrait augmenter de 1%.

C'est pourquoi, j'engagerai le secteur des communications électroniques et de l'audiovisuel à aller vers une réglementation 2.0 qui consistera notamment à :

- Libérer du spectre pour la large bande en réorientant le spectre pour certaines occupations telles que les radios FM, les radios communautaires et associatives ;
- Alléger les procédures d'assignation et d'attribution des fréquences en abandonnant

le principe "premier arrivé, premier servi" et en allant vers des appels d'offres ouverts lorsque des bandes de fréquences intéressantes et économiquement rentables se libèrent ;

- Permettre et favoriser l'émergence d'opérateurs de types diffuseurs (contenants) qui disposeront d'infrastructures techniques sur l'ensemble du territoire permettant la diffusion des programmes télés et radios. Aujourd'hui la société nationale télédiffusion du Sénégal (TDS SA) créée en juin 2017 ne joue pas entièrement son rôle. Il faudra ouvrir son capital aux Sénégalais désireux d'investir pour en faire un champion sous régional dans le domaine ;
- Cesser la vente systématique de fréquence à chaque changement de Président de la République ce qui semble constituer une sorte de volonté d'enrichir illégalement des amis ;
- Avoir une politique de gestion du spectre experte, ambitieuse, sérieuse et juste pour le bénéfice de la collectivité en collaboration avec nos voisins limitrophes et dans le cadre des accords internationaux.

14.AUDIOVISUEL (PRESSE)

Professionnaliser l'information, Assainir le Public, Booster le Privé !

S'il y'a un secteur qui mérite des reformes c'est bien celui de l'audiovisuel, dont la gestion est éclatée en plusieurs entités et centres de décisions. Il y'a beaucoup d'insuffisances qui ont été notées dans le secteur de l'audiovisuel au Sénégal et des manquements qu'il convient aujourd'hui de solutionner. Cela nécessite l'implication de tous les acteurs pour arriver à réglementer le secteur.

RÉINVENTER LA RÉGULATION DU SECTEUR

La gouvernance des télécommunications connaît aujourd'hui des avancées même s'il y'a des points à améliorer, notamment sur le plan structurel. En parfaite harmonie avec les parties prenantes des secteurs concernés, j'étudierai la faisabilité d'une autorité indépendante (moins coûteuse et non politisée) de régulation des télécommunications et des médias, avec des pouvoirs élargis.

Les canaux de diffusion de la voix, de l'image, du son et du texte, de plus en plus regroupés, et le fait que les prérogatives de ces deux autorités se chevauchent sont des éléments de justification d'une réforme structurelle en profondeur. Je renforcerai donc les pouvoirs de l'autorité administrative ARTP.

LE SERVICE PUBLIC

Je rendrai la RTS réellement indépendante et ouverte à tous acteurs de la vie économique, politique et sociale du pays. Elle devra cesser d'être un outil de propagande au service du président en place. Pour ce faire, comme pour tous les postes de dirigeants d'entreprises publiques et parapubliques, un appel à candidature sera lancé pour en choisir son dirigeant.

Je m'engage à réguler le domaine de la publicité qui est accaparé par les médias publics au détriment du secteur privé, mais pour cela il faut augmenter considérablement la subvention allouée à ces premiers pour favoriser leur autonomie.

Je financerai donc la RTS par l'argent public avec une

suppression pure et simple de la publicité commerciale.

Les médias du secteur public de la communication audiovisuelle tireront leur financement d'une taxe de 1% sur le chiffre d'affaires du secteur des télécommunications et de la redevance audiovisuelle sur les factures d'électricité, redevance plafonnée à 1000 FCFA par facture.

Le retrait progressif de la publicité au secteur de l'audiovisuel public se fera suivant un calendrier défini par l'autorité de régulation. Ces taxes sont perçues par le trésor public et reversées aux entreprises de l'audiovisuel public suivant les règles de fonctionnement des finances publiques.

L'AUDIOVISUEL PRIVÉ

J'auditerai toutes les attributions de licences attribuées à des opérateurs privés ces 20 dernières années et en corriger les failles. La pluralité des opinions sera de mise comme dans le service public. Une convention à respecter scrupuleusement (surtout en période électorale et préélectorale) sera signée entre chaque chaîne privée et l'autorité de régulation. La publicité audiovisuelle leur sera exclusivement réservée. Elles définissent librement la politique de financement de leurs activités. Elles tirent leur financement, notamment, des recettes publicitaires, du parrainage et des abonnements. Elles décident librement la durée maximale du temps qu'elles consacrent à la publicité et aux émissions parrainées dans les limites fixées par la loi.

Médias, acteurs d'un changement social positif : un projet pour impliquer les médias, instruments très puissants, dans la construction d'un Sénégal des valeurs.

Le Sénégal a un paysage pluriel, qui nécessite une réforme en quatre volets :

- Revoir le format de l'attribution des fréquences et canaux qui est devenu anarchique. Pour cela, l'État doit ouvrir des appels d'offres d'attribution des licences d'exploitation de radio ou de TV spécialisées afin d'éviter une uniformisation des programmes ;
- Faire appliquer entièrement le nouveau code

de la presse et revoir le mode d'attribution des aides à la presse très arbitraire ;

- Exiger avec les organes de contrôle dont les moyens sont à améliorer des quotas pour l'éducation, l'économie, les informations, le divertissement, etc. dans les grilles des programmes et en encourageant surtout la spécialisation des journalistes avec des moyens.

Pour respecter le libre jeu de la concurrence et en vue de prévenir la concentration des pouvoirs économiques dans le secteur de l'audiovisuel, je m'engage à interdire à toute personne physique ou morale agissant seule ou de manière concertée :

- D'exploiter cumulativement plus d'une chaîne de radio et d'une chaîne de télévision de même nature ;
- De prendre des participations financières de plus de vingt pour cent (20%) dans plus de deux (2) sociétés titulaires de licences différentes.

Dans la même veine, je m'engage aussi à ce que le capital d'une entreprise de communication audiovisuelle soit détenu par des nationaux au minimum à hauteur de cinquante et un pour cent (51%). Le capital d'une entreprise de communication audiovisuelle ne peut être détenu par une personne de nationalité étrangère directement ou indirectement au-delà de vingt pour cent (20%).




AXE 2

ECONOMIE



VI. UN SÉNÉGAL **COMPÉTITIF!**

- 15. POLITIQUES FISCALES
- 16. FRANCS CFA
- 17. TOURISME
- 18. ARTISANAT



15. POLITIQUES FISCALES

Protéger les faibles et faire contribuer les forts, sans les asphyxier !

Une collecte efficace des recettes fiscales constitue un défi majeur, car elles constituent la principale source de financement du Sénégal. Pour la période 2016-2017, les recettes fiscales sont passées de 1.811,8 milliards FCFA à 1.985,7 milliards FCFA soit une hausse de 10,9%.

Les impôts directs ont connu également un accroissement de 13,63%, passant ainsi de 606,7 milliards FCFA en 2016 à 533,9 milliards FCFA en 2017. Cette amélioration est principalement imputable au bon comportement de l'impôt sur les sociétés (15,8%) et de l'impôt sur le revenu (14,4%). Avec une hausse de 7,8%, les impôts indirects ont poursuivi leur progression en s'établissant à 1 350,7 milliards FCFA en 2017 contre 1 277,9 milliards FCFA en 2016.

Depuis 2014, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie publie les comptes nationaux avec comme nouvelle année de base 2014 en lieu et place de 1999. Ce changement de base du Système de Comptabilité Nationale qui reflète au mieux les structures actuelles de l'économie Sénégalaise, a eu pour conséquence directe, la chute du taux de pression fiscale de 20% à environ 16% pour l'année 2017.

En vue de récupérer ces 4 points, les recettes douanières devront connaître une hausse minimale égale au taux de progression du PIB. Parallèlement, les recettes fiscales devront croître d'au moins 1% du PIB.

Cependant, l'organisation actuelle et les structures en charge de ces questions ne permettent pas l'atteinte de tels objectifs du fait d'un manque de vision, de volonté politique et d'éthique dans la gestion des affaires publiques.

Dans une perspective de refondation, je propose trois (3) axes de réforme de nature à aider à une meilleure mobilisation des recettes et au renforcement du civisme fiscal.

RÉFORME DES STRUCTURES

Mes principales propositions pour la réforme des structures concernent :

- Fusion de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) et de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) pour créer la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Par cette mesure, il s'agira d'éviter la déperdition de recettes fiscales et d'amoindrir les écarts qui subsistent encore entre les impôts assis par la DGID (chargée de l'assiette fiscale) et les impôts recouverts par la DGCPT (chargée du recouvrement). Une fusion entre ces deux administrations devrait induire une meilleure administration de la fiscalité ;
- Fusion Douane et Administration du Commerce pour créer la Direction Générale des Douanes et du Contrôle économique : dans un contexte d'intégration, de marché commun et de désarmement tarifaire, le rôle de l'administration des douanes devrait être tourné vers une action de contrôle de l'économie et des frontières de sorte à pouvoir assurer une meilleure protection de l'économie, au détriment du rôle fiscal assez contraignant pour les acteurs économiques.

MESURES D'ADMINISTRATION

Dès ma prise de fonction, j'envisagerai les mesures suivantes en direction de l'administration fiscale :

- Renforcement des capacités humaines et infrastructurelles des administrations fiscales pour une meilleure collecte des ressources domestiques et l'atteinte de la maturité digitale ;
- Priorisation des actions ciblées de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- Renforcement de la transparence dans la gestion de la fiscalité par l'informatisation, l'assainissement de l'environnement des affaires et la promotion du civisme fiscal ;
- Limitation des pertes de recettes induites par l'utilisation abusive des conventions et autres dépenses fiscales ;
- Renforcement des capacités techniques en matière de contrôle des secteurs complexes et stratégiques (pétrole, banque, assurances, télécoms, mines etc.) ;
- Amélioration du renseignement et de l'information financière (plateforme Douane-Impôts-Trésor ; plateforme Administration du Commerce-Justice etc.).

MESURES FISCALES NOUVELLES

Les mesures fiscales nouvelles sont indispensables à mes yeux pour une véritable rénovation dans ce domaine.

- Un nouveau régime fiscal pour les secteurs concernant les activités agricoles : Il s'agit d'activités en plein essor et qui constituent de véritables niches fiscales. Avec le développement de l'agro business et le boom immobilier et foncier, il existe un réel potentiel à exploiter.
- Une nouvelle fiscalité concernant les services financiers, les assurances et les télécommunications : Malgré le dynamisme des secteurs ci-dessus cités, la fiscalité y afférente est encore très faible. L'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques devrait passer par une nouvelle fiscalité par les dits secteurs.

- Une nouvelle fiscalité pétrolière, minière et extractive : Avec les immenses potentialités et les découvertes récentes, il urge de réfléchir à une véritable fiscalité de l'industrie extractive, pétrolière et gazière. Le potentiel pétrolier, minier et gazier offre d'immenses niches fiscales pour les finances publiques du Sénégal.
- Une fiscalité verte et bleue : Avec le développement de l'économie verte et de l'économie bleue combiné aux contraintes liées à la nécessité d'assurer un développement économique durable et écologiquement soutenable, il urge de mettre en place une véritable fiscalité verte et bleue en vue d'une gestion durable de nos ressources naturelles et l'application effective du principe pollueur-payeur.
- Une fiscalité pour la santé publique (Tabac, Corps gras alimentaires, Alcool, Produits cosmétiques) : La fiscalité constitue un instrument de politique économique et sociale. Elle offre à l'Etat l'opportunité d'assurer la protection de la santé des populations par une fiscalité propre aux produits ayant une certaine incidence sur la santé publique, mais également une meilleure mobilisation des recettes fiscales.
- Une fiscalité locale pour l'autonomisation des collectivités territoriales : Dans le contexte de l'approfondissement de l'Acte III de la décentralisation, il est important de mettre en place une véritable fiscalité locale afin de faire de l'autonomie de gestion des Collectivités territoriales une réalité

LUTTE HARDIE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA NUMÉRISATION DES DONNÉES

Je m'engage à lutter contre la fraude fiscale et la numérisation des données. Je propose de le faire à travers deux instruments essentiels :

- **Une gestion plus efficace de la fraude fiscale des entreprises** : Je renforcerai les moyens techniques et financiers de notre administration fiscale afin de la rendre plus efficace dans sa traque quotidienne des entreprises fraudeuses. Je corsèrai les sanctions financières et pénales de façon à dissuader les potentiels contrevenants. Toutes les entreprises qui évoluent au Sénégal feront publier leurs résultats annuels, qui seront disponibles en consultation payante auprès du site officiel de l'administration fiscale. Les entreprises qui bénéficient d'un appui ou allègement fiscal de l'Etat devront redéployer 50 % de leurs bénéfices au niveau national.
- **Dématérialisation des démarches administratives et des procédures publiques** : Je moderniserai l'ensemble des mairies et communes pour généraliser la numérisation des documents administratifs. Toute personne qui désire se faire établir un document administratif pourra le demander et se le faire livrer à domicile sans avoir à se déplacer. Le compte bancaire sera généralisé et le paiement numérique remplacera petit à petit le cash dans toutes les administrations. La dématérialisation des procédures des marchés publics et les transferts de données entre services de l'État seront sécurisés et modernisés de façon à limiter la corruption, l'usurpation de fonction, le chantage au service dû, etc.

16.FRANCS CFA

Un dépérissement graduel adossé à une solution régionale impérative !

En 2017, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ont réalisé une augmentation de 266 milliards soit un taux de croissance de 22,7%. S'agissant de l'encours du crédit intérieur, il est évalué à 3842,6 milliards en 2017 contre 3674,9 milliards en 2016, soit un accroissement de 4,6% traduisant principalement, la progression des crédits à l'économie (+342,2 milliards). La masse monétaire a réalisé une hausse de 10,3% en 2017 contre une progression plus importante de 13,7% en 2016.

La monnaie revêt un aspect souverain qui a une portée nationale et internationale. La souveraineté monétaire est une nécessité pour parachever son indépendance. Battre sa propre monnaie est l'un des premiers actes symbolisant l'indépendance d'un Etat. Le choix monétaire relève ainsi de la souveraineté de chaque pays. En effet, 95 % des Pays du monde ont leur propre monnaie. Dans le cas de notre pays, battre sa propre monnaie relèverait d'une politique monétaire régionale. Une monnaie nationale stricto sensu n'est pas de notre point de vue à l'ordre du jour. Une monnaie communautaire régionale, en revanche, serait un bel instrument de développement économique.

Le franc CFA que nous utilisons présente des défauts réels. Sans être exhaustif, on peut en citer les principaux :

- La dépendance monétaire avec l'obligation de déposer 50% de réserves au trésor français ;
- Perte de souveraineté monétaire avec l'absence de politiques monétaires autonomes de la BCEAO ;
- L'arrimage à l'Euro qui lui fait subir les fluctuations de la monnaie européenne ;
- L'arrimage à un euro fort pénalise les exportations et favorise les importations ;
- Le problème d'intégration monétaire au niveau de la CEDEAO : Sur les quinze (15) pays de la communauté, huit (08) forment le groupe de l'UEMOA avec comme monnaie unique le franc CFA ;

Il apparaît donc que le franc CFA n'est pas l'instrument de développement dont nous avons besoin à long terme. Autant il nous est nécessaire de bâtir une politique monétaire solide et crédible avec nos voisins de l'Afrique de l'Ouest ; autant une sortie précipitée, solitaire et non concertée du franc CFA pourrait exposer notre économie à des chocs lourds.

Ainsi, mes propositions sont :

- S'abstenir d'un retrait unilatéral du Sénégal du franc CFA ;
- Travailler à une monnaie commune régionale dans les meilleurs délais ;
- Encourager, renforcer et accélérer le processus de création de la monnaie commune de la CECEAO ;
- Harmoniser, voire fusionner les politiques monétaires de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- Faire de la monnaie commune de la CEDEAO l'alternative au dépérissement organique du franc CFA

Le substitut naturel du franc CFA est donc la monnaie commune de la CEDEAO. Notre agenda n'est pas dans une approche défensive de sortie du CFA, mais dans la démarche plus offensive de création de notre propre monnaie régionale, dans les meilleurs délais.

17.TOURISME

Casser le plafond de verre !

Le tourisme est un secteur stratégique et peut être un moteur de croissance économique et sociale du Sénégal. Sa participation à la formation du PIB est insignifiante au regard du formidable potentiel de ce secteur qui est largement à notre portée.

Défini comme un ensemble d'activités déployées par des personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement actuel pour une période qui ne dépasse pas une année, le tourisme est considéré comme un phénomène majeur dans de nombreux pays industriels. Sa démocratisation va donner naissance à une multiplicité de formes et d'endroits touristiques.

Sous ce rapport, le Sénégal est l'un des plus grands pays touristiques de l'Afrique occidentale francophone grâce à des avantages physiques et à la diversité de son potentiel touristique. Son tourisme représente l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie en constituant même la deuxième source de devises du pays après la pêche du fait des potentialités et ressources nationales.

Dans une perspective de refondation, je propose trois (3) axes de réforme de nature à aider à une meilleure mobilisation des recettes et au renforcement du civisme fiscal.

Une bonne monographie de ce secteur permet de le présenter en quatre types :

- Nous notons d'abord le tourisme balnéaire qui se pratique sur tout le littoral avec deux pôles majeurs que sont la Petite Côte (Saly Portudal) et la Basse Casamance (Cap-Skiring).
- Nous avons deuxièmement l'écotourisme. En effet, le Sénégal dispose de parcs, de réserves d'animaux typiques, du désert, de la savane et de la forêt. Les principaux parcs sont le Parc National des oiseaux de Djoudj (troisième réserve ornithologique mondiale, classé au patrimoine mondial de l'humanité), le Parc National du Niokolokoba qui est vaste d'un million d'hectares et classé au patrimoine mondial de l'humanité, les Parcs nationaux de la Langue de Barbarie et des îles de la Madeleine et les îles de Fatalah dans le Delta du Saloum.
- Troisièmement, nous découvrons le tourisme culturel : Les touristes viennent également au Sénégal pour assister à des événements tels que le Salon TICAA, le Festival de Jazz de Saint-Louis, les grands combats de lutte, les cérémonies de Khoy, de Ndeup, de Kankourang et de faux lions.
- Et enfin, il y a le tourisme de loisirs sportifs : Afin de suivre les tendances du marché, le Sénégal a développé de nouveaux produits pour enrichir son offre balnéaire. Il s'agit particulièrement de la pêche sportive qui nous a valu plusieurs titres internationaux, de la chasse, de la plongée sous-marine, des randonnées en quads, du golf, du surf, etc.

En 2005, une nouvelle politique touristique a été élaborée et traduite sous forme d'une Lettre de politique sectorielle dont les choix stratégiques portent sur quatre axes que sont la structuration de l'offre touristique, la promotion du produit, l'amélioration des retombées du tourisme au niveau des populations locales et

l'amélioration du profil de l'investissement et des moyens de financement du secteur.

Pour la réalisation de ces orientations stratégiques, le Sénégal a mis en place une nouvelle politique de développement touristique dont les axes majeurs sont l'assainissement du secteur, la requalification des sites et le développement du Tourisme Durable avec le Programme de Mbodiène, le Plan d'aménagement de la zone nord, l'amélioration des profits tirés du tourisme par les sénégalais, l'engagement dans une démarche communautaire sous régionale.

Cependant, il faut tenir compte de certaines contraintes sur le plan de la formation (la caducité des textes, l'absence de politiques de formation et/ou l'insuffisance de centres de formation, la forte concentration des formations à Dakar, etc.), du point de vue touristique (le stock vieillissant du parc hôtelier, la baisse de la qualité de service, l'absence d'immatriculation des zones à vocations touristiques), au niveau de la promotion et sur le plan des mesures incitatives et d'accompagnement.

Les enjeux consistent alors à :

- Devenir à l'horizon des cinq à dix prochaines années l'une des premières destinations en Afrique ;
- Contribuer fortement à l'accélération de la croissance économique ;
- Créer au minimum 20.000 lits supplémentaires ;
- Doter du Sénégal d'infrastructures hôtelières répondant aux exigences du 3ème Millénaire ;
- Orienter le tourisme considéré comme secteur prioritaire à participer fortement à l'émergence de pôle de développement par une meilleure utilisation des ressources et une répartition plus équitable des revenus sur l'ensemble du territoire national ;
- Jouer un rôle intégrateur des Économies Africaines conformément à la vision du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Par conséquent, nous notons que le tourisme sénégalais est encore très en deçà du niveau ou de ses potentialités existantes, d'où la pertinence de la proposition : casser le plafond de verre pour rendre le secteur plus prospère.

ADMINISTRATION DU SECTEUR DU TOURISME

En raison des nombreuses implications dans le développement des autres secteurs, il urge de mettre en place un dispositif visant à l'améliorer l'administration et la gestion du secteur du tourisme. Cette amélioration peut être institutionnelle, juridique. Pour cela, je propose de :

- Réunir sous la même tutelle le tourisme, les transports aériens et la culture du fait des implications étroites entre ces trois domaines de la vie économique et sociale ;
- Promouvoir dans le cadre d'un PPP la création d'une compagnie aérienne forte et crédible et à des coûts raisonnables avec une bonne maîtrise du trafic régional et international ;
- Concevoir un plan de développement d'un e-tourisme efficace au niveau de l'administration centrale et locale ;
- Établir une base de données statistiques sur le nombre de touristes, la durée de leur séjour, le type de tourisme ;
- Équiper en vue de les mettre à niveau progressivement les principaux aéroports secondaires pour les rendre fonctionnels ;
- Reconquérir les marchés émetteurs et les pays à forts potentiels ;
- Diversifier qualitativement les sources d'émission de touristes en positionnant le tourisme sénégalais au cœur des nouveaux marchés ;
- Harmoniser les sites et monuments sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

DIVERSIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

La diversification de l'offre est une nécessité pour tirer profit de ce secteur. C'est pourquoi, je m'engage à :

- Réaliser des études plus approfondies de chaque filière ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de projets innovants, via le partenariat public privé pour une optimisation des potentialités du Sénégal ;
- Labelliser et développer le tourisme vert à travers la mutualisation de l'expertise des techniciens, des parcs nationaux et des différentes agences et directions rattachées au ministère du tourisme et des transports aériens ;
- Établir un cadre stratégique pour le développement du tourisme solidaire ;
- Favoriser l'émergence d'un nouveau type d'entrepreneurs nationaux et appuyer aux promoteurs touristiques respectueux de l'environnement et capables d'exalter la fierté des populations locales pour la valorisation naturelle ;
- Faciliter le parcours-client des touristes lors de sorties en ville et assurer leur sécurité ;
- Valoriser les sites de notre patrimoine historique en créant des ouvrages et des parcours susceptibles d'offrir une bonne représentation de nos héros et héroïnes qui ont marqué notre histoire (Caytu pour Cheikh Anta Diop, Dekheulé pour Lat Dior Diop, Ndeer pour les femmes de Ndeer, Cabrousse pour Aline Sitoe, Rip pour Maba Diakhou Ba, etc.)

- Élever les stars de musique, du basket, du football évoluant dans des championnats internationaux au rang d'ambassadeurs du tourisme capables de vendre la destination dans leur club, ville, et pays d'évolution ;
- Améliorer l'environnement, les installations et les infrastructures dans les zones à vocation touristique en les organisant, en réalisant des pistes rurales pour les désenclaver et en garantissant la sauvegarde des paysages.

Toutes ces propositions passent par :

- L'intensification de la promotion touristique ;
- La réhabilitation et la valorisation des sites touristiques ;
- Une politique de financement du secteur adapté ;
- L'augmentation et la modernisation des capacités d'hébergement ;
- Le renforcement des mesures de lutte contre l'insécurité des touristes ;
- La mise en place d'une politique de protection des couches les plus exposées en particulier les femmes, les adolescents contre les effets pervers occasionnés par le tourisme ;
- Le développement de l'écotourisme pour aider les populations locales à trouver du travail et un marché pour les produits agricoles et l'artisanat et favoriser l'aménagement et la construction de structures d'accueil dans les zones disposant d'un grand potentiel touristique pour mieux diversifier l'offre.

18. ARTISANAT

Valoriser le savoir-faire sénégalais !

L'artisanat est au centre de la problématique du développement et de la lutte contre la pauvreté. Il est l'un des principaux canaux de formation professionnelle et de perfectionnement. Ce secteur qui doit être porteur de croissance, joue également un rôle très important dans la prise en charge des jeunes rejetés par le système éducatif formel.

Les principales difficultés que connaît ce secteur, sont :

- L'inexistence d'un document de politique et d'un plan d'actions stratégiques ;
- L'insuffisante organisation du secteur ;
- Le manque de formation technique ;
- Les difficultés d'accès aux financements ;
- Une réglementation économique, fiscale et domaniale inadaptée ;
- Le faible accès à l'information et aux marchés publics ;
- L'absence de reconnaissance juridique des entreprises artisanales.

Ainsi, pour surmonter les difficultés et promouvoir aussi bien l'artisanat d'art, de production ainsi que de service, je m'engage à :

- Mettre en place un dispositif d'appui, de formation et d'encadrement pour permettre aux artisans de mieux accéder à la commande publique (fabrication de mobilier pour l'Administration, confection d'uniforme pour l'armée) ;
- Former et recycler les artisans avec le concours des partenaires (bailleurs de fonds, ONG,) pour les préparer davantage à la conquête des marchés extérieurs qui sont demandeurs de produits artisanaux. IL s'agit là d'apporter toute l'assistance technique requise aux entreprises artisanales en vue de l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des produits ;
- Mettre à la disposition des artisans, sous une forme mutualisée, des équipements de qualité en quantité suffisante pour une exploitation optimale du potentiel de production et de services que recèle l'artisanat ;
- Créer une structure d'appui technique et financière pour faciliter le passage de l'entreprise artisanale à l'entreprise moyenne, et le passage de l'entreprise moyenne à la grande entreprise ;
- Moderniser les Chambres des Métiers en les dotant des moyens institutionnels et matériels nécessaires tout en garantissant l'égalité et l'équité de la participation des femmes dans ces institutions ;
- Moderniser les infrastructures d'appui aux artisans en matière de formation, de production et de commercialisation (centres et villages artisanaux, galerie d'exposition, etc.), par un ambitieux programme de construction, de réhabilitation et d'équipements ;
- Créer, notamment dans les centres urbains, de zones d'activités artisanales pour favoriser le regroupement d'artisans et leur offrir un cadre de travail décent et sécurisé ;
- Instituer un Fond national d'Appui à l'Artisanat (Banque de développement) pour satisfaire les besoins des artisans en tenant compte de l'équité et de l'égalité des chances, par des financements à court, moyen et long terme ;
- Créer une école d'Arts et métiers, pour avoir une main d'œuvre de qualité ;
- Confier les travaux du gouvernement à nos artisans pour une meilleure souveraineté économique ;
- Appliquer la notion de patriotisme économique en confiant la grande partie de la commande publique aux entreprises locales ;
- Encourager une politique de substitution des importations.



VII. UN SÉNÉGAL **INSTRUIT!**

19. EDUCATION NATIONALE
20. PETITE ENFANCE
21. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION



19. EDUCATION NATIONALE

Assainir, Universaliser, Endogénéiser !

Le droit à l'éducation est un principe universel. Notre Constitution garantit une éducation à tous nos compatriotes, dans des conditions de qualité optimales. Pour rappel, notre constitution dit en son article 22 : « L'Etat a le devoir et la charge de l'éducation et de la formation de la jeunesse par des écoles publiques. Tous les enfants, garçons et filles, en tous lieux du territoire national, ont le droit d'accéder à l'école.

Les institutions et les communautés religieuses ou non religieuses sont également reconnues comme moyens d'éducation. Toutes les institutions nationales, publiques ou privées, ont le devoir d'alphabétiser leurs membres et de participer à l'effort national d'alphabétisation dans l'une des langues nationales. ». Par conséquent, nous devons assurer aux citoyens sénégalais les connaissances utiles à leur insertion dans le monde du travail, à leur épanouissement au sein de leur famille et de la communauté, et à leur participation à la construction d'un Sénégal prospère.

Nos cultures traditionnelles, nos pratiques religieuses, et l'héritage de nos grands-parents ont naturellement, doté les sénégalais d'une bonne et respectable éducation. Mais aujourd'hui, force est de constater que notre système éducatif ne répond pas suffisamment aux attentes du peuple. Les programmes scolaires ne sont pas totalement en phase avec nos réalités socioculturelles, l'environnement des apprentissages n'est pas toujours favorable, les cursus scolaires ne sont pas assez cohérents, l'insertion professionnelle est difficile, les enseignants, les professeurs et les inspecteurs ne sont pas dans les conditions optimales de performance et le dialogue syndicats-gouvernement n'aboutit pas toujours à des solutions durables.

Pour redonner à l'éducation et à la formation leurs rôles de socles de développement et de progrès, je m'engage à :

- Mettre en place un Conseil Supérieur de l'Éducation nationale et à moderniser, après concertation nationale, tout le système éducatif ;
- Garantir l'effectivité du droit à l'éducation à chaque sénégalais ;
- Encourager et à réguler le développement des initiatives privées dans le supérieur ;
- Valoriser la formation technique et professionnelle.

ENSEIGNEMENT DE BASE

Ma mission, une fois élu président, est de promouvoir l'éclosion d'un sénégalais et d'une Sénégalaise de type nouveau, bien éduqués, bien formés et capables de s'adapter à un monde en perpétuel changement.

Pour cela, je veux innover à travers un nouveau style de management et de suivi-qualité en

instaurant la gestion axée sur les résultats avec des signatures de contrats de performance entre l'autorité en charge de l'éducation et l'État. Ceci ne peut se concrétiser que dans un climat social apaisé voir paisible. Je m'efforcerai donc à mettre fin aux conflits sociaux en rapport avec les différents partenaires de l'école.

UNE ECOLE DE L'EXCELLENCE POUR TOUS

Je veux une école de l'excellence pour tous. L'éducation est une priorité pour remettre le Sénégal debout. Notre école est la condition de l'unité nationale et républicaine. Elle doit s'attacher en premier lieu à transmettre les savoirs fondamentaux : le français, les mathématiques et

l'histoire-géographie doivent constituer un socle de connaissances pour tous. Donner aux jeunes Sénégalais une culture commune est une nécessité pour restaurer un lien social solide et refonder un réel sentiment d'appartenance au pays.

CURRICULUM

Je propose :

- Une éducation et un apprentissage inclusifs et obligatoires jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- Une éducation à la citoyenneté ;
- Une introduction de la technologie à tous les niveaux et le développement d'une nouvelle philosophie technologique (web Blackboard, programmes sur un fichier électronique accessible, à tous avec une immatriculation du préscolaire à l'Université) ;
- Une adéquation formation /emploi afin de créer un lien entre l'école et la formation Professionnelle ;

- Une multiplication des formations pratiques (prêt à l'emploi) de Bac +2 ;
- Une création de centres de formation professionnelle ;
- Une formation à l'éthique et à la déontologie ;
- Un renforcement de l'éducation au civisme ;
- Un développement de la relation famille-métier (Ex : par exemple, aider un enfant de tailleur à devenir tailleur s'il le désire) ;
- Une ouverture de centres de formation ;
- Une utilisation des classes pendant les grandes vacances (apprentissage de métier : couture, peinture, art).

GESTION ET ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Je propose :

- Une modernisation des infrastructures (rampes d'accès pour handicapés, élimination des abris-provisoires),
- Des bourses éducatives dès le bas âge ;
- Une résorption du problème des classes pléthoriques ;

- Une réinsertion, dans la société, des élèves qui ont abandonné l'école ;
- Une intégration/valorisation des écoles coraniques ;
- Un renforcement des acquisitions de la « petite enfance » avec les cases des tout-petits,
- Une revalorisation de la lecture à l'école ;
- Un renforcement de l'encadrement des enseignants et des directeurs d'école

ENSEIGNANTS

Je compte, dans un délai de deux ans, résorber le passif de dettes dues aux enseignants du Sénégal et à entamer les négociations pour une satisfaction complète de leurs revendications, afin d'assurer un climat social apaisé, propice à des années scolaires sans grève au Sénégal.

Je propose la revalorisation de la fonction enseignante à travers :

- Le rétablissement du « salaire digne de l'enseignant » : un traitement motivant. Car malgré des infrastructures modernes et un bon curriculum, un enseignant démotivé fera crouler tout le système ;
- Le paiement d'heures supplémentaires pour les cours de renforcement effectués dans les classes de CM2 ;

- Le meilleur recrutement et une formation de qualité qui répond au standard international avec des curricula adaptés ;
- Le renforcement de la formation continue des enseignants au niveau des IEF et des CRFPE afin de relever de façon conséquente le niveau des enseignants en difficulté identifiés lors des visites d'inspection.

Je veillerai personnellement à la revalorisation du statut du Serigne daara et du maître coranique en améliorant les conditions d'exercice de leur sacerdoce : traitement salarial et subventions dans un environnement plus adapté

REDONNER CONFIANCE À L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'école publique sénégalaise doit évoluer afin de faire face aux nouveaux défis démographiques, économiques technologiques posés par une société sénégalaise en perpétuelle mutation.

Elle doit incarner nos traditions nos valeurs, mais aussi, elle se doit de préparer les innovations, de dispenser un savoir, de donner un savoir-faire et d'éduquer au savoir-être. L'atteinte de ces objectifs nécessite d'abord de régler les difficultés immédiates, qui paralysent le système éducatif. Dans ce sens, je compte éliminer les abris provisoires sur l'étendue du territoire, je compte améliorer les conditions de travail des enseignants afin de les motiver et de leur donner, le respect et la considération qui doivent être à la hauteur de leur noble responsabilité de transmetteur de savoir.

L'enseignement, comme incarnation du « JOM » et du « FULLA » sénégalais, doit être un élément moteur du sursaut national.

C'est pourquoi, je ferai de l'éducation civique et patriotique, une matière à part et j'introduirai l'enseignement religieux avec comme support les livres de grands érudits du Sénégal.

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, je me donne aussi un horizon de 10 ans pour résorber le nombre pléthorique d'élèves vers un maximum de 30 apprenants par classe afin, d'amener les taux de réussite pour le Baccalauréat de 40% à 80%, pour le BFEM de 50% à 90% et pour le certificat d'étude primaire d'atteindre officiellement les 100%

Je veillerai à la mise en place d'un fonds spécial tiré des revenus du pétrole et du gaz pour renforcer le financement des différents secteurs du système.

FAVORISER L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES DANS TOUS LES CYCLES

La science est un instrument fondamental de développement économique, d'indépendance politique, et de bien-être social. L'Afrique en général et le Sénégal en particulier devront impérativement réduire le gap scientifique qui nous sépare des pays dits développés. Pour cela il me semble important et nécessaire de donner le goût des sciences à l'école et au collège et de développer la culture scientifique des élèves afin de stimuler le potentiel économique sénégalais, l'innovation et la recherche.

Dans ce cadre je compte : renforcer les compétences des instituteurs dans le domaine des mathématiques et des sciences, introduire les TIC dans tous les ordres d'enseignement, favoriser le choix des séries scientifiques, augmenter le nombre de blocs scientifiques, créer dans chaque région conformément aux recommandations des assises nationales de l'éducation, un lycée d'excellence

MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AVEC DES HANDICAPS LOURDS

La question de la prise en charge du handicap à l'école pose en général et d'abord le problème de la reconnaissance du handicap dans la société sénégalaise à l'égard de cette population souvent marginalisée. Elle pose ensuite le problème du personnel recruté pour assumer la mission d'éduquer, de former et d'encadrer.

Ce personnel est-il suffisant en nombre ? Est-il suffisamment formé ? Dispose-t-il des moyens matériels pour mener à bien sa mission ? Et est-il bien rémunéré ?

Enfin, se pose le problème de l'encadrement familial de l'enfant handicapé qui souvent l'expose à la mendicité, à défaut de pouvoir l'entretenir.

Pour offrir à l'enfant handicapé les conditions de son épanouissement et de son insertion dans la société, je compte :

- Améliorer la SNPE (stratégie nationale de protection de l'enfant), augmenter les établissements prenant en charge les enfants à besoin éducatif spécial ;
- Recruter en nombre suffisant des travailleurs sociaux bien formés et mieux payés ;
- Mettre en place une allocation d'éducation de l'enfant handicapé qui sera une prestation familiale destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant handicapé par ses parents afin d'encourager ses derniers à prioriser la scolarité de leur enfant handicapé au détriment de la mendicité.

MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES BESOINS EN ÉDUCATION DE LA POPULATION

Le Sénégal est d'abord un pays multiculturel, avec plusieurs langues locales issues de différentes ethnies. Ensuite une civilisation arabo-musulmane est venue se greffer à la nôtre. Enfin une civilisation européenne chrétienne nous a été imposée.

Par conséquent, nous devons percevoir ce brassage comme une chance unique et en faire l'alchimie du développement de la connaissance et, par-delà, celle du progrès. C'est pourquoi, je

compte construire des écoles, collèges et lycées franco-arabes publics dans toutes les régions pour répondre à la forte demande des populations, je compte accroître les structures d'accueil des centres d'alphabétisation qui prennent en charge la formation des jeunes non scolarisés ou déscolarisés précoces et les adultes analphabètes.

Enfin, je compte introduire et maintenir les langues nationales dans chaque cycle

FORMATIONS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES

La réussite des recherches techniques et l'assimilation des technologies étrangères sont des éléments majeurs pour le développement technico-industriel du Sénégal. Dans ce domaine, mon objectif est d'augmenter, voire même

d'atteindre, l'autosuffisance technologique en 2039. Pour cela il me semble nécessaire de créer les conditions de base pour un transfert de technologies et de techniques.

ELARGIR L'ACCÈS À LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE ; ET PROMOUVOIR L'INSERTION DES JEUNES ISSUS DU SYSTÈME DE FPT

➤ Mon objectif est de porter le taux d'accès qui est actuellement de 5% à 40% à l'horizon 2024. Pour cela je compte créer des écoles de métiers et des structures d'enseignement professionnel et technique depuis l'entrée en 6e, à la classe de 3e.

➤ Ensuite, je compte créer des services régionaux de la FPT (IA techniques), enfin je compte construire des centres d'excellence et des lycées techniques en partant des études préliminaires et sectorielles et qui permettront à ses élèves d'être opérationnels à l'âge de 16 ans voir 18 ans dans le monde du travail

FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

En diversifiant l'offre de formations professionnelles et techniques (formation initiale – formation continue - formation qualifiante-apprentissage), en professionnalisant les métiers du secteur informel en appuyant l'insertion des diplômés à travers des mesures incitatives à l'endroit des entreprises sénégalaises pour une formation duale réussie. Je donnerai à cette partie de l'éducation, une valeur ajoutée utile pour un encadrement de l'amont à l'aval. En développant une approche basée sur les compétences opérationnelles au sein des universités, ma proposition consiste

à associer le secteur privé dans le choix des contenus pédagogiques.

Mon idée est de créer des filières dédiées, en prenant en compte les nouveaux métiers qui recrutent comme le numérique.

Ainsi les recteurs seront autorisés à nouer des partenariats avec le secteur privé, allant dans le sens de proposer des formations en initiale ou en alternance afin de produire des étudiants à la fois opérationnels et en phase avec les attentes du marché de l'emploi pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés au Sénégal.

AUGMENTER LE BUDGET DU MINISTÈRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ET CRÉER LES BASES RÉGLEMENTAIRES D'UN TRANSFERT EFFECTIF DE TECHNOLOGIE

Je doterai la formation professionnelle et technique d'un budget conséquent, afin de permettre la construction et l'équipement de nouveaux centres, la mise à niveau des centres existants et le renforcement de capacité permanent des formateurs qui grâce à la diplomatie technique et technologique, bénéficieront de stage international. Je compte aussi optimiser les financements

de la formation des jeunes et des femmes en regroupant l'ONFP, le 3FPT, et l'ANPEJ.

Je soumettrai à l'Assemblée nationale un projet visant à concevoir une loi pour garantir un maximum de transferts de technologies et de techniques étrangères à chaque implantation d'une société internationale dans notre pays afin de nous assurer la substitution aux importations d'ici 2039.



20. PETITE ENFANCE

Semer la graine et l'entretenir !

L'enseignement préscolaire est destiné aux enfants de 3 à 5 ans. Il a pour objectif majeur de préparer l'enfant à aborder avec succès les apprentissages scolaires. En 2015, le Sénégal compte 2993 établissements contre 2823 en 2014, soit une augmentation de 6,0%.

Sur la période de 2014 à 2015, l'effectif des apprenants est passé de 199024 à 208502 enfants ; soit une augmentation de 4,8%. L'effectif des filles dans l'enseignement préscolaire a connu une baisse de 0,2% entre 2014 et 2015.

Ma perception de l'avenir de nos enfants est que, pour jeter les bases d'une éducation de qualité, il est important de planifier l'encadrement et l'enseignement de la petite enfance. Dès lors, je considère la tranche d'âge de 3 à 5 ans comme une période décisive pour un apprentissage réussi.

Pour assurer le succès de cette mission, je m'engage à :

- ✎ Faire un investissement en structures scolaires de base, qui assureront un enseignement de qualité ;
- ✎ Y associer une politique de nutrition scolaire très importante pour le développement du quotient intellectuel de nos enfants ;
- ✎ Doubler le nombre de structures préscolaires en favorisant l'initiative privée et en augmentant l'investissement public ;
- ✎ Augmenter et développer dans le monde rural une politique de construction d'école maternelle, de cases des tout-petits et de garderies d'enfants communautaires.

21. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

*Décongestionner, Déverrouiller et Anticiper
sur les enjeux du futur !*

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'université est la première partenaire des acteurs économiques, sociaux et culturels dans la marche vers le développement de notre société. Elle est le temple du savoir. En ce sens, nos institutions universitaires doivent fournir à notre cher pays, le Sénégal, des élites bien formées. Elles doivent apporter des réponses nécessaires à notre progrès.

Malheureusement aujourd'hui, nos universités souffrent, les conditions de travail des PER et PATS se dégradent et nos étudiants vivent dans des conditions sociales et pédagogiques difficiles. Dans ce contexte, il leur est difficile de remplir leurs rôles de locomotive du développement et de la recherche.

Mon ambition est d'adapter nos universités aux normes internationales et de les mettre au

service de la société sénégalaise.

En d'autres termes, la performance académique est le seul baromètre et le seul cap qui vaille. Je me suis fixé en ce sens de permettre à nouveau à nos universités de rayonner dans les plus prestigieux classements des universités dans le monde.

Je m'emploierai dès 2019 à la réforme de l'enseignement supérieur qui passera tout d'abord par une pacification de l'espace universitaire. Pour cela, je m'engage à convoquer de larges concertations sur les conditions de travail et de fonctionnement de nos universités :

- En dotant les universités de budgets conséquents pour une meilleure prise en charge de leurs missions, en construisant des amphithéâtres bien équipés, des

laboratoires adaptés aux nouvelles technologies, un campus social doté de chambres confortables et suffisantes avec une qualité de restauration correcte soumises aux exigences de contrôle de qualité plus strictes.

Ces conditions étant remplies, je mettrai l'accent sur la performance académique, et cela passe indubitablement :

- Par la qualité de l'enseignement qui doit permettre de réduire le taux d'échec, actuellement de 60% à objectif de 20% d'ici 2024 ;
- Par la qualité des institutions, dans ce cadre, nos universités doivent impérativement recruter un nombre important de chercheurs, de PER dans tous les domaines et lutter ainsi contre la fuite des cerveaux ;
- Par l'amélioration qualitative et quantitative des publications et de la diffusion des résultats de la recherche, seules sources de réponses concrètes et adaptées à nos besoins réels de développement.

La réforme des universités passe inéluctablement par la réforme des filières académiques

80% de nos bacheliers de 2018 sont issues des séries littéraires. La tendance doit être renversée pour un système qui produirait 80% de bacheliers scientifiques. Alors, je m'engage à réorganiser et renforcer les filières académiques scientifiques. Pour cela, je compte :

- Améliorer et rénover les départements classiques, mais aussi les compléter par des enseignements liés aux technologies ou autres domaines dans l'innovation,
- Créer de nouvelles branches pour soutenir, à travers un capital humain adapté et de qualité, la transformation structurelle et la compétitivité de nos entreprises ;
- Continuer le processus d'élargissement de la carte universitaire et augmenter en même temps le nombre des ISEP encore très en deçà des attentes.

UN BUDGET DE VÉRITÉ POUR LES UNIVERSITÉS, GAGE D'UN CLIMAT DE TRAVAIL SEREIN ET D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA PRODUCTION D'IDÉES.

L'une de mes priorités constituera le règlement définitif des problèmes budgétaires récurrents de nos universités. Cette problématique de notion de gestion du budget de l'université va être renforcée par un nouveau concept, celui de la durabilité financière de l'université.

Pour ce faire, afin de rendre les universités véritablement autonomes, je m'engage à faire :

- Établir un budget de vérité en concertation avec tous les acteurs afin de réinstaurer un climat de travail serein ;
- Diversifier les sources de financement afin d'augmenter le budget et de renforcer le partenariat public-privé en incitant les entreprises sénégalaises à financer les recherches universitaires en fonction de leur domaine d'activité et de leur orientation.

RECHERCHE ET INNOVATION

Nul n'a le monopole de la science. Elle est un principe universel en constante évolution et qui dépasse nos frontières naturelles et artificielles. Elle s'acquiert et se diffuse par la recherche et l'innovation. Par conséquent, suivre son renouvellement nous impose un partage de savoir avec le reste du monde et nous met en compétition perpétuelle.

Alors, investir dans la recherche et l'innovation, c'est investir dans l'avenir. C'est se doter d'avantages concurrentiels, c'est créer des emplois et c'est enfin, assurer la prospérité du Sénégal.

- J'engagerai, en synergie avec la sous-région africaine, que réellement 1% de notre Produit Intérieur Brut aille à la recherche et à l'innovation et j'inciterai le privé et le monde de l'entreprise d'aller dans le même sens.
- Je définirai une Stratégie Nationale de Développement et d'Investissement dans la Recherche (SNDIR) pour les cinq prochaines années sous la houlette d'un Conseil National

de la Recherche Appliquée et Scientifique (CNRAS) qui sera mis en place associant toutes les universités, tous les centres de recherches et écoles d'ingénieur du pays et de nos partenaires extérieurs. Cette politique mettra l'accent sur les thèmes stratégiques transversaux tels que le développement durable, les énergies renouvelables, les nouvelles technologies, le dividende démographique, la santé, le développement industriel et économique.

- L'Etat soutiendra la participation et la mise en réseau de nos chercheurs à des projets internationaux.
- L'Etat assurera l'attraction et le maintien au Sénégal des entreprises actives en matière de recherche et développement en renforçant l'attractivité de notre potentiel en matière de recherche et d'innovation et en matière d'enseignement universitaire.

LA STIMULATION DE L'INTÉGRATION DE LA RECHERCHE DANS LA STRATÉGIE D'INNOVATION DES ENTREPRISES EST UN ENJEU DE TAILLE

- J'entreprendrai la consolidation des pôles de compétitivité au niveau national et leur extension aux entreprises étrangères.
- J'intensifierai la collaboration entre notre secteur public et le monde de l'entreprise, en particulier celui des PME/PMI avec les universités, les centres de recherche et l'ensemble du secteur de la recherche & développement.
- J'entreprendrai aussi l'évaluation et le renforcement du soutien aux sociétés innovantes telles que les « spin-off », la simplification de l'accès au crédit pour la valorisation de la recherche, la rationalisation des opérateurs de l'intermédiation technologique.

- J'apporterai un soutien au développement de stratégies visant à tester la possibilité pour des innovations potentielles (« Proof of concept »), de se traduire en valeur ajoutée pour une entreprise en termes de nouveaux marchés, de nouveaux clients...

L'allocation des ressources issues de la diffusion et du mode de partage des résultats de la recherche et de l'innovation ne sera efficace qu'avec la résolution des problèmes liés aux droits de propriété intellectuelle. En ce sens, pour lever les obstacles, je renforcerai par des projets de loi la législation en vigueur en sus de nouveaux textes réglementaires.



VIII. UN SÉNÉGAL **AMBITIEUX!**

22.POLITIQUE INDUSTRIELLE

23.AGRICULTURE

24.ELEVAGE

25.SECTEUR INFORMEL



22.POLITIQUE INDUSTRIELLE

Encadrer les Champions Nationaux, Couvrir les Industries Naissantes et S'ouvrir de Façon Graduelle !

Le secteur industriel est l'un des piliers majeurs de la transformation structurelle de l'économie sénégalaise. La production industrielle a connu une évolution de 5,8% en 2016. Elle est le produit de la performance enregistrée dans la production d'industries extractives (+23,2%), chimiques (+19,4%), des matériaux de construction (+9,2%), de l'énergie (+3,7%) et enfin des autres industries manufacturières (+0,8%).

Par ailleurs, les contres performances subies en 2016 dans les productions d'industries mécaniques (-19,1%), alimentaires (-4,9%), textiles et du cuir (-3,6%) du papier et du carton (-12,2%) atténuent les évolutions du secteur.

Depuis 2012, les prix de production dans l'industrie sont à la baisse. Entre 2015 et 2016, ils ont été réduits de 4,8%. Par contre, les prix des produits de l'industrie alimentaire ont augmenté de 0,1%. Cette augmentation a été sans influence sur la réduction des prix dans le secteur industriel.

L'industrie extractive est dominée par la production de phosphate. Après trois années de décroissance, l'activité de production dans les industries extractives est en expansion depuis 2015. Cette performance du secteur est à mettre en relation avec le relèvement de l'activité d'extraction de phosphate (+51,5%, en 2016).

INDUSTRIES NAISSANTES

Couvrir, Satisfaire les besoins nationaux et s'ouvrir de manière graduelle !

Je faciliterai l'accès au crédit aux PME par la mise en place de véritables structures de financement à long terme. J'accorderai des allègements fiscaux aux PME installées dans des zones défavorisées dans l'optique d'une promotion d'un développement harmonisé et équilibré du territoire.

En ce qui concerne la commande publique, une « préférence nationale » pouvant aller jusqu'à 50 % sera accordée aux entreprises locales pour tous les marchés publics à compétition internationale, quelle que soit la source de financement. Ce processus vise à :

- Améliorer l'environnement juridique des PME et à faciliter la promotion des investissements des PME et PMI ;
- Réorienter le positionnement institutionnel de la micro finance et à ramener la totalité des actions de l'Etat en direction du secteur ;
- Mettre en place des stratégies de financement et d'accompagnement des PME
- Créer un pacte de confiance entre l'État et les PME pour réduire les incertitudes qui pèsent sur les entrepreneurs, en passant du « contrôle sanction » au « contrôle conseil » ;
- Attirer les financements et les talents vers les PME ;
- Libérer l'innovation et à réindustrialiser le pays ;
- Conquérir les marchés internationaux ;
- Rationaliser les dispositifs d'accompagnement des entrepreneurs à l'export, tant dans la préparation en amont que dans la prospection à l'étranger.

J'initierai une politique spéciale en matière de Grands travaux de l'État en BTP (Bâtiments et Travaux Publics) pour aider les entreprises locales à décoller.

Je m'engage à :

- Réorganiser le secteur du BTP après une concertation avec le patronat et les acteurs.
- Exiger aux grandes entreprises de sous-traiter les 15% des marchés publics aux P.M.E qui ont obtenu l'agrément ;
- Faire en sorte qu'au moins 50% de la commande de mobilier soit octroyé au secteur privé national (artisanat) ;
- Renforcer les structures d'accompagnement des PME du secteur des BTP.

INDUSTRIE ET PATRIOTISME ÉCONOMIQUE

L'industrialisation à travers le développement de l'industrie manufacturière doit constituer la clé de voûte de toute politique de création d'emplois, de réduction de la pauvreté ; et par conséquent de tout progrès économique et social. Très peu de pays ont développé leur économie sans développer une base industrielle forte faite d'un secteur manufacturier performant qui participe de manière prépondérante à la formation du produit intérieur brut (PIB) et à leur croissance.

Je m'engage à :

- Redynamiser la filière agro-alimentaire et assurer la transformation des produits primaires sur la base de nos avantages comparatifs ;
- Redynamiser les filières textiles, cuirs, peaux et bois ;
- Investir dans les infrastructures physiques comme les chemins de fer, l'énergie, la conservation, etc.) ;
- Adapter les produits industriels aux normes et standards des marchés extérieurs ;
- Faciliter l'exportation des produits manufacturés vers la sous-région et le continent ;
- Favoriser les transferts de technologie ;
- Utiliser le levier fiscal, les subventions, les prêts bonifiés pour accroître les capacités de productions, moderniser les technologies et inciter à l'embauche ;
- Adopter une politique de préférence nationale pour la promotion des entrepreneurs et industriels sénégalais ;
- Se doter d'un secteur énergétique fort pour satisfaire les exigences d'un secteur industriel fort ;
- Créer des zones industrielles pour l'implantation des unités industrielles de transformation et de manufacture dans toutes les régions en se basant sur la spécificité de chaque région.

23.AGRICULTURE

Encadrer les Champions Nationaux, Couvrir les Industries Naissantes et S'ouvrir de Façon Graduelle !

Le secteur agricole est au cœur de l'économie nationale sénégalaise. Les rendements de l'agriculture sont largement tributaires de la pluviométrie. En 2016, la production agricole était moyenne par rapport à l'année dernière. En effet, la valeur ajoutée à prix constant est évaluée à 938,8 milliards FCFA en 2016 contre 904,9 en 2015, soit une hausse de 3,7% contre 16% entre 2014 et 2015. Le secteur est dominé par les céréales, fruits et légumes, l'arachide, et le coton. La production céréalière a connu, en 2016, une baisse de 1,3% par rapport à 2015. Cette diminution de performance est due à la baisse des productions du mil (-13,2%) et du sorgho (-5,6%) qui comptabilisent 69% des superficies emblavées en céréales. Le riz paddy, la céréale la plus prisée du pays, a enregistré une augmentation de 4,3% en 2016.

La production de fruits et légumes est évaluée 1.206.810 tonnes soit une augmentation de 6,5%. La production arachidière a été estimée à 991.427 tonnes. Comparativement à son niveau de 2015, elle a enregistré une baisse de 5,6%. Dans le même sillage que l'arachide, la production de coton a également subi une contre-performance en s'établissant à 15.160 tonnes contre 20 295 tonnes en 2015, soit une diminution de 25,3%.

L'état de dépérissement de l'agriculture et de l'élevage, secteur qui concerne une bonne partie de la population active, est au centre des préoccupations des Sénégalais, en raison du désarroi que cette situation a installé en milieu rural. Les techniques et les facteurs de production sont mal maîtrisés (équipements, sols, engrais, pesticides, semences, eau ...). Le choix des spéculations a été très souvent hasardeux et en porte-à-faux avec les réalités du marché mondial. Le portefeuille de produits de notre pays ne permet pas aujourd'hui d'en tirer des revenus significatifs.

En outre, si la fonction principale de l'agriculture est d'assurer la souveraineté alimentaire, force est de reconnaître que les politiques mises en œuvre n'ont pas permis d'atteindre cet objectif légitime.

Les chantiers à ouvrir pour le développement du Sénégal ne se réaliseront que par la modernisation de l'agriculture. Les actions que nous réaliserons ensemble permettront non seulement de transcender l'accès aux facteurs de production mais aussi de trouver une solution définitive à la commercialisation des produits agricoles bruts ou transformés.

Face à ces difficultés, les actions à mettre en œuvre au profit du monde rural seront conçues dans une approche globale et intégrée de développement couvrant à la fois l'agriculture, l'élevage, la foresterie et la maîtrise de l'eau.

SOUTIEN AU MONDE RURAL

Je propose :

- La création, dans chacune des zones de Développement, d'un Office de Développement rural chargé ;
- D'assister et d'encadrer les agriculteurs en termes de formation, de recherche et de vulgarisation des savoirs et savoir-faire, d'accès aux financements. A ce titre, une attention particulière sera accordée aux femmes ;
- De réaliser et de relever le niveau des infrastructures communautaires et de services de base ;
- Le renforcement institutionnel des organisations paysannes pour en faire de véritables partenaires de l'Etat dans sa démarche de modernisation de l'agriculture ;
- L'encadrement technique et la labélisation des produits agricoles.

PROGRAMME TRIENNAL DE RECHERCHE CONCERTÉE DE LA CHAÎNE DE VALEUR AGRICOLE

Je propose :

- Le développement d'une logistique agricole nationale intégrée (achat de semence et d'engrais - stockage et conditionnement distribution- stockage et conservation récolte puis exportation) ;
- La création d'une banque des semences certifiées de 137.506 tonnes semences ;
- Mettre à la disposition des petits exploitants agricoles 715.119 tonnes d'engrais par l'Installation de 6 unités régionales de fabrication d'engrais composé pour chaque type de sol au Sénégal ;
- Que l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) et l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN) travaillent pour le développement de techniques de conservation et des types de conditionnements adaptés afin de développer le label « made in Sénégal » des produits agricoles qui répondront aux normes internationales ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de régénération et de fertilisation des sols dégradés pour favoriser l'extension des surfaces cultivables et une amélioration des rendements des cultures ; avec comme objectif la diminution du taux d'acidification et de salinisation des sols associée à une véritable politique de distribution des intrants ;
- La mise en place d'un dispositif de recherche, et de conseil agricole apportant le paquet technologique approprié aux différents segments de chaque filière. Une attention particulière sera accordée à une stratégie d'appui à la commercialisation et au développement de l'agro-industrie notamment par rapport à la transformation des produits agricoles ;
- Un choix des filières (productions et activités) à forte valeur ajoutée à appuyer en priorité : cultures maraîchères, fruitières et florales, riziculture, tomate, arachide, élevage (production de viande, lait, œufs et autres produits divers)
- Une structuration subséquente des institutions et organismes de développement rural

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Je propose :

- De mettre en œuvre une politique d'accès aux crédits agricoles adaptés à chaque type d'opération (production, transformation, commercialisation, multiplication et distribution, aménagements, équipements et infrastructures) adossés à des fonds de garantie, de calamité et de bonification. L'accent sera mis aussi sur l'amélioration des conditions d'accès et le développement du crédit de proximité (mutualisation du crédit). Le renforcement des structures des femmes sera opéré pour consolider les acquis et favoriser l'éclosion de talent féminin ;
- D'harmoniser, de fusionner et de renforcer les différents fonds d'appui au secteur agricole pour les services et recherches agricoles ;
- D'institutionnaliser et de renforcer les Fonds de garantie agricole, de calamités et de bonification des intérêts ; mettre en place : (i) un Fonds spécifique ; (ii) une politique de crédit agricole adapté et ; (iii) un fonds souverain dédié au financement de la campagne agricole.

Le programme de maîtrise de l'eau par la transition, à partir de bassins de rétention et des lacs artificiels permettra une couverture de tout le territoire en eau pour l'agriculture car le Sénégal dispose de ressources en eaux souterraines qui peuvent nous garantir une réserve en eau assez importante.

- Je mettrai en place une nouvelle politique d'aménagement du territoire qui va donner aux populations le pouvoir de contrôler la gestion de leur foncier.
- Je rassemblerai les chefs de villages, les responsables des différents groupements et associations de la zone ainsi que les autorités administratives autour d'une entité : l'Assemblée générale qui constituera obligatoirement une « commission des marchés », pour examiner les différentes offres faites au conseil rural.

L'AGRICULTURE, LE MOTEUR DE NOTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le régime sortant a choisi de mettre 1200 milliards de FCFA du budget du Sénégal dans la construction d'un TER de 54 km.

Avec le même montant, je m'engage à :

Aménager et équiper 120.000 petites fermes qui :

- Pratiqueront une agriculture écologiquement durable, économiquement rentable et socialement soutenable ;
- Produiront 1200 milliards de FCFA de biens chaque année ;
- Créeront 500.000 emplois permanents et 500.000 emplois indirects ;

- Assureront un rééquipement et rééquilibrage du territoire national ;
- Assureront notre autosuffisance en ovins pour la Tabaski ;
- Permettront de retrouver notre position d'exportateurs de légumes et de viande en direction des pays de la sous-région.

Par-delà, pour la production agricole, je propose un changement de paradigme qui mettra le monde rural au centre de toutes les politiques publiques.

24.ELEVAGE

Dépasser la « Tabaskisation » de l'élevage !

L'Elevage constitue, comme l'agriculture, l'une des principales activités génératrices de revenus et pourvoyeuses d'emplois des populations rurales. Toutefois, le poids du sous-secteur au PIB est relativement faible (4,0% en 2016). Cette situation laisse entrevoir les difficultés auxquelles il reste confronté.

En 2016, le cheptel était de 17.379.000 têtes constituées en majorité d'ovins, caprins et bovins avec respectivement 38,43%, 32,82% et 20,38%. Par rapport à l'année précédente (2015), les effectifs des cheptels ont connu des augmentations : bovins (+1,2%), ovins (+3,3%) et caprins (+3,2%).

Le nombre d'unités de volaille, en 2016, est estimé à 64.541 000 têtes. Il a connu une croissance de 7,7% par rapport à 2015.

En dépit d'une disponibilité du cheptel, 8% de la consommation nationale de viande et d'abats est importée en 2016.

En 2016, le Sénégal a importé à hauteur de 29 773 tonnes (204 millions de litres équivalent lait) de lait et de produits laitiers ; soit une hausse de 26% par rapport à 2015.

Pour faire face aux problèmes cruciaux de l'élevage, je m'engage à :

- Mettre en place des fermes d'élevage d'ovins (avec forte production de culture fourragère) dans le but de produire les 350 000 béliers de tabaski importés chaque année ;
- Mettre en place des fermes laitières (avec forte production de culture fourragère) dans ces mêmes communes à côté de celles d'ovins pour mutualiser les forages des fermes.
- Faire en sorte que l'insémination artificielle soit plus accessible aux éleveurs ;
- Faire en sorte que le maillage en techniciens et leurs conditions de travail soient améliorés ;
- Remettre en cause les conditions d'entrée des animaux sur pied de la sous-région en appliquant des taxes animales pour réduire la concurrence subie par nos éleveurs ;
- Mettre en place un fonds spécifique destiné à financer les différents segments des filières de l'élevage et à sécuriser, à travers des programmes d'aménagement et de gestion pastoraux, les systèmes de production extensive du centre, du nord bassin arachidier et des systèmes agropastoraux transhumants de la zone « sylvo pastorale » ;
- Initier une politique industrielle de production et de transformation de lait ;
- Promouvoir et protéger les produits du terroir.
- Favoriser la création d'une unité industrielle de laiterie, d'une usine de fabrication d'aliment de bétail dans chaque zone agro écologique.
- Faire un maillage du territoire en parcs polyvalents de vaccination
- Augmenter le budget dédié à la prophylaxie des maladies infectieuses du cheptel de moins d'un milliard à six milliards cinq cent millions pour une couverture totale.



25. SECTEUR INFORMEL

Formalisation graduelle, Professionnalisation urgente !

Le secteur informel contribue de façon très significative à la richesse nationale. Mais il s'agit d'une force économique totalement désorganisée. Il concerne tous les secteurs d'activités, mais le commerce en constitue le principal domaine d'intervention. Les lourdeurs administratives et l'absence de mesures avantageuses confinent ses acteurs dans cette situation de non-conformité. L'organisation du secteur informel repose sur son évaluation exhaustive, la mise en place d'un dispositif d'appui et la conception des systèmes d'incitation et d'accompagnement, y compris sur le plan fiscal.

Je mettrai en place une politique de l'emploi des jeunes qui les incitera à se formaliser et à entreprendre avec la réussite attendue.

Je m'engage à :

- Rendre plus performant le guichet unique pour toutes les démarches administratives ;
- Mettre en place un système adéquat de financement des jeunes entrepreneurs ;
- Assouplir l'imposition par des exonérations totales ou partielles pour encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes ;
- Accentuer la formation par des cours d'alphabétisation fonctionnelle, de principes de base de gestion ;
- Mettre en place une structure dédiée à la formation et en appui-conseils pour aider à l'établissement des demandes de financement.



IX. UN SÉNÉGAL **ÉQUILIBRÉ!**

- 26.COMMERCE ET GRANDE DISTRIBUTION
- 27.PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
- 28.CONTRATS INTERNATIONAUX
- 29.ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

26.COMMERCE ET GRANDE DISTRIBUTION

Investissements mixtes, Consommations locales et échanges régionaux !

La libéralisation du commerce ne dispense pas l'Etat de l'obligation de définir des règles en la matière et de contrôler leur application. En effet, la liberté d'entreprendre ainsi que la libéralisation des échanges et des prix doivent être alliées à la protection du producteur, du consommateur et du commerçant sénégalais

UNE MEILLEURE POLITIQUE DE PRIX

En 2012, l'actuel régime a initié une vaste politique de baisse des prix. Mais il s'est fondé sur les prix pratiqués à l'époque alors qu'il s'agissait de prix spéculatifs (contexte préélectoral favorable à des augmentations de prix injustifiées). Il a ainsi légitimé et légalisé une inflation.

Il s'est limité à fixer ou homologuer les prix au niveau des stades du demi-gros et du détail. Des stades de commerce étant supprimés, le grossiste échappe ainsi à la réglementation, de même que l'importateur ou le producteur.

Par ailleurs, la flambée des prix est subie à tous les niveaux. Le consommateur est souvent la victime la plus connue. Mais l'opérateur économique en souffre également (Il peut acheter à un prix qui ne lui permet pas de respecter le prix fixé ou homologué).

En effet, la réglementation actuelle en matière de fixation et d'homologation de prix ne prend en compte que les stades de demi-gros et détail. Ainsi, l'importateur, le producteur et le grossiste jouissent d'une liberté de prix totale, spéculent et dérèglent à leur guise le marché.

Je mettrai en place une meilleure politique de prix dans le respect de l'option de libéralisation économique, tout en tenant compte des intérêts du consommateur et de l'opérateur économique.

Je propose :

- D'adapter la base juridique à la politique de prix envisagée par une réforme textuelle (articles 1er, 42 et 43 de la Loi 94-63 du 22 août 1994 sur les prix, la concurrence et le contentieux économique et le Décret N° 95-77 du 20 janvier 1995 portant application des articles 44 et 64 de la loi 94-63 du 22 août 1994 sur les prix, la concurrence et le contentieux économique ;
- De fixer ou d'homologuer les prix en tenant compte de différents stades de commerce (gros, demi-gros et détail) ;
- D'étendre la liste des produits pouvant être soumis à fixation ou homologation.

UNE POLITIQUE COMMERCIALE COHÉRENTE ET INCLUSIVE

Je mettrai en œuvre une politique commerciale cohérente et inclusive, soutenant à la fois l'agriculture et l'industrie, basée sur des programmes de formation et de renforcement des capacités des acteurs et des institutions en charge du commerce.

Je m'engage à :

- Favoriser l'installation de grandes unités régionales de transformations des produits agricoles ;

- Promouvoir les industries agroalimentaires existantes par des exonérations et autres facilités ;
- Subventionner les matériels nécessaires au développement de ce secteur ;
- Faciliter l'accès au financement par les banques et autres institutions financières dédiées.

UNE BONNE ORGANISATION DU MARCHÉ INTÉRIEUR

Au Sénégal, chaque région est spécialisée dans la culture d'un produit, qui est inexistant dans une autre région. Pourtant, les productions agricoles peinent à être écoulees. Une autre organisation du marché s'impose. Ainsi, le marché national sera la priorité. De ce fait, en fonction du lieu ciblé, l'Etat contribuera à faciliter la bonne information et l'acheminement des produits par des mesures d'accompagnement précises et efficaces. Les Chambres de Commerce, présentes dans toutes les régions, seront les mieux indiquées pour renseigner sur les besoins de la zone.

Je prendrai des mesures de régulation et d'organisation du marché national et de facilitation de l'accès des produits locaux à ces marchés et promouvoir la consommation de produits sénégalais répondant aux normes sanitaires et de qualité.

Je m'engage à :

- Utiliser efficacement les Chambres de Commerce régionales pour l'information et l'intermédiation commerciale entre les producteurs des différentes régions ;
- Mettre en place un système privé d'entreposage des marchandises afin de mettre fin aux difficultés de conservation et de conditionnement des produits ;
- Créer des Centrales d'Achat Régionales afin de garantir un écoulement rapide des productions ;
- Prendre des normes avec l'Association sénégalaise de Normalisation (ASN) et s'inscrire véritablement dans une démarche qualité, gage de compétitivité des produits sénégalais

UNE PROMOTION DU COMMERCE INTRA RÉGIONAL ET INTRA-AFRICAIN

Le marché africain offre de très grandes perspectives. Les organisations communautaires auxquelles le Sénégal fait partie (UEMOA- CEDEAO) sont favorables à l'exportation de nos excédents et l'importation d'intrants pour nos industries locales.

Je favoriserai la promotion du commerce intra régional et intra-africain par l'application effective des protocoles et règlements de

la CEDEAO en la matière et j'inciterai à une politique d'importation de biens primaires, intermédiaires et biens d'équipement destinés à des industries orientées vers l'exportation de produits à haute valeur ajoutée.

Ces mesures seront prises de concert avec les autres Etats membres de ces organisations (UEMOA et CEDEAO).

GRANDE DISTRIBUTION

Le grand commerce connaît, depuis quelques années, des changements stratégiques importants liés à l'évolution des comportements des consommateurs

dans les pays en développement, avec l'apparition des grandes surfaces, mais aussi avec l'émergence d'un nouveau type de consommateur.

LA RÉGULATION DU SECTEUR DE LA GRANDE DISTRIBUTION (DITE CLASSIQUE)

La grande distribution est le secteur le plus désorganisé du commerce au Sénégal. Elle fait face aux marchés informels ; à défaut de modernité et de sécurité ; à la commercialisation anarchique ; au défaut de labels purement sénégalais ; au conditionnement inexistant et à la qualité peu appréciable.

Pour corriger ces anomalies, je mettrai en œuvre une politique d'urbanisme commercial. Ce plan reposera sur la libération de l'occupation du domaine public et l'éradication de l'anarchie en créant des marchés spécialisés et en favorisant le développement de pôles industriels de production et de distribution qui offrent Sécurité, accessibilité et mobilité totale aux utilisateurs et une meilleure viabilité dans les territoires.

Je m'engage à :

- Instituer un système privé d'entreposage des marchandises afin de mettre fin aux difficultés de conservation et de conditionnement des produits et d'offrir un financement alternatif des besoins d'investissement des agriculteurs et des industriels à travers le développement du commerce par le récépissé d'entrepôt. Celui-ci est un titre représentatif de marchandises en dépôt qui permettra aux acteurs de mobiliser plus vite un crédit ou un financement en plaçant, en toute sécurité, leurs productions dans des entrepôts agréés ;
- Mettre en place un vaste programme de construction et de modernisation des marchés.

LA RÉGULATION DU SECTEUR DE LA GRANDE DISTRIBUTION (DITE MODERNE AVEC LES GRANDES SURFACES)

La grande distribution a longtemps été réservée à des entités étrangères et visait une clientèle de choix. Aujourd'hui, la situation a beaucoup changé avec l'avènement de « Auchan ». Le plus petit boutiquier qui se trouve dans son champ d'action se voit déloyalement concurrencé.

Je vais réorganiser la grande distribution en mettant en avant l'intérêt du Sénégal et des Sénégalais et en encadrant l'installation et le fonctionnement des grandes surfaces.

Je m'engage à :

- Exiger une autorisation préalable à l'installation d'une unité économique d'une certaine envergure (superficie 300m² et budget 25.000.000frs). Les Conseils régionaux de la consommation (qui existent

déjà) s'en chargeront en définissant le cahier de charge, avec une possibilité ultérieure de retrait d'agrément en cas de non-respect des dispositions ;

- Établir une liste limitative des catégories de produits habilités à être vendus dans ces lieux ;
- Encourager l'entrepreneur national à s'installer dans les zones (villes) qui ne disposent pas encore de ces unités, en lui faisant des exonérations d'impôts ou des subventions ;
- Assoir une préférence nationale en cas de pluralité de demandes d'agrément sur le même lieu.



27.PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Jeu d'équilibre entre la protection et la promotion des investisseurs !

Le contexte économique du Sénégal est marqué depuis 2015 par des niveaux de croissance économique relativement élevés. Entre 2015 et 2017, le taux de croissance annuel moyen du Sénégal s'établit à 6,7%

Toutefois, cette embellie de la croissance s'accompagne d'une détérioration de l'encours de la dette publique, l'accentuation des inégalités et la persistance du taux de chômage principalement des jeunes.

Globalement, sur la période 2015-2017, la consommation finale rapportée au PIB est en moyenne de 86,30% alors que l'investissement rapporté au PIB sur la même période ne représente que 23,23%. Le niveau élevé de la consommation privée empêche aujourd'hui le développement d'une épargne intérieure forte pouvant favoriser l'investissement privé source d'une croissance inclusive. Cette faiblesse de l'épargne s'explique par un taux de bancarisation très faible (6%) et le caractère informel de nos économies.

Pour l'essentiel, l'investissement est aujourd'hui porté par l'investissement public et les transferts des sénégalais de l'extérieur sans effet majeur sur la qualité de la croissance économique. En effet, ces investissements portent sur le secteur des bâtiments et travaux publics qui ont une forte part de biens importés.

Dans cette perspective, la promotion d'un investissement productif, pour accroître les capacités d'offre, devient ainsi un enjeu majeur du développement économique et social du Sénégal.

A ce jour, de nombreuses contraintes persistent et font que les mesures qui ont été prises pour améliorer l'environnement des affaires et attirer l'investissement enregistrent des résultats peu satisfaisants. A mon avis, le véritable défi pour le Sénégal dans les deux prochaines années est de promouvoir un secteur privé fort, capable de porter la croissance économique du Sénégal.

Par conséquent, mon soutien à l'investissement privé s'inscrit dans un objectif de changement de la structure de l'économie et une inversion durable de la courbe de chômage. Aujourd'hui, de nouvelles stratégies s'imposent et pour cela je m'engage à :

- Mettre en place une charte d'investissement concertée ;
- Créer une Task force de promotion et de diffusion de l'innovation en partenariat avec des entreprises étrangères pour attirer des IDE ;
- Orienter 60% des investissements publics et privés hors de Dakar ;
- Trouver un équilibre entre promotion et protection des investissements ;
- Créer des réseaux d'innovation et d'investissement ;
- Encourager l'épargne intérieure par le développement et l'amélioration de l'offre de services financiers par les établissements bancaires et de micro-crédit ;
- Réorienter davantage les investissements publics vers le développement et l'entretien régulier des infrastructures de développement (électrification par des sources d'énergie renouvelable, réseau routier interurbain et régional, réseau ferroviaire, hydraulique, réseau d'assainissement, etc.) et vers l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Encourager les émigrés à investir leurs ressources dans des secteurs productifs et créateurs d'emplois ;
- Améliorer l'accès des PME/PMI au financement bancaire en encourageant les banques à réduire le coût du crédit et à alléger les conditions d'accès (garanties, etc.);
- Encourager les entreprises à recourir aux multiples possibilités offertes par les marchés financiers, notamment en termes de financement à l'exportation, en développant des programmes de sensibilisation et d'information d'envergure sur les opérations possibles sur ces types de marchés ;
- Accentuer la lutte contre la corruption en renforçant l'autonomie des services publics et les organisations de la société civile spécialisées dans la lutte contre la corruption ;
- Améliorer la qualité des services d'infrastructures pour limiter les coûts de production ;
- Mettre en place une banque privée d'investissement ;
- Poursuivre des réformes visant à rendre l'environnement des affaires davantage attractif ;
- Créer un crédit d'impôt investissement.



28.CONTRATS INTERNATIONAUX

Diligence, Prévisibilité, Patriotisme !

L'atteinte des objectifs de croissance élevée, voire de développement économique, passe par la mise en œuvre d'importants projets nécessitant la mobilisation de moyens financiers considérables. Face à l'importance des investissements à réaliser, le budget de l'État comme principale source de financement, est insuffisant. Dans ce contexte, la recherche d'autres moyens, pour la satisfaction des besoins de financement de l'économie nationale, s'impose. Il s'agit de trouver des mécanismes de financement qui soulagent le budget de l'État. Les contrats internationaux s'inscrivent dans cette lancée de recherche

AUDIT JURIDIQUE DES CONTRATS EN COURS PAR LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ D'EXPERTS

C'est dans la logique de la mesure du possible que je souhaiterai renégocier, si nécessaire, les contrats internationaux pour retrouver notre pleine souveraineté. La plupart des accords internationaux sont très déséquilibrés et ne permettent pas l'essor industriel et économique du Sénégal. Ils devront être réexaminés.

Je confierai l'examen des différentes options à un Comité d'experts pour obtenir les avis autorisés sur chacune des options, afin de prendre la meilleure décision possible dans l'intérêt de notre pays. Le comité ou commission assurera l'exécution des tâches suivantes :

- Étudier les contrats dans leurs aspects juridiques en vue d'explicitier les éventuels déséquilibres et

vices qu'ils peuvent renfermer ;

- Proposer la démarche à suivre pour aboutir à la mise en valeur harmonieuse des gisements miniers.
- Proposer des pistes et des stratégies pour corriger les déséquilibres et les vices en cas de besoin.

Je m'engage à suivre toutes les étapes pour la conclusion de contrats qui profitent plus au Sénégal. En conséquence, je ferai un bilan coût/avantage précis pour déterminer lesquels des contrats devront être renégociés voire annulés, sans faire courir au pays le risque d'une perte financière importante pour son budget.

EVALUATION EX ANTE DE NOS CONTRATS INTERNATIONAUX PAR LA MISE EN PLACE D'UNE TASK FORCE JURIDIQUE

Je mettrai en place une équipe de juristes éminents, avec des spécialisations diverses et venant d'horizons professionnels variés. La Task Force sera composée d'avocats, d'universitaires, de consultants, de juristes internationaux, de juristes émanant des administrations publiques et privées, de juristes

d'affaires etc. Le but est d'agir par anticipation en ayant un avis juridique à priori qui garantit un processus de prise de décision fluide et efficace. Cela nous permettra aussi d'anticiper les questions difficiles dans les négociations et d'anticiper certains contentieux dans la phase de mise en œuvre.

NÉGOCIATION HOLISTIQUE ET NON SECTORIELLE PAR LA MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE DE NÉGOCIATION MULTIDISCIPLINAIRE

Une négociation est un processus long et délicat. Elle ne s'improvise pas. Le fait de détenir par devers nous des ressources naturelles convoitées nous met en position de force, si nous y travaillons. Je mettrai en place un dispositif de négociation performant, à la pointe des enjeux internationaux, et doté d'une expertise de pointe sur les questions techniques abordées.

La préparation : les négociateurs travailleront en amont et procéderont aux analyses et études nécessaires. Elle consistera à faire toutes les analyses et études nécessaires à la validation du projet. Ils ont une mission qui va au-delà des enjeux purement juridiques. Ils aborderont les aspects techniques, commerciaux, économiques, financiers, juridiques, politiques, sociaux, environnementaux etc. Ces analyses et études me permettront d'avoir un aperçu global sur la question. Cette préparation sera faite par des experts sénégalais évoluant dans ce domaine.

La compatibilité avec nos intérêts nationaux : les contrats devront avoir comme ligne conductrice les intérêts nationaux vitaux du Sénégal, dans le respect des conventions internationales pertinentes en la matière.

L'engagement de l'Etat : je m'engagerai à être ferme et sans faille, car l'engagement constitue un facteur de confort additionnel pour les investisseurs. Le respect des engagements de l'Etat et une coordination entre les parties prenantes permettent d'atteindre les objectifs fixés. Je privilégierai l'approche collaborative, afin d'apaiser le climat en situation conflictuelle.

La transparence sera de mise tout au long des

processus de mise en œuvre des projets et de conclusion des contrats. Je veillerai à ce que tous les contrats d'ordre international puissent faire l'objet de diffusion et de publication au grand public sous une forme accessible et compréhensible.

La révision des contrats internationaux pour corriger les inégalités et les incohérences dans le but de redresser l'économie de l'ensemble du pays, demeure la voie de passage obligée pour s'attaquer avec des moyens suffisants à tous les chantiers indispensables à l'amélioration des conditions socio-économiques du citoyen sénégalais.

29. ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

Sensibiliser, Dénoncer, Renégocier !

Depuis 2012, notre pays, avec les 14 autres pays de la CEDEAO et la Mauritanie, négocient la conclusion d'un APE. Beaucoup de questions contentieuses ont jalonné ce processus. Certaines ont été résolues. D'autres, plus sensibles sur le développement de notre économie, n'ont pas été conclues à la faveur de nos intérêts. Cela n'a pas empêché de boucler les négociations, avec des dispositions déséquilibrées, sous l'impulsion maladroite du Sénégal, en 2014. Depuis, le processus de signature de l'APE par la partie ouest africaine est ouvert. Quinze pays sur seize ont déjà signé l'accord, y compris le Sénégal et à l'exception notable du Nigéria. La signature du Nigéria va ouvrir la phase de ratification, et l'APE va entrer en vigueur dès que 2/3 des pays de l'Afrique de l'ouest l'auront ratifié. Le Nigéria est le dernier rempart à l'application de l'APE.

Dans sa configuration actuelle, l'APE ne prend pas en charge les intérêts intrinsèques de notre pays. Les dispositions essentielles de l'APE me font faire les remarques non exhaustives suivantes :

- ▼ L'accès aux marchés, le champ de libéralisation : les accords prônent un taux d'ouverture du marché des pays ACP de 75%. Seuls 25% de nos produits seront préservés et échapperont à la libéralisation intégrale. Nos marchés ne seront pas protégés de façon optimale et notre développement en sera compromis. L'ouverture des marchés à un taux de 75% risque de remettre en cause la vitalité économique de nos entreprises qui ne pourront pas rivaliser avec les grandes multinationales européennes qui viendront écouler leurs produits sans droit de douanes et sans quota.
- ▼ La clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF) au jour d'aujourd'hui est dans tous les accords de l'APE. La clause traduit une hypothèque sur la diversité des partenariats, une question contentieuse considérée comme un frein exceptionnel pour la diversification des économies des pays africains. Tous les avantages que nous donnerons à des économies émergentes partenaires devront être rétrocédés à l'Europe, au risque de perdre de la crédibilité auprès de nos nouveaux partenaires.
- ▼ La clause statu quo : cette clause stipule qu'aucun droit de douane supplémentaire ne peut être introduit sur les échanges avec l'UE, et que ceux existants ne peuvent être augmentés à partir de l'entrée en vigueur

de l'accord. Il est difficile de comprendre les raisons d'un tel traitement asymétrique. La principale conséquence de la clause de statu quo est d'empêcher nos Etats d'augmenter les droits de douane sur les produits non concernés par la libéralisation des échanges.

- Les mesures de sauvegarde sont des droits temporaires appliqués pour faire face à des importations massives. Ces mesures existent mais les conditions d'exercice de déclenchement ne sont pas favorables à notre économie.
- Les mesures sanitaires et phytosanitaires: au niveau international, des interdictions d'importations sont toujours appliquées aux produits africains. Les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Europe sont plus drastiques et rigoureuses que les standards internationaux définis dans les organisations internationales pertinentes (OIE, Codex Alimentarius, OMC etc.). L'UE veut introduire dans les accords ses propres pratiques, illégales à bien des égards et qui se révèlent comme du protectionnisme déguisé. Cette transposition du droit européen dans les APE est un frein à un accès à leur marché.
- Les règles d'origines : Les règles d'origine ont davantage été conçues pour les produits manufacturés, transformés, dont la fabrication impose parfois d'avoir recours à des intrants venus de l'extérieur. Nous pouvons avoir des produits nationaux avec accès au marché européen, en agrégeant les intrants venant des 79 pays ACP. Avec l'APE, ce bénéfice d'intrants agrégé se limite aux 15 pays de la CEDEAO et réduit d'autant notre accès à un marché qui nous semble ouvert, mais très fermé avec ces conditions nouvelles.
- Les subventions sur l'agriculture : la plupart des produits européens qui arrivent en Afrique sont subventionnés par leur gouvernement. Cette pratique crée des distorsions de concurrence souvent considérées comme contraire aux intérêts

des pays en développement dont l'économie nationale ne permet pas des niveaux de subventions aussi élevés que dans les pays développés mais aussi contraire aux objectifs fondamentaux de l'OMC.

- Les taxes à l'exportation : Les taxes à l'exportation posent un problème de cohérence des politiques commerciales et nationales. D'une manière générale, une taxe se fait à l'importation pour dissuader et non à l'exportation. Et c'est l'un des domaines où l'Union Européenne n'arrive pas à avoir gain de cause au sein de l'OMC. Par conséquent, elle entend en profiter au niveau bilatéral, et poursuivre des intérêts au-delà du commerce. L'Union Européenne s'acharne à confiner nos pays dans une situation d'exportateur brut afin qu'ils n'assouissent pas une ambition d'industrie transformatrice.

Face à ces constats, je propose :

- De déployer notre diplomatie commerciale pour sensibiliser et emmener les autres pays de l'Afrique de l'ouest à s'aligner sur la position du Nigéria qui refuse de signer l'APE pour des raisons de protection des parties sensibles de son économie ;
- De dénoncer collectivement, avec les 14 autres pays signataires, l'Accord dans sa mouture actuelle ;
- D'éviter, par ce fait, l'entrée en vigueur de l'APE dont le processus de ratification serait ouvert dès la signature du Nigéria ;
- De rouvrir des négociations avec la partie européenne dans le but d'arriver à des contenus commerciaux et de développement qui tiennent compte de nos nécessités de développement.



X. UN SÉNÉGAL **MODERNE!**

30.URBANISME ET HABITAT
31.HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT
32.INFRASTRUCTURES/TRANSPORT



30.URBANISME ET HABITAT

Aménager, Planifier, Humaniser !

La population urbaine du Sénégal ne cesse d'augmenter de façon exponentielle depuis les années 1960. Les populations ont davantage tendance à se concentrer dans les villes à la recherche de profits, d'un environnement socio-économique meilleur.

En 1960, près de 25% des sénégalais résidaient en ville contre 42,7% en 2016. Les populations sont beaucoup plus attirées par les régions situées à l'Ouest : Thiès, Saint Louis et Dakar notamment. A Dakar en 2016, 96,5% de la population vit en milieu urbain.

Il existe une relation directe entre le niveau de vie et l'environnement économique. Il représente le troisième élément de la notion de développement territorial que l'on peut trouver dans un schéma d'aménagement et de développement. Cela passe par la mise en place des conditions créant un environnement propice à l'émergence de projets créateurs d'emplois (mise en commun de ressources humaines et financières), de projets générant un achalandage, de conditions favorisant l'entrepreneuriat dans divers domaines.

Notre pays a connu, en l'espace de quelques décennies, une urbanisation galopante qui n'a cependant pas bénéficié d'une gestion cohérente de l'aménagement des espaces et des potentialités économiques des territoires. Le cadre réglementaire a besoin d'une réorientation qui serait le plus en adéquation avec les besoins et les spécificités de notre pays.

Ainsi, je m'engage à :

- Élaborer une loi d'orientation en matière d'Urbanisme, de BTP, d'Infrastructures et de Planification Spatiale, pour notamment mettre un frein à la spéculation foncière
- À regrouper dans un même ministère, l'Urbanisme, l'Habitat, les BTP, les Infrastructures et l'Aménagement du Territoire ;
- Réorganiser, redynamiser et doter de moyens logistiques et humains les différents services d'aide à la décision ;
- Mettre en place des Plans Directeurs d'Urbanisme dans l'ensemble du territoire national et encourager le financement de l'habitat ;
- Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de Plans Directeurs d'Assainissement dans les grandes villes et promouvoir une filière des BTP.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Malgré les Plans nationaux d'Aménagement du Territoire (PNAT) qui se sont succédés de 1960 à nos jours, le Sénégal connaît toujours d'importantes disparités économiques et sociales entre ses différentes régions, et surtout entre la Région de Dakar (0,25 % du territoire national en termes de population) et le reste du pays. Ces disparités résultent de deux facteurs essentiels que sont :

- Une concentration excessive des activités économiques, industrielles et administratives à Dakar, occasionnant des dysfonctionnements dont souffre la capitale économique et administrative dans tous les domaines (mobilité, pollution, insalubrité, logement, équipements socio-collectifs, sécurité, services urbains essentiels, ...);
- Un délaissement progressif des pôles économiques et des autres villes secondaires qui découle du manque d'investissements aptes à soutenir et à promouvoir les activités et à valoriser les potentialités locales.

Ce déséquilibre entre une ville macro-céphalique très attractive et des régions qui s'appauvrissent et se vident de leurs populations, constitue un grand handicap pour le développement du Sénégal. C'est pourquoi, la politique d'aménagement du territoire qu'il convient de mettre en œuvre pour infléchir cette tendance sera sous-tendue par une démarche volontariste et inébranlable. Elle s'appuiera sur l'identification et la valorisation des potentialités de chaque région de manière à fixer les populations dans leurs terroirs et corriger ainsi le déséquilibre aigu observé dans la répartition démographique.

S'agissant de l'urbanisme, les problèmes diagnostiqués dans la quasi-totalité des localités concernent principalement :

- La prédominance des zones à habitat irrégulier marqué par l'étroitesse et la sinuosité des voies d'accès et de desserte, l'insécurité foncière, le déficit en équipements collectifs ;

- La prolifération des constructions irrégulières ne respectant pas les normes de construction les plus élémentaires et l'utilisation de matériaux inadéquats ;
- La non prise en compte des spécificités des personnes handicapées en termes d'accès aux édifices publics ;
- L'état de dénuement en moyens humains et matériels des services chargés d'assurer le contrôle sur le terrain. Le transfert de la compétence d'urbanisme aux communes ne s'est pas non plus révélé efficace pour pallier les dysfonctionnements ;
- La prépondérance, dans les plans d'aménagement, de l'habitat au détriment de l'activité économique et des loisirs. Cette forme d'urbanisme a contribué à la production de villes improductives ;

Il y a une absence criante de documents de planification comme les plans directeurs d'urbanisme, les plans d'urbanisme de détails, les plans d'occupation des sols, et les schémas directeurs d'aménagement urbain. C'est pourquoi, les actions majeures à mettre en œuvre dans les secteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme doivent être entreprises :

Je m'engage à :

- Mettre en œuvre un vaste programme de construction et de réhabilitation d'infrastructures routières et ferroviaires permettant progressivement de relier entre elles toutes les capitales régionales, les chefs-lieux de département et autres villes secondaires. L'objectif ainsi visé est de faciliter et d'encourager les déplacements de personnes, les échanges commerciaux entre les différents espaces économiques nationaux et le désenclavement de zones à potentialités économiques avérées ;
- Réaliser un programme intégré de modernisation des capitales régionales et des chefs-lieux de département qu'il convient de doter

d'équipements structurants à caractère social, administratif et économique pour affirmer leur statut administratif et les rendre plus attractifs. Il sera tenu compte dans cette démarche du principe des grappes de convergence, s'inspirant des travaux réalisés à Thiès en 2004 ;

- Réaliser ce programme de modernisation des villes et grandes agglomérations du Sénégal, en commençant dans ce présent quinquennat par Kaolack, Thiès, Touba, Saint-Louis et Ziguinchor.
- Lancer un plan de délocalisation dans les autres régions d'activités administratives et industrielles de manière à soulager Dakar. Ce plan sera établi selon une approche concertée, sur la base d'un inventaire exhaustif des activités susceptibles d'être délocalisées et une étude de faisabilité complète sur les territoires d'accueil en termes de disponibilité foncière, de contraintes de transfert ou de disponibilité sur place de ressources humaines, d'accessibilité par rapport à l'approvisionnement en matières premières et l'écoulement de produits finis ;
- Encourager la création d'entreprises à travers l'adoption d'une politique fiscale avantageuse et de crédit d'impôt, la mise à disposition de terrains viabilisés et d'informations sur les potentialités des régions à promouvoir. Les Chambres de Commerce et les Chambres de Métiers modernisées et dotées des ressources adéquates joueront pleinement leur rôle dans la promotion de l'économie régionale ;
- Renforcer la décentralisation avec une plus grande responsabilisation des collectivités locales dans la promotion des activités économiques dans leurs ressorts territoriaux respectifs. La création d'intercommunalités à vocation économique sera encouragée et soutenue par l'Etat. Les plans de développement initiés par ces collectivités locales seront en adéquation avec les objectifs du Plan National d'Aménagement du Territoire ;
- Engager un Plan national d'Aménagement Foncier pour faciliter l'accès à l'habitat, à

travers un Fonds d'Aménagement de Parcelles Viabilisées qui accompagnera sur les plans technique et financier les collectivités locales, les coopératives d'habitat et les sociétés publiques et privées spécialisées dans la réalisation d'opérations de production de logements et de parcelles à usage d'habitation ou économique. Le programme de création de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) sera intensifié et disséminé dans tous les départements avec des conditions d'accès aux parcelles qui seront plus en adéquation avec les revenus des populations ;

- Etablir pour chaque localité des documents de planification urbaine (Plans directeur, Plans d'occupation des sols etc.) en tenant compte des options des Plans régionaux d'Aménagement du Territoire ;
- Mettre en œuvre, en synergie avec les collectivités locales compétentes, des programmes de restructuration de quartiers pour résorber l'habitat spontané, selon une approche concertée tenant compte des coûts sociaux et des contraintes socio-culturelles ;
- Assouplir les procédures administratives d'acquisition et de régularisation foncières ;
- Élaborer un schéma national d'urbanisme qui sera le socle pour donner et renforcer la compétence des collectivités locales en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
- Faire recours à l'expertise nationale et internationale pour donner une identité architecturale à chaque département et commune du pays ;
- Veiller au respect et à la mise à jour des plans d'urbanisme et des normes d'architecturales de chaque localité du pays ;
- Redonner à l'aménagement et à l'architecture leur place prépondérante dans la marche du pays, à travers notamment l'organisation d'un concours d'architecture pour l'aménagement de la réserve de l'aéroport de Dakar en des espaces verts et de loisir pour les Dakarais.

HABITAT

En matière d'habitat et de cadre de vie, le Sénégal reste confronté aux effets d'une urbanisation rapide et mal maîtrisée. Dans la plupart des villes, les zones insalubres et impropres à l'habitat représentent en bonne partie, l'espace occupé. Aussi, l'occupation anarchique de l'espace, l'habitat précaire, les problèmes d'hygiène et d'assainissement posent-ils un véritable calvaire pour la santé publique. Les inondations et l'insécurité liée à la mal-urbanisation sont un ensemble de facteurs qui ont amplifié la vulnérabilité des populations et favorisé la dégradation du cadre de vie dans les quartiers populaires.

L'accès au logement reste toujours une forte préoccupation pour la majorité des sénégalais. Le type de logement du ménage constitue un indicateur du niveau de vie des ménages. Au Sénégal, la majorité de la population vit dans des maisons basses (65,57) tandis que 16,65% résident dans des cases et 14,79% dans des maisons à étage. Les baraques et les appartements à immeuble sont très peu usités. Malgré une fréquence plus forte des maisons basses quel que soit le milieu de résidence, une différence notable est observée en ce qui concerne la répartition des ménages par type de logement selon le milieu de résidence. En effet, il semblerait que les maisons à étage soient plus fréquentes en milieu urbain, principalement à Dakar (42,79%) tandis que les cases constituent le type de logement de 32,47% des ménages ruraux.

En milieu urbain dakarois, 49,04% des ménages vivent dans des maisons basses. Une faible part des ménages résident dans des baraques (1,47%) ou en appartement dans des immeubles (3,04). Ces proportions sont malgré tout bien plus fortes que dans les autres zones de résidence. Dans les autres milieux urbains, l'essentiel de la population vit dans des maisons basses (87,14%) tandis que 65,57% des ruraux se trouvent dans une situation identique. La majorité des ménages sont propriétaires de leur logement (73,1%) dont 38,54% disposent du titre de propriété. La location ne concerne que 20,06% des ménages. La location à titre gracieux par un parent ou un ami concerne à peine 5,93% des ménages. Cependant selon le milieu de résidence, la répartition est très différente. En effet, la location est de loin bien plus fréquente en milieu urbain (47,02% à Dakar urbain et 21,17% dans les autres milieux urbains). En milieu rural, la quasi-totalité des ménages sont propriétaires de leur logement (91,74%) dont plus de la moitié (58,53%) ne disposent pas de titre. A l'inverse en milieu urbain, l'essentiel des ménages propriétaires de leur logement disposent d'un titre de propriété (38,35% à Dakar urbain et 50,19% dans les autres milieux urbains). La location à titre gracieux par un parent ou ami reste un phénomène marginal qui semble être un peu plus fréquent dans les autres milieux urbains en dehors de Dakar.

FAIRE DE L'HABITAT, NON UN LOGEMENT, MAIS UN FOYER

Je m'emploierai à ce que toutes les caractéristiques d'un logement en font un foyer et que celui-ci soit décent et abordable. Les ménages consacrent une grande part de leur budget au logement, qui est le premier poste de dépenses de nombreuses personnes et familles dès lors qu'on additionne les loyers, l'électricité, l'eau et le mobilier.

Je m'engage à :

- Faire revenir la SICAP et la SN HLM à leur vocation sociale en matière de construction et de facilités d'accès aux logements pour les sénégalais,
- Redynamiser les Zones d'Aménagement Concerté sur l'ensemble du territoire national

- Construire des logements sociaux suffisants à travers la mise en place d'un programme dans toutes les communes du Sénégal ;
- Développer une usine de fabrication de brique à base d'argiles pour réduire les coûts de construction (Bâtiment à Energie positive) ;
- Réguler et Assainir le secteur locatif ;
- Organiser une assise nationale sur le loyer en collaboration avec les bailleurs, les locataires, les agences immobilières ;
- Appliquer des réformes foncières qui joueront sur les coûts et l'accessibilité. Le prix d'un terrain devrait être en plus de l'aspect géographique et économique, être fonction de l'aspect géotechnique et de la nature du milieu

31.HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT

Universaliser, Libéraliser, Réguler !

Malgré sa situation en zone sahélienne, le Sénégal dispose de ressources en eau relativement abondantes. Les eaux de surface et les eaux souterraines constituent donc l'essentiel du potentiel hydraulique. Mais seules 3% des premières et environ 30% des secondes sont utilisées pour l'ensemble du secteur de l'hydraulique urbaine et rurale. Et de nombreux Sénégalais n'ont toujours pas accès à l'eau potable. L'agriculture, l'élevage et la foresterie restent handicapés par cette situation.

Au Sénégal, c'est la Société des Eaux (SDE) et la SONES qui assurent l'approvisionnement en eau, en milieu urbain. En zone rurale, l'Office des Forages Ruraux (OFOR) est chargé de l'alimentation en eau potable des ménages à travers ses concessionnaires. Notons que 72% des ménages ont accès à un service élémentaire d'eau potable. Un peu moins de 13% utilisent une source d'eau non améliorée. Au Sénégal en 2015, plus de 35% des ménages appartenant au quintile le plus pauvre n'a pas accès à une source d'eau améliorée. Par contre presque 9 ménages riches sur 10 utilisent une source d'eau améliorée. Cependant, le taux de couverture géographique reste encore assez faible. En effet avec 42% des localités sans accès à l'eau par adduction, il apparaît nettement une concentration de la desserte dans certaines parties du pays et dans de grandes localités.

Plusieurs ouvrages d'assainissement bâtis ne bénéficient pas aux destinataires. Il est fréquent de trouver des populations qui disposent d'ouvrages d'assainissement adéquats, mais n'en font pas usage. La défécation à l'air libre est pratiquée par environ 14% des ménages. Environ 66% des ménages ont accès à des toilettes améliorées dont 43% disposent d'un service élémentaire d'assainissement. En milieu urbain, 88% des ménages urbains ont accès à des toilettes améliorées dont un peu plus de la moitié (51%) ont accès à un service élémentaire. La défécation à l'air libre y est très peu pratiquée (3%). Plus du quart des ménages ruraux n'ont pas de toilettes à leur disposition. Dans notre pays, à peine 4% des ménages du quintile le plus pauvre ont accès à un service élémentaire d'assainissement. Par contre, près des trois quarts (75%) des ménages les plus riches disposent du type de service.

En matière d'assainissement, les besoins sont partout criants, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural avec une très grande disparité entre l'urbain, le semi-urbain et le rural. Très peu de villes sont dotées de système de collecte et de traitement des eaux usées.

Quant à la gestion des eaux pluviales, les solutions adoptées jusque-là relèvent de l'improvisation et de l'« urgence permanente » et ne peuvent apporter de solutions durables aux inondations récurrentes avec son lot de désagréments économiques et sanitaires aussi bien dans les grandes villes (Ex Dakar, Thiès) ou secondaire (Exemple de Kaffrine).

Pour résoudre ces dysfonctionnements sur le **plan sectoriel global**, je propose :

DE NOUVELLES MODALITÉS DE RÉGULATION DE L'HYDRAULIQUE

Le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement souffre d'une absence de régulation au Sénégal. Le modèle de gestion en vigueur présente des insuffisances importantes qui ont des répercussions sur la disponibilité de l'eau, en quantité et en qualité suffisante pour les populations sénégalaises.

Je m'engage à changer le mode de régulation du secteur, pour plus d'efficacité et d'efficacités, aussi :

- La séparation de l'hydraulique et de l'assainissement ne sera pas remise en cause ;
 - La consolidation ou la création de sociétés de patrimoines restera la règle ;
 - La Société de patrimoine sera maintenue en l'état avec des moyens humains, logistiques et financiers renforcés ;
 - La distinction rurale, urbaine et périurbaine va être supprimée du bloc de compétences dévolues aux opérateurs d'exploitation de l'hydraulique ;
 - Le principe de la privatisation sera maintenu. Il sera accompagné d'un principe de libéralisation.
- Plusieurs opérateurs privés pourront simultanément exploiter l'eau au Sénégal, suivant l'un des deux schémas optionnels suivants :
- Compétence exclusive des différents opérateurs, chacun sur une partie dédiée du territoire national ;
 - Compétence universelle des différents opérateurs, chacun sur l'ensemble du territoire national.
 - Je m'engage à identifier les voies juridiques de suspension, voire d'annulation de l'appel d'offres en cours ;
 - Je m'engage à lancer un nouvel appel d'offre pour le recrutement de nouveaux opérateurs, sur la base des deux schémas optionnels définis.
 - La mise en place d'un Observatoire National de l'Eau au Sénégal, comme instance de régulation du secteur.

Pour résoudre ces dysfonctionnements dans le domaine de **l'hydraulique** :

RELATIVEMENT À LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Je m'engage :

- À mettre en place une politique plus appropriée de gestion durable et intégrée des ressources pour les générations futures ;
- À fédérer toutes les agences y afférentes en une ;
- D'améliorer la connaissance de nos réserves en eau et de mettre en place un plan national inclusif de conservation de ces ressources pour les générations à venir ;
- Relever la qualité médiocre des nappes d'eau souterraines dans une large partie de ces territoires notamment dans le bassin arachidier soit par transfert du lac et dilution soit par traitement local à la source ;
- À exploiter au mieux le fleuve Sénégal en plus de la mise en place des bassins de rétention et des châteaux d'eau à énergie solaire dans le milieu rural pour le développement de l'agriculture. Je moderniserai et renouvellerai le réseau d'eau existant en modernisant la gestion par la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) et d'une veille satellitaire avec le centre de suivi écologique ;
- Asseoir une « diplomatie de l'eau » forte avec nos voisins à travers les Autorités de bassin (OMVG et OMVS) afin de préserver fermement les intérêts du Sénégal ;

- À une meilleure valorisation, en accord avec l'OMVS, des barrages implantés sur le Fleuve Sénégal, avec une attention particulière sur leurs impacts écologiques (inondations récurrentes de Saint-Louis du fait des lâchers d'eau au niveau du barrage de Diama ;
- À la réalisation, de concert avec l'OMVG et les Etats concernés, des projets concernant le fleuve Gambie et l'identification au besoin d'autres projets ;
- À la valorisation du fleuve Casamance par la construction d'autres barrages, en tenant compte des préoccupations d'ordre environnemental et la réhabilitation des ouvrages déjà en place ;
- À la définition et à la mise en œuvre d'un programme de transfert des eaux du fleuve Sénégal vers les zones qui ont un besoin d'eau notable avec la réalisation d'ouvrages aptes à lutter efficacement contre la salinisation des nappes phréatiques et des cours d'eau ;
- Le passage de la maîtrise de l'eau par les bassins de rétention à un vaste programme d'aménagement de grands lacs artificiels, qui viendront en ajout au fleuve Sénégal, Gambie, Casamance, lac de Guiers, et les dépressions des Niayes ;
- La transformation des bassins de rétentions qui sont à usage multiples (agriculture, élevage), en lacs artificiels avec deux sources d'approvisionnements annuels, qui permettront la disponibilité de l'eau à tout moment, les eaux de pluies pendant l'hivernage, et l'irrigation par l'énergie solaire des nappes souterraines pendant la saison sèche à partir des nappes qui sont présentes dans les zones.

Ceci repose sur :

- La généralisation des systèmes d'irrigation faiblement consommateurs en eau et à la portée des producteurs. Un programme de mise en place d'aménagements de faible coût conférant une bonne maîtrise de l'eau à l'exploitation, sur la base de capacités paysannes de gestion et d'entretien permettant d'assurer leur pérennité, sera mise en œuvre en partenariat avec les Opérateurs Privés ;
- La mise en place d'une politique de gestion de l'eau et la maîtrise des : (i) projets et programmes de grande envergure pour la construction d'ouvrages hydro-agricoles et ; (ii) des politiques de protection sociale adaptées aux conditions des populations rurales.

RELATIVEMENT AU SOUS-SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE

Je m'engage :

- À la mise en place de garanties pour la viabilité financière du secteur ;
- À une meilleure équité « rural-urbain » par une réduction progressive des disparités entre les régions et dans les régions ;
- Démocratiser la privatisation de la distribution ;
- À organiser le pays en zone homogène et promouvoir la préférence nationale dans les centres secondaires et en milieu rural ;
- À promouvoir l'accessibilité de l'eau productive (élevage, agriculture, aquaculture)
- À la mise en place d'un programme structurel durable destiné à résorber le déficit d'approvisionnement en eau potable dans les villes et villages ;
- À l'intensification des opérations d'adduction d'eau en milieu rural avec une attention particulière au quintile le plus pauvre ;
- À la promotion de l'hydraulique villageoise et pastorale par la réalisation de forages et de puits et l'implication des organisations de femmes dans la gestion de ces infrastructures ;
- À la réalisation, au prorata temporel, des objectifs de développement durable pour le sous-secteur de l'hydraulique.

Pour résoudre ces dysfonctionnements dans le domaine de l'**assainissement** je propose :

UN SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT VIABLE

Je m'engage ainsi :

- À une réforme rapide et profonde du sous-secteur de l'assainissement pour une meilleure viabilité financière ;
- À créer une société de patrimoine et à transférer l'exploitation aux privées par la mise en place de délégation de service de l'assainissement dans les villes.

UN MODÈLE D'ASSAINISSEMENT INTELLIGENT, ÉCOLOGIQUE ET UTILE À L'AGRICULTURE ET AU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

Je m'engage :

- À moderniser, dans un vaste programme, le traitement et la gestion des déchets liquides afin de les réutiliser dans l'agriculture et de produire de l'énergie ;
- À valoriser les déchets pour la fourniture de biogaz et d'électricité ou de fertilisants agricoles ;
- À promouvoir la mise en place de solutions technologiques les plus appropriées selon les cibles et les contraintes environnementales ;
- À procéder à la réforme de la décentralisation de la gestion des eaux pluviales par les communes (les investissements seront toujours assurés par l'Etat et ses partenaires) ;
- À promouvoir l'assainissement autonome et collectif dans tous les gros centres et en milieu rural ;
- À promouvoir le marché de gestion des boues de vidange ;
- À développer le marché de l'assainissement par le secteur privé ;
- À mettre en place une politique efficace de drainage d'eaux pluviales en cohérence avec les plans d'aménagements des villes ;
- À réaliser, au prorata du mandat, des objectifs de développement durable pour le sous-secteur de l'assainissement.

32 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

Mailler le territoire par des financements maîtrisés !

Dans sa marche vers le développement, le Sénégal est handicapé par l'état d'obsolescence et le déficit en infrastructures routières, aéroportuaires, portuaires et fluviales qui sont des indicateurs et des vecteurs essentiels de promotion du développement socio-économique.

Le Sénégal est un pays enclavé. Les échanges avec les pays voisins sont handicapés par le mauvais état et l'obsolescence des infrastructures, et cela fait perdre aux entreprises sénégalaises d'importantes parts de marchés.

En outre, encourager et faciliter la mobilité du citoyen en tout point du territoire est une des responsabilités de l'Etat.

Au regard des problèmes, force est de constater que le Sénégal connaît un grand retard. Ce retard s'explique amplement par l'insuffisance des ressources financières consacrées à ce secteur et par le renchérissement des projets induits par les différés d'investissements.

Ma stratégie en matière d'infrastructure repose sur la maîtrise et l'audace des choix techniques préparés et exécutés sans faille pour permettre de diversifier les sources de revenus du pays et de créer de la valeur ajoutée et des emplois.

Je ferai développer des infrastructures dans le milieu rural et je propose de regrouper les projets (PUDC, PUMA, PADAER, PNDL, ASER, OFOR) dans un seul grand ministère dédié au monde rural.

Pour régler les problèmes auxquels notre pays est confronté dans ce secteur névralgique, je m'engage à :

- Construire un réseau autoroutier et routier hiérarchisé pour interconnecter les régions et les départements par des autoroutes ou des voies rapides, en mettant l'accent sur le contournement de la Gambie et la desserte des pays limitrophes ;
- Mettre en œuvre un vaste programme de réhabilitation et d'extension du réseau routier et d'aménagement de pistes de production pour désenclaver et valoriser certaines localités et favoriser l'écoulement de produits agricoles mettre sur pied un système de transport public couvrant
- l'ensemble du pays et tenant compte des besoins différenciés des personnes handicapées, avec notamment la création de sociétés régionales de transport ;
- Promouvoir d'autres modes de transport tels que le cabotage maritime, le transport fluvial, le chemin de fer, etc. Il importe à ce niveau de moderniser et de densifier le réseau de voie ferrée pour une meilleure intégration du territoire, ce qui permettra de faire revivre toutes les localités jadis traversées par les rails ;
- Moderniser et densifier le réseau de transport ferroviaire dans la région de Dakar ;
- Promouvoir l'assainissement et le drainage des eaux pluviales.

La réalisation de ces actions très ambitieuses sera sous-tendue par des réformes vigoureuses et profondes du secteur des infrastructures que je vais mettre en œuvre. Ces réformes seront axées principalement sur :

- Le regroupement rationnel dans un même département ministériel de l'ensemble des services et directions impliqués dans le domaine des infrastructures et des transports. Il s'agit d'éviter l'atomisation des responsabilités et de favoriser la mise en cohérence et la complémentarité entre les différents modes de transport ;
- Le diagnostic d'ensemble des infrastructures selon leurs fonctions économiques et sociales, leur distribution sur le territoire et leur degré de vétusté ou d'obsolescence en vue de l'établissement, selon une approche concertée, d'un programme national d'équipement et de modernisation des infrastructures qui sera décliné en programmes régionaux ;
- La mise en place d'une stratégie de planification et de programmation des infrastructures qui devra être en adéquation avec les objectifs spatio-temporels de développement socio-économique. Avant d'engager des investissements publics, une analyse coûts-bénéfices sociaux sera toujours de rigueur ;
- La définition d'une stratégie de mobilisation des financements nécessaires à la réalisation du programme de modernisation des infrastructures ;
- Une réorientation des stratégies de privatisation du secteur des transports rendue incontournable après l'échec de la gestion étatique et des premières stratégies de privatisation, et veiller à ce que les nouvelles structures participent réellement à la compétitivité des transports dans un cadre régulé.

Par ailleurs, je m'engage à entreprendre les actions suivantes :

- La rationalisation des taxes existantes ;
- Le renforcement du principe utilisateur payeur dédié pour la construction et la maintenance des infrastructures à travers une politique cohérente d'aménagement du territoire ;
- La mise en place d'un mode de transport intérieur entre les terroirs pour augmenter les volumes des échanges commerciaux et le déplacement des personnes ;
- L'utilisation du numérique (digital) dans le transport des personnes. Ceci peut s'appliquer dans le cas de Dakar Dem Dik ;
- La mise en place d'une compagnie aérienne solide ;
- La planification du système de transport et de mobilité ;
- La diversification du système de transport urbain ;
- L'accélération du renouvellement du parc automobile ;
- La création de ports secs ;
- Le renforcement des aéroports régionaux ;
- L'incitation à des déplacements aériens internes (baisse des taxes sur les billets) ;
- Le renforcement des services de contrôle pour le respect des normes ;
- La mise en place de mesures draconiennes pour limiter les accidents.



XI. UN SÉNÉGAL **DURABLE!**

33.PÊCHE ET ECONOMIE BLEUE
34.ENVIRONNEMENT ET ECONOMIE VERTE

33.PÊCHE ET ECONOMIE BLEUE

Puissance Atlantique optimisée !

Les secteurs halieutiques au Sénégal sont depuis plus de dix ans victime d'une mauvaise gouvernance qui est à l'origine du déclin des stocks halieutiques qui sont pour plupart dans une situation de pleine exploitation voire de surexploitation et font face à des problèmes de surcapacités de pêche, tant au niveau du sous-secteur artisanal que de celui industriel.

L'économie sénégalaise a, pendant longtemps, reposé sur l'arachide et les phosphates. Avec les années successives de sécheresse et la détérioration des termes de l'échange suite au choc pétrolier, la pêche est devenue un secteur économique prédominant fortement intégré à l'économie nationale.

La pêche génère aujourd'hui près de 63 000 emplois directs (pêcheurs) aux nationaux dont 94% sont fournis par la pêche artisanale. La pêche crée aussi de nombreux emplois connexes et occupe près de 15% de la population active sénégalaise soit environ 600 000 personnes contribuant ainsi largement à la résorption du chômage. Pour un chiffre d'affaires global d'environ 278 milliards de FCFA, la pêche génère une valeur ajoutée estimée à 80 milliards de FCFA, dont 60% sur le segment de la capture et 40% sur le segment de la transformation soit au total 11% du PIB primaire et 3,2% du PIB total.

Je veux que le Sénégal se dote d'une politique de pêche et d'économie bleue qui concilie création de richesses, satisfaction des besoins des sénégalais et gestion durable des biens, services et ressources que peuvent nous procurer nos écosystèmes marins et côtiers, en mettant en priorité les aspirations et intérêts du Sénégal. L'Océan est pour notre pays un atout majeur en termes de rayonnement international, une source de croissance et un gisement d'emplois.

Mes différentes stratégies, en ce qui concerne la pêche et l'économie bleue, sont essentiellement :

- La promotion d'une gestion durable, de la régénération et de la résilience des secteurs halieutiques ;
- Le développement des chaînes de valeur de biens et services halieutiques, maritimes et écosystémiques ;
- Le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture paysanne ;
- La promotion d'une coopération régionale et internationale pour assurer un meilleur accès aux ressources halieutiques et aux marchés ;
- La mise en place d'instruments financiers adaptés aux besoins de la nouvelle politique d'économie bleue et de pêche du Sénégal.

Je m'engage à décliner chacun de ces axes stratégiques en actions concrètes qui, seront planifiées et mises en œuvre dans une démarche participative avec l'implication de toutes les parties prenantes, notamment les communautés de pêche artisanale, les industriels de pêche, les acteurs portuaires, le secteur privé et la société civile.

GESTION DURABLE, REGENERATION ET RESILIENCE DES SECTEURS HALIEUTIQUES

Je m'engage à :

- Effectuer un ajustement des capacités de pêche du Sénégal par rapport à l'état des stocks halieutiques ;
- Instituer une véritable licence de pêche artisanale pour préserver les droits et intérêts des communautés de la pêche artisanale pour l'accès à la ressource ;
- Renforcer les capacités de recherche et d'évaluation des stocks du nouvel Institut de Recherche Océanographique et de la Pêche du Sénégal qui sera créé ;
- Renforcer la cogestion et la gouvernance participative des ressources marines et côtières ;
- Renforcer la mise en place effective des conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) dans tous les sites de pêche pour assurer l'implication de tous les acteurs dans la gouvernance locale du secteur de la pêche. Les CLPA verront leurs prérogatives élargies et leurs décisions avoir force de loi car l'autorité administrative déconcentrée, les forces de l'ordre seront mieux impliquées ;
- Généraliser l'immatriculation, la géolocalisation et l'assurance pour toutes les pirogues de pêche artisanale et en faire des conditions nécessaires pour avoir une licence de pêche artisanale ;
- Faire du respect des normes de sécurité à bord de toutes les pirogues de pêche artisanale avec notamment le port obligatoire de gilet de sauvetage des équipages. Le respect des normes de sécurité sera une obligation non dérogatoire pour tous les navires qui évoluent dans notre espace maritime et dans les eaux continentales ;
- Parvenir à une gestion durable des ressources marines et côtières, je m'engage à renforcer les capacités des acteurs de la pêche en vue de leur professionnalisation, afin qu'ils intègrent les nouvelles exigences de durabilité, d'efficacité et de résilience. ;
- Augmenter le nombre d'Aires Marines Protégées (AMP) et de renforcer leur rôle dans la conservation des ressources marines et côtières ;
- Impulser une nouvelle dynamique de durabilité dans la gestion de notre espace maritime avec la lutte contre la pollution marine sous toutes ses dimensions, le nettoyage continu des fonds marins et des plages sénégalaises, accompagné de l'immersion de récifs artificiels. De même le repos biologique sera instauré et généralisé pour la pêche industrielle et artisanale, alors que les mesures d'accompagnement pour sa mise œuvre seront appliquées ;
- Réviser les codes de la pêche (maritime et continentale) et le code de l'environnement pour les mettre à jour face aux enjeux de gestion durable et de résilience de notre espace maritime, surtout dans le contexte d'exploitation des hydrocarbures offshore et de toutes les menaces qui pèsent sur nos écosystèmes et côtiers : érosion côtière, pollution, impacts du changement climatique etc.
- Lutter contre toutes les formes de pollution marine et côtière en introduisant entre autres, dans la révision du code de l'environnement, le principe du pollueur-payeur ;
- Mettre en place un fonds de compensation alimenté par les compagnies pétrolières et gazières pour les préjudices subis par la pêche ;
- Réviser les contrats pétroliers et gaziers offshore pour entre autres, y introduire la compensation des pertes et préjudices subis par la pêche avec la concession d'une partie de l'espace maritime pour les forages et qui deviennent des zones de non-pêche ;
- Veiller au respect strict des normes environnementales et internationales par les compagnies pétrolières et gazières, tout en renforçant les capacités de l'administration et des acteurs de la pêche dans le suivi des normes environnementales et la surveillance participative des activités marines et côtières ;

- Veiller à ce que les compagnies qui exploitent les hydrocarbures offshore participent au financement et à la mise en place du Trust-Fund (Blue Bond) qui vise à réaliser les financements nécessaires pour une gestion durable de l'environnement et des écosystèmes marins ;
- Veiller à l'application effective de la responsabilité sociétale et environnementale des compagnies d'hydrocarbures offshore pour participer à ce Trust-Fund destiné à financer la gestion durable de l'environnement et des écosystèmes marins ;
- Instituer les droits fonciers maritimes avec la territorialisation de l'espace maritime et côtier et la mise en place de concession de droits d'accès, tout en privilégiant l'antériorité et la primauté des droits des communautés de pêche côtières et marines ;
- Renforcer la résilience des secteurs halieutiques et maritimes par le renforcement des mesures de gestion et des politiques institutionnelles ;
- Rendre obligatoires les plans d'aménagements et de gestion pour toutes les principales pêcheries du Sénégal en plus de l'application effective de l'approche écosystémique dans la gestion des pêches et de l'environnement marin ;
- Travailler dans le sens de la diversification des moyens d'existence des communautés côtières, afin qu'elles ne dépendent plus que de la pêche comme activité économique primaire ;
- Renforcer les capacités et les moyens des acteurs de l'espace maritime dans la prévention et la gestion des risques liés leurs activités ;
- Renforcer les infrastructures de protection des zones côtières et autres zones sensibles de pêche pour lutter contre l'avancée de la mer, l'érosion côtière et les autres effets néfastes du changement climatique par ;
- Fixer les dunes de sable en mettant de nouvelles générations de filaos pour remplacer ou renforcer les premières générations en voie de disparition au niveau de la grande côte ;
- Construire des digues anti-sel et le reboisement des zones de mangrove ;
- Construire des ouvrages de protection des zones sensibles à l'avancée de la mer à Dakar, Rufisque, Bargny et Saint-Louis ;
- Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans les segments captures et post-captures de la pêche avec l'utilisation de moteurs moins consommateurs d'énergie fossile, et des énergies renouvelables (solaire et éolienne) dans le fumage et le séchage du poisson par les femmes ;
- Rendre des mesures immédiates pour la reconstitution et l'exploitation des algues et des herbiers, de façon concertée et participative avec les communautés de pêche artisanale et les scientifiques ;

DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR DES BIENS ET SERVICES HALIEUTIQUES, MARITIMES ET ÉCOSYSTÉMIQUES

Je m'engage à :

- Développer les chaînes de valeurs dans le secteur de la pêche et de l'économie bleue, par la création d'unités de pêche artisanale et industrielle viables et développables, par l'augmentation de la valeur ajoutée des produits, la mise en place d'infrastructures de pêche, maritimes et portuaires adaptés et une bonne politique commerciale et de distribution ;
- Viabiliser des unités de pêche artisanale qui nécessitent un ajustement des capacités de pêche par rapport à l'état des ressources halieutiques. Il ne sert à rien d'avoir des capacités de pêche largement supérieures à l'état des stocks halieutiques ciblés ;
- Renégocier les accords de pêche avec la Mauritanie, le Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Sierra Leone pour disposer de quotas de pêche plus importants et délocaliser sur une période les surcapacités de pêche du Sénégal ;

- Mettre en place des aides et des dispositifs d'appui pour inciter à la valorisation des ressources halieutiques et la satisfaction du marché national et du marché régional (africain) qui reste une priorité commerciale, tout en développant les exportations de produits à haute valeur ajoutée sur les marchés européen, asiatique et américain ;
- Appuyer la création de plus de 3000 GIE dans la distribution du poisson, qui vont générer au moins neuf mille emplois dans le segment post captures de la pêche en zone continentale ;
- Appuyer d'avantage la transformation artisanale pour l'utilisation de technologies propres et modernes et surtout sécuriser les métiers de la transformation artisanale et le savoir-faire des femmes sénégalaises dans ce domaine ;
- Élargir les aménagements de sites de transformation artisanale dans beaucoup de zones de pêche afin de sortir ces femmes de la précarité de leurs conditions de travail mais surtout leur permettre de relever les défis de la qualité de la production et de la commercialisation grâce un programme de renforcement de capacités et un système de financement adapté ;
- Assainir les filières des industries de pêche du Sénégal aussi bien les établissements à terre, les structures connexes (entrepôts frigorifiques, fabriques de glaces, laboratoires et moyens de transports etc.) et les armements de pêche industrielle.

Je m'engage à prendre des mesures urgentes pour sauver la pêche industrielle sénégalaise et en faire un des fleurons de l'économie du Sénégal à travers :

- Le gel des accords de pêche avec les pays tiers qui accèdent aux ressources halieutiques du Sénégal, notamment l'Union Européenne, en attendant de faire une évaluation scientifique correcte des stocks halieutiques, y compris avec les bateaux étrangers qui exploitent les ressources halieutiques du Sénégal sous d'autres formes et souvent à des conditions financières très défavorables ;
- L'Audit de la pêche industrielle sénégalaise, la flottille et les unités de transformation industrielle ;

- La mise en place d'observateurs dans les navires sénégalais pour une lutte plus efficace contre la pêche INN (Illégale, Non déclarée et Non réglementée).
- Une profonde réflexion pour mettre en place une politique fiscale adaptée et orientée à un retour sur investissement profitable à l'économie sénégalaise la création d'emplois réels et durables et une augmentation réelle des recettes d'exportation.

Je m'engage à favoriser l'exploitation des autres ressources marines et côtières que recèle l'espace maritime sénégalais et qui demeurent encore sous-exploitées. Il s'agit essentiellement des algues et herbiers et de ressources marines rares exploitables qui ont un marché international certain.

Je vais valoriser les autres services écosystémiques de l'océan dans le cadre du transport maritime, des ports, du commerce, du tourisme, du sport ou de la culture.

Je m'engage à :

- Évaluer la capacité de séquestration du carbone par l'océan, les mangroves en vue de les valoriser dans le marché du carbone ;
- Répertorier et valoriser les coraux au Sénégal ;
- Valoriser les sports nautiques (régates, pêche sportive, plongée sous-marine etc.) ;
- Développer un système de transport maritime et fluvial fiable au Sénégal.
- Renforcer la qualité des services et à rationaliser les ports maritimes au Sénégal.

Le port de pêche de Dakar sera viabilisé et renforcé dans son rôle de hub régional des navires de pêche qui évoluent dans la région ouest-africaine en renforçant la qualité de ses services pour l'accostage, le transit et l'approvisionnement de ceux-ci. Le respect des normes d'hygiène, de sécurité et de qualité des services portuaires sera renforcé. De même, l'accord de la FAO sur les mesures qui sont du ressort de l'Etat du Port sera ratifié et respecté afin d'éviter de faire de Dakar un port de transit des produits issus de la pêche INN (Illégale Non-déclarée et Non réglementée).

Je m'engage à :

- Poursuivre la réalisation du port minéralier de Bargny/Sendou qui est un bon investissement pour décongestionner le port de Dakar. Cependant, son mode de financement sera étudié de très près et je veillerai particulièrement au respect des normes environnementales pour éviter de faire de l'axe Rufisque/Bargny/Diamniadio un désastre écologique avec la réalisation de l'usine production d'électricité à base de charbon ;
- Diversifier les filières de la pêche et des transports maritimes vers les nouveaux métiers adaptés à l'économie bleue et les énergies marines renouvelables ;
- Proposer des offres de transport fiables et compétitives en donnant aux ports une dimension plus commerciale, en diversifiant les trafics, en mettant en place un véritable guichet unique portuaire, la généralisation de l'auto-liquidation de la TVA, la dématérialisation et la simplification des procédures douanières et portuaires qui sont des éléments prioritaires pour

améliorer la rapidité du passage portuaire ;

- Développer les ports intérieurs, notamment celui de Kaolack qui peut servir de port à conteneurs pour les marchandises destinées au Mali et autres pays de la sous-région. Dès lors, il n'est pas question d'aller plus loin sur le projet de réalisation du port à conteneurs de Ndayane qui n'est ni pertinent dans sa position géographique ni opportun au regard des désastres écologiques qu'il causerait sur la pêche et l'environnement marin.

L'aménagement et la viabilisation des zones côtières, le développement d'habitations adaptées pour les communautés de pêche artisanale et le respect du domaine maritime national sont nécessaires dans toute stratégie de développement de la valeur ajoutée des biens et services écosystémiques dans le cadre de l'économie bleue.

Je vais développer des éco-villages de pêche et aménager de nouveaux quartiers pour les zones de pêche à forte congestion (Guet Ndar, GoxuMbacc, Yarakh, Thiaroye

DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR DES BIENS ET SERVICES HALIEUTIQUES, MARITIMES ET ÉCOSYSTÉMIQUES

Je m'engage à développer la pêche continentale en valorisant le vaste potentiel d'eaux continentales existant au Sénégal. Pour y arriver, des études de caractérisation de la pêche continentale seront réalisées en vue de répertorier les potentialités halieutiques et les contraintes, promouvoir un code de conduite applicable sur les bassins transfrontaliers, aménager et draguer les plans d'eaux et faire leur empoissonnement avec des espèces à haute valeur ajoutée.

- Je prends l'option pour le Sénégal de développer l'aquaculture paysanne avec de petites et moyennes entreprises agricoles capables de mener des activités intégrées, d'aquaculture, d'agriculture et d'élevage.
- Je mettrai en place des incitations pour favoriser la création de bassins aquacoles dans les fermes agricoles.
- Les plans d'eau seront aménagés et revitalisés, les intrants rendus accessibles aux petits exploitants sénégalais.

- J'inciterai à la création d'unités de production d'alevins et d'aliments nécessaires pour le développement de l'aquaculture.
- C'est pourquoi, je m'engage à intégrer ces préalables dans la réforme globale du foncier au Sénégal pour faire de l'exploitant le propriétaire.
- Je mettrai aussi en place un mécanisme de financement adéquat capable de soutenir durablement les investissements aquacoles nécessaires à son développement.
- J'inciterai au développement de fermes aquacoles de grande taille, semi industrielles ou industrielles dans des zones où cette activité se prête. Un accent particulier sera mis sur l'aquaculture d'espèces ornementales qui a une forte valeur ajoutée.
- Je créerai un aquarium national et des aquariums régionaux.

GOVERNANCE PARTICIPATIVE, COHERENTE ET DURABLE

Je renforcerai la mise en place effective des conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) dans tous les sites de pêche pour assurer l'implication de tous les acteurs dans la gouvernance locale du secteur de la pêche. Les CLPA verront leurs prérogatives élargies et leurs décisions avoir force de loi car l'autorité administrative déconcentrée, les forces de l'ordre seront mieux impliquées.

Je ferai du Conseil National de la Pêche Industrielle du Sénégal une instance de dialogue, de propositions pour redynamiser la pêche industrielle au Sénégal ; une instance de concertation et de dialogue entre les acteurs de la pêche industrielle et les autorités administratives pour définir les orientations et les priorités de la pêche industrielle nationale, la réglementation et son application.

- La pêche industrielle étant une activité nationale et non locale, les différentes catégories d'acteurs de la pêche industrielle nationale de même leurs organisations professionnelles seront représentées dans cette instance.
- Je redynamiserai le Conseil National Consultatif de Pêche pour en faire une instance de dialogue sur la pêche au niveau national pour valider les orientations de la politique sectorielle dans le secteur de la pêche. Il sera l'instance de dialogue et de concertation de l'ensemble des acteurs de la pêche au Sénégal. Il devra se réunir au moins une fois tous les deux ans pour discuter de la politique de pêche du Sénégal, notamment de la lettre de politique sectorielle, des objectifs assignés aux différents segments de la pêche, des réalisations faites et des problèmes à régler. Le Conseil National Consultatif de la Pêche Maritime est présidé par le Président de la république, c'est un moment fort de dialogue et de communion avec les acteurs de la pêche dans leur diversité.

- Je mettrai en place le Comité national de suivi de la cohérence des politiques dans l'économie bleue ; instance de coordination et de cohérence des interventions relatives à l'économie bleue et à l'espace maritime.
- J'érigerai un ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue pour appréhender globalement et de façon cohérente les enjeux liés à l'économie bleue.
- Je supprimerai les agences superflues et budgétivores (ANAM et ANA) créées par les gouvernements précédents qui ont contribué à affaiblir l'Etat dans ses missions régaliennes sans pour autant que l'efficacité recherchée soit obtenue.
- Je créerai au sein de ce ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue six directions fortes chargées de mettre en œuvre la politique de l'état dans ce domaine. Il s'agit de :
 - ✓ La Direction de la Pêche Maritime et de l'Océanographie ;
 - ✓ La Direction de la Pêche Continentale ;
 - ✓ La Direction de l'Aquaculture ;
 - ✓ La Direction de la Surveillance, de la Protection et de la Conservation des ressources Marines et Côtières ;
 - ✓ La Direction de la Marine Marchande et des Transports Maritimes ;
 - ✓ La Direction de la Coopération Internationale.
- Je rattacherai le Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT/ISRA) au Ministère de l'Economie Bleue et en ferai un Institut National de Recherche Océanographique et de Pêche, afin de placer la recherche et les avis scientifiques au cœur des décisions politiques et de gestion des ressources marines et côtières.
- J'appuierai la mise en place d'organisations professionnelles de pêche représentatives, démocratiques et performantes.

COOPERATION REGIONALE INTERNATIONALE POUR ASSURER UN MEILLEUR ACCES AUX RESSOURCES ET AUX MARCHES

- Je favorisai une gestion concertée des stocks partagés.
- Je renégocierai les accords de pêche avec les pays de la sous-région pour assurer un meilleur accès aux ressources pour les pirogues et les navires de pêche industrielle
- Je déploierai une stratégie de délocalisation momentanée d'une partie de la flottille de pêche sénégalaise dans les pays de la sous-région le temps de restaurer les ressources halieutiques au Sénégal.
- Je renégocierai les accords de pêche avec les pays tiers qui veulent accéder aux ressources halieutiques au Sénégal dans le respect des avis scientifiques et de la priorité accordée aux navires sénégalais.
- Je redynamiserai la coopération régionale entre les Etats de la sous-région en faisant de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) et en faire une instance de coopération technique et politique et de mise en cohérence des stratégies des Etats membres dans leur espace maritime commun.
- Les accords de pêche avec les pays de la sous-région seront renégociés et révisés alors que ceux avec les pays tiers seront momentanément suspendus jusqu'à avoir une idée claire sur l'état du stock.
- Je favoriserai l'organisation périodique et continue du premier Salon Seafood Africain à Dakar, à l'instar de la foire de Boston ou de Bruxelles.
- J'impliquerai le secteur privé dans la mise en place de ce salon et en ferai un événement international de commerce de produits halieutiques à inscrire ; dans les agendas commerciaux et touristiques.

STRATEGIE DE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE

Le budget national verra une contribution plus significative de ce secteur avec la suppression des avantages et exonérations accordées aux entreprises de pêche et à la réallocation des subventions accordées à ce secteur, du segment captures vers le segment post-captures.

Je créerai pour le Sénégal un instrument financier appelé Trust Blue Fund (Fond bleu fiduciaire) pour appuyer notre politique sur la pêche et l'économie bleue. Le Trust Blue Fund sera alimenté par diverses sources.

- Une taxe de 2% sur toutes les exportations hors Afrique de produits halieutiques.
- Les partenaires au développement qui soutiennent notre stratégie de gestion durable des ressources halieutiques : Banque Mondiale et autres instances de coopération multilatérale, la coopération bilatérale.
- Le budget national alloué à la pêche et à l'économie bleue.
- Une partie de la réallocation des subventions accordées au secteur.
- A travers une approche différenciée de la coopération bilatérale, j'inciterai à un soutien spécifique pour le développement de l'aquaculture paysanne au Sénégal.
- J'utiliserai le levier des fonds d'adaptation aux changements climatiques pour financer les activités de reconversion des pêcheurs artisans, l'aménagement des zones marines côtières dans une perspective de durabilité et les actions allant dans le sens d'une régénération des stocks halieutiques et des habitats marins.
- Le ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue disposera d'un appui budgétaire important d'un service de coopération.



34. ENVIRONNEMENT ET ECONOMIE VERTE

Puissance Atlantique optimisée !

Aujourd'hui, face aux nombreuses menaces sur notre planète : contraintes énergétiques, dérèglement climatique, dégradation de la biodiversité, etc. sur fond de pression démographique, je m'inscris dans la définition et la mise en œuvre d'une bonne politique de gestion de l'environnement et du cadre de vie pour répondre aux attentes formulées par les sénégalais. Cette préoccupation est d'autant plus légitime qu'une frange importante de notre économie et la qualité de notre vie quotidienne sont liées à l'environnement.

Je suis conscient qu'un cadre de vie sain est essentiel au bien-être, à l'épanouissement et au confort des populations. Il est également un puissant facteur de développement socioéconomique, car il peut aider à attirer et à retenir les investisseurs.

Dès lors, je m'engage à préserver le cadre de vie de la population sénégalaise en étant conscient que toute politique de développement durable devrait ambitionner de préserver le bien-être des populations présentes et futures.

Au Sénégal, les dysfonctionnements observés dans l'environnement concernent essentiellement :

- L'accentuation de la déforestation qui accélère l'avancée du désert et la perte de puits de carbone ;
- La dégradation d'espaces écologiques comme les Niayes, les zones de mangroves, font perdre des infrastructures écologiques essentielles ;
- La pollution atmosphérique résultant d'émission de gaz à effet de serre ;
- La pollution des nappes phréatiques et des eaux marines par l'infiltration d'effluents industriels toxiques (cf. Baie de Hann) ;
- L'insalubrité caractérisée par les ordures qui prolifèrent et les eaux usées ou pluviales qui stagnent dans les villes et les villages ;
- L'avancée de la mer sur le littoral avec ses graves manifestations dans des villes comme Rufisque, Bargny, Saint-Louis etc. ;
- La rareté des espaces verts dans les villes ;
- L'absence d'une politique d'urbanisme cohérente et maîtrisée qui a favorisé dans nos villes le développement d'un habitat insalubre et l'occupation de zones inconstructibles ;
- La prolifération dans la nature des déchets non biodégradables (sachets plastiques, ...) et bio-médicaux dangereux, ... ;
- La disparition progressive de certaines espèces végétales dont le baobab qui est l'emblème même de notre pays, et d'espèces animales.

Ainsi, ma politique de l'environnement posera les jalons vers la transition écologique, c'est-à-dire « asseoir progressivement une économie sobre en carbone et résiliente face aux changements climatiques ».

Par conséquent, au regard des ressources en pétrole et en gaz du Sénégal, la transition énergétique implique de tirer profit de manière durable, juste et équitable de ces ressources, tout en s'orientant résolument vers les énergies du futur. Pour cela, je définirai avant

2020, une vision politique claire et un consensus social fort sur la transition énergétique, sur la base d'un dialogue social ouvert et sincère. Dans le même temps, la transition vers les énergies renouvelables doit s'accompagner d'une forte réduction de nos besoins en énergie : c'est la sobriété énergétique.

Cette politique reposera sur les piliers majeurs suivants :

- Le « mix-énergétique durable » reposant sur le développement substantiel des énergies propres (Solaires, hydroélectricité, éolienne, valorisation biomasse organiques) ;
- La promotion des systèmes de transport de masse sobres en émission de Carbone pour réduire l'utilisation des véhicules (Promotion des bus urbains au gaz par exemple) ;
- L'occupation et l'utilisation durable des sols : à travers le développement de l'agroforesterie (politique de régénération des sols, la promotion et l'utilisation de fertilisants bio-organiques non polluants ;
- La protection des ressources en eau souterraines et de surface face aux polluants persistants.
- L'équité sociale et la gestion participative des ressources naturelles ;
- Le développement de l'entrepreneuriat et de l'emploi verts à travers les unités de valorisations des déchets et des énergies renouvelables particulièrement en milieu rural.

PRÉSERVER ET VALORISER NOTRE CAPITAL NATUREL

Pour une meilleure préservation de l'environnement et du cadre de vie, je m'engage à :

- Mettre en place un cadre consensuel pour la formulation de la politique de transition écologique, tout en tenant compte des priorités du Sénégal ;
- Réactualiser le Code de l'Environnement pour prendre en compte les nouveaux enjeux de l'exploitation des hydrocarbures, de la transition écologique et des effets du changement climatique ;
- Veiller à l'application stricte du Code de l'Environnement et à mettre fin à toutes les formes de transgressions conduisant à l'exploitation abusives nos ressources naturelles :
- Inclure dans le Code de l'Environnement des clauses de remédiation et de restauration pour tout acquéreur de permis ou de licence d'exploitation ;
- Promouvoir l'éducation environnementale dans nos écoles ;
- Promouvoir le développement de technologies propres et respectueuses de l'environnement ;
- La responsabilisation des communautés pour une meilleure gestion de nos ressources naturelles ;
- Accroître l'utilisation de matières recyclées et leur valorisation ; à cet effet la fermeture de la décharge de Mbeubeus et sa reconversion est un impératif crucial pour la banlieue de Dakar ;
- Prendre des mesures urgentes et appropriées pour lutter contre l'érosion du littoral pour mieux préserver les localités concernées (particulièrement dans les villes côtières de Bargny, Rufisque Saly et St Louis) ;
- Prendre des mesures d'accompagnement des acteurs dans les secteurs du tourisme et de la pêche face aux impacts du changement climatique ;
- Mettre en œuvre, de concert avec les collectivités locales, un Plan National d'Élimination des Déchets déclinés en Plans régionaux et départementaux pour une meilleure collecte, traitement et valorisation de ces derniers ;
- Mettre en place une politique durable de l'eau par une utilisation rationnelle, la protection adéquate des sites de captage, l'assainissement des eaux usées, la rétention et le drainage des eaux pluviales ;
- Définir et à mettre en œuvre une politique énergétique durable et équitable, en encourageant l'utilisation rationnelle de l'énergie par les citoyens, les pouvoirs publics et les entreprises, et en développant la production d'énergies renouvelables ;
- Mettre en place une stratégie pour préserver la diversité des paysages et la richesse naturelle ;
- Délocaliser les industries et les activités polluantes incompatibles avec les zones d'habitat ;
- Promouvoir l'agriculture biologique pour mieux lutter contre l'effet négatif des engrais chimiques et des pesticides qui dégradent les sols et polluent les nappes d'eau ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, lutter contre la pollution atmosphérique notamment en milieu urbain par une politique de modernisation du parc automobile et de mise aux normes des industries polluantes ;
- Mettre en œuvre des programmes de reboisement à grande échelle pour mieux freiner la déforestation, protéger les sols contre les différentes formes d'érosions, fixer les dunes et préserver les paysages ;
- Dépolluer les sites touristiques affectés telle que la Baie de Hann ;
- Créer des parcs forestiers dans les villes et leurs environs et de jardins botaniques à usage récréatif et éducatif surtout pour les enfants.

NOUVELLES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

Je m'engage à créer un nouveau pôle de compétitivité à partir des nouvelles technologies environnementales ; car les « filières environnementales » présentent des potentiels économiques et de création d'emplois importants

Pour ce faire, il s'agit, d'abord, avant fin 2021, et sur la base d'une étude scientifique, d'identifier clairement les domaines technico-économiques et les filières que ce pôle pourra recouvrir et, ensuite, les acteurs potentiels (promoteurs économiques et chercheurs) qui en seront le moteur. Cette réflexion devra également tenir compte des clusters (grappes de convergences) verts existants (Plan Eco Construction, Plans des énergies Solaire, Hydraulique et Déchet), et d'une plate-forme des entreprises du secteur des énergies renouvelables à mettre en place pour renforcer les synergies.

Le futur pôle dédié à l'économie verte devra reposer sur la mobilisation transversale des politiques économiques, d'emploi, d'investissement, de recherche, de commerce extérieur et de formation. Il regroupera aussi, à l'échelle du territoire sénégalais, des entreprises de toutes tailles, des centres de formation et des unités de recherche (publiques et privées). Ces acteurs seront engagés dans une démarche de partenariat dont le but serait de dégager des projets communs et innovants répartis dans le cadre d'un réseau. Suite à des appels à projets et sur la base de l'analyse d'un jury d'experts nationaux et internationaux, je déciderai de la labellisation officielle des projets qui seront menés par le nouveau pôle, au plus tard en juillet 2021.

ENVIRONNEMENT, ECONOMIE, LIEN SOCIAL ET EMPLOIS

Je propose :

- ▾ D'accélérer le développement de l'entrepreneuriat et de l'emploi vert particulièrement en milieu rural où les communautés disposent de ressources environnantes transformatives. Ainsi je porterai à cet effet, une attention particulière aux jeunes et aux femmes ;
- ▾ D'accélérer le développement des circuits-courts afin de réduire l'empreinte carbone des produits consommés tout en permettant aux petits producteurs locaux d'atteindre un niveau de revenus décent ;
- ▾ De permettre l'essor de l'Economie Sociale et Solidaire et exploiter ainsi ce gisement d'emplois en lien avec la préservation de notre environnement et de notre qualité de vie ;
- ▾ De favoriser le développement des commerces responsables et équitables afin d'utiliser les leviers de la consommation pour protéger la biodiversité et promouvoir un développement économique partagé ;
- ▾ D'encourager les filières du recyclage, aussi bien de déchets que de matériaux et produits qui peuvent avoir plusieurs vies ;
- ▾ De promouvoir l'émergence d'une économie circulaire axée sur des valeurs de tradition et des processus de production et de consommation orientés vers les exigences du 21ème siècle.

CORRÉLATION SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Je m'engage à :

- Consolider notre agriculture et ses productions de grande qualité en développant la politique des labels axés sur la durabilité ;
- Instaurer une vraie transparence et une vraie traçabilité en matière d'étiquetage aux fins de garantir la traçabilité et l'information aux consommateurs ;
- Lutter contre la pollution liée aux perturbateurs endocriniens qui affectent particulièrement les publics fragiles ;
- Faire de la qualité de l'air une priorité nationale en particulier dans les grandes agglomérations et ville industrielles.

INCITER PLUS QUE PUNIR

Je m'engage à :

- Réécrire le principe de précaution pour favoriser l'innovation responsable ;
- Supprimer les mesures fiscales les plus défavorables à l'environnement. Le verdissement de la fiscalité est un sujet essentiel et devra être intégré à une réforme plus large avec l'objectif de baisse des charges pour les ménages dès lors que les comptes publics seront restaurés ;
- Mettre en place des incitations fiscales ciblant les entreprises opérant dans le pôle de compétitivité dédié à l'économie verte et la transition vers une économie circulaire ;
- Réserver une part des marchés publics aux jeunes femmes et hommes entreprenant dans les secteurs d'innovation verte ;
- Systématiser l'étiquetage environnemental et concentrer la réglementation sur l'essentiel : santé et cadre de vie.

TRANSPORT ET MOBILITÉ

Je m'engage à entreprendre :

- Les changements dans les modes de transport favorisant des transports publics de masses efficaces et accessibles à tous, dans le même sillage revaloriser les chemins de fer du Sénégal maillon clé de notre économie ;
- La promotion de véhicules moins polluants en favorisant l'accès à des véhicules conformes aux normes émergentes avec une réduction considérables des gaz à effets de serre et polluants particuliers ;
- L'encadrement réglementaire et l'accompagnement des modes de transport à deux roues ;
- Des systèmes de mesure et de contrôle plus efficacité de la pollution atmosphérique en particulier dans les zones urbaines.



XII. UN SÉNÉGAL **PROSPÈRE!**

35. ENERGIE
36. HYDROCARBURES
37. SECTEUR EXTRACTIF

35.ENERGIE

Vers une couverture universelle en 2025 !

Le secteur de l'énergie a connu ces derniers temps une crise sans précédent dans l'histoire de notre pays, crise marquée par de fréquents délestages et des pénuries de carburant et de gaz domestique. Des mesures urgentes s'imposent pour revenir à une situation normale.

C'est pourquoi, la politique énergétique sera axée sur des réformes et projets qui s'inscrivent dans le court, le moyen et le long terme.

Je m'engage à :

- Scinder la SENELEC en deux sociétés : une société de patrimoine pour mieux prendre en charge les énormes investissements que requiert ce secteur, et une société d'exploitation pour assurer une meilleure distribution. Le capital de la société d'exploitation sera ouvert au secteur privé ;
- Accélérer la mise en œuvre des projets inscrits dans le plan d'investissements de la SENELEC ;
- Réaliser un programme, à court terme, de renouvellement et d'extension du réseau pour améliorer le taux de couverture du pays. Un accent particulier sera mis sur l'électrification rurale en phase avec la politique de modernisation des villages ;
- Mettre en œuvre un programme national d'économie d'énergie ;
- Moderniser la SAR pour augmenter ses capacités de production afin de tirer profit du marché mondial et s'affranchir de l'importation de produits raffinés ;
- Ouvrir davantage le capital de la SAR au privé ;
- Organiser une concertation nationale pour définir une politique énergétique.

J'organiserai des assises nationales qui s'attacheront à identifier les mesures à prendre en matière d'énergies alternatives (Bioénergie, Energie éolienne, Hydroélectricité, Solaire, etc.). La recherche pétrolière et gazière sera intensifiée ; et la gestion des découvertes récentes fera l'objet d'une attention particulière (Cf. Les Contrats Internationaux).

Je propose de :

- Rendre effectif l'accès à l'électrification universelle d'ici 2025 (aujourd'hui, il est entre 50 à 55 %) ;
- Faire du Sénégal un hub de production d'électricité ;
- Développer le secteur des énergies renouvelables pour atteindre au moins 70% de la puissance installée dans le mix énergétique à l'horizon 2025 ;
- Mettre en place une stratégie nationale cohérente et concertée ;
- Planifier, promouvoir et développer rationnellement les infrastructures du système électrique selon un programme d'investissement prioritaire ;
- Veiller à la préservation des intérêts nationaux dans l'établissement des contrats d'achat d'électricité auprès des unités de production privée ;
- Respecter rigoureusement les exigences réglementaires en matière environnementale liées aux activités de transport, de stockage et de distribution des hydrocarbures.



36.HYDROCARBURES

Se rendre autonome et sortir du piège de la dépendance !

Le Sénégal doit développer des technologies de recherche appliquée dans le domaine de ces hydrocarbures et réserver l'exclusivité voire la priorité aux entreprises nationales. Il nous faut développer le culte du patriotisme économique et fermer la porte aux prédateurs. Notre manne d'hydrocarbure peut être une lueur d'espoir, un moyen de lutter contre l'extrême pauvreté et le chômage endémique et structurel des jeunes.

METTRE LE CAP SUR LES HYDROCARBURES

Je m'engage à :

- Donner un contenu au principe constitutionnel accordant au peuple sénégalais la pleine propriété sur ses ressources naturelles ;
- Garantir l'utilisation transparente et efficiente des revenus tirés des ressources naturelles ;
- Procéder à une évaluation objective des ressources (Pétrole et Gaz), et informer le peuple Sénégalais de tout ce qui en découle d'amont en aval de la chaîne ;
- Bâtir, conjointement avec l'ensemble des acteurs nationaux, un consensus national fort et stable pour l'exploitation du pétrole et du gaz au Sénégal ;
- Mettre en place une politique fiscale cohérente, adaptée et centrée sur les intérêts du Sénégal, ainsi qu'un fonds souverain pouvant soutenir des investissements structurants et innovants dans des secteurs qui peuvent impacter positivement la vie des futures générations ;
- Mettre en place une stratégie nationale de formation et de renforcement des capacités.

GOUVERNANCE DU SECTEUR DES HYDROCARBURES OFFSHORE : L'AUBAINE DU PÉTRO-GAZIER

Le plan « l'aubaine du pétro-gazier » renversera les pièges du paradoxe de l'abondance et du syndrome hollandais.

Je m'engage à :

- Renégocier sans tarder les contrats de joint-venture et les clauses de stabilisation, dans la limite des procédures offertes par le droit international ;
- Renforcer la transparence et la recevabilité du secteur extractif notamment les hydrocarbures ;
- Faire du Contenu Local (Local content) et de la RSE une réalité. Des entreprises locales seront créées et soutenues et des personnes qualifiées seront formées et recrutées à la base par les entreprises pétrolières étrangères ;

- Renforcer la politique de la transition énergétique ;
- Faire en sorte que la rente pétro-gazière soit fléchée dans des secteurs productifs notamment verts. Les couches vulnérables auront accès à l'électricité.

Mon principal baromètre sera la contribution du secteur des hydrocarbures dans le PIB du pays et le niveau de vie des populations notamment celles qui hébergent les projets pétroliers.

INTELLIGENCE ENVIRONNEMENTALE OFFSHORE

Le plan « Intelligence environnementale offshore » contribue à renforcer les politiques environnementales responsables auprès des décideurs et des citoyens.

Je m'engage à :

- Contribuer à la bonne gestion environnementale offshore. L'exploitation anarchique des ressources renouvelables sera combattue ;
- Mettre en place des politiques qui contribuent à lutter contre les changements climatiques ;
- Favoriser la transition écologique ;
- Encourager la création de structures qui se chargeront de la gestion des déchets industriels maritime et du contrôle de l'érosion côtière.

Mon principal baromètre sera le niveau d'engagement de l'Etat et des citoyens pour la protection de l'environnement marin en termes d'action ou de réalisation d'activité.

37.SECTEUR EXTRACTIF

Être le principal bénéficiaire de nos ressources !

Le secteur extractif est un des projets phares de mon programme, un secteur qui impacte positivement sur la croissance économique à hauteur de près de 2% du produit intérieur brut soit 114 milliards de CFA. Ce secteur doit contribuer à mieux booster la croissance économique du Sénégal, qui est un pays en phase de devenir un pays de ressources minières et gazières.

Je m'engage à améliorer les infrastructures géo scientifiques et à :

- Organiser le secteur extractif et renforcer les capacités institutionnelles ;
- Promouvoir le potentiel en ressources extractives ;
- Mettre en place un cadastre pétrolier.
- Je m'engage à poursuivre et à intensifier les explorations et exploitations de ressources extractives et à :
- Intensifier les activités d'exploration des ressources extractives sur le territoire sénégalais ;
- Augmenter la production du secteur extractif ;
- Satisfaire la demande nationale et régionale en matériaux de construction et;
- Créer une commission de fixation et régulation des prix des matériaux de construction (granulat, ciment) ;
- Créer une péréquation à l'image des produits pétroliers de manière à avoir les mêmes prix des matériaux de construction (granulat et ciment) dans tous les départements du Sénégal.

Je m'engage à mettre en valeur des matières premières extractives à long terme, en transformant les matières premières minérales et les hydrocarbures en produits semi-finis ou finis au Sénégal (or, fer, phosphate, sables lourds, pétrole et gaz) à travers une mise en place de PME/PMI spécialisées.

Je m'engage à instaurer les meilleures pratiques dans la gestion des revenus extractifs en améliorant la péréquation minière et en formulant les différentes parts pour un développement intégral national et des réserves destinées aux générations futures.

Je m'engage à :

- Mettre en place immédiatement un cadre de renégociation de tous les contrats et conventions relatifs aux ressources extractives avec prévision d'une loi expressément rétroactive depuis 2003, c'est à dire présentée comme telle par le législateur à titre exceptionnel dans l'intérêt général du Sénégal ;
- Renforcer le cadre réglementaire ;
- Augmenter les capacités des parties prenantes ;
- Faire adopter une loi sur le développement local autour des exploitations d'hydrocarbures et des mines.

Je m'engage aussi à moderniser le suivi des exploitations extractives au Sénégal et surtout à :

- Dématérialiser des formalités administratives ;
- Optimiser la collecte des redevances et garanties ;
- Renforcer le dispositif national de suivi et du contrôle des explorations et exploitations extractives.



AXE 3

SECURITE



XIII. UN SÉNÉGAL **SÉCURISÉ!**

38.SÉCURITÉ INTÉRIEURE
39.DÉFENSE/SÉCURITÉ EXTÉRIEURE



38. SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Une vie paisible au bénéfice de tous !

Quotidiennement, on enregistre au Sénégal des crimes défiant toute moralité (viol, agression barbare, meurtre, assassinat etc.). Face à cette situation, les populations restent souvent désarmées contre ces actes de violence devant la carence sécuritaire de l'Etat.

L'insécurité est plus marquée en milieu urbain et principalement dans la capitale. On note surtout le vol à l'arrachée avec violence et le cambriolage. En effet, près de 4% des ménages urbains de Dakar et 7% pour les autres villes déclarent être victimes d'un acte de cambriolage ou de vandalisme contre leur maison. C'est pourquoi, près de 52% des citoyens ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils circulent la nuit.

Le droit le plus absolu pour un citoyen est d'être en mesure de vaquer à ses besoins sur toute l'étendue du territoire national sans craindre pour sa vie et celles de ces proches. Ainsi, la sécurité est plus que fondamentale et capitale. Elle est la pierre angulaire du développement économique et l'épanouissement de ses citoyens.

Je constate :

- Un sous-effectif et un sous équipement de la police ;
- Une absence de protection civile conséquente ;
- L'inefficacité de la politique de protection des enfants ;

- L'insuffisance des mesures de protection de nos ressources halieutiques ;
- Une absence de couverture radar de l'intégralité du territoire national en ce qui concerne le trafic aérien.

Pour une meilleure gouvernance des services de sécurité, il s'agira d'opérer une rupture avec la conception traditionnelle de la sécurité centrée jusqu'ici uniquement autour de l'Etat (défense de l'intégrité territoriale et des institutions). Désormais, c'est le citoyen sénégalais qui sera placé au cœur des préoccupations sécuritaires pour lui garantir le droit de vivre à l'abri de la peur.

Je m'engage à :

- Assurer la montée en puissance des forces de défense et de sécurité par une dotation conséquente de moyens avec un personnel mieux formé et un équipement de qualité ;
- Garantir un meilleur maillage du territoire national par la police et la gendarmerie ;
- Dissiper les doutes sur l'éthique des FDS grâce à des programmes de moralisation, de motivation et de contrôle des agents qui autoriseront la restauration de la dignité, de l'honneur et du prestige de ces corps ;
- Combattre vigoureusement toutes les différentes formes d'agression faites aux citoyens sur l'étendue du territoire national avec comme baromètre principal la régression de la criminalité et la satisfaction des besoins de sécurité élémentaires.

Nos forces de sécurité jouissent d'une excellente réputation. Elles seront renforcées en effectif, formation et équipement, pour maintenir les hauts standards professionnels qui sont les leurs. Je veillerai à ce qu'elles ne soient pas rabaissées à servir de police politique au détriment de la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue, le vol de bétail et toutes les agressions faites à nos populations et à leurs biens.

Je m'engage à :

- Mettre l'effort sur la sécurité des personnes et des biens ;
- Développer la qualité, l'hygiène, l'environnement pour le bien être des sénégalais ;
- Améliorer la surveillance des eaux territoriales pour la protection des ressources halieutiques ;
- Implanter des casernes de sapeurs-pompiers dans tous les départements, avec des équipements adaptés et en quantité ;
- Renforcer la formation du personnel de sécurité.



39. DÉFENSE / SÉCURITÉ EXTÉRIEURE

Se donner les moyens d'une profondeur stratégique !

L'indépendance du Sénégal, sa souveraineté, sa capacité à défendre ses intérêts vitaux et ses ressortissants reposent entièrement sur ses forces armées. C'est pourquoi la Défense doit rester l'un des piliers de l'Etat régalien.

Le Sénégal doit retrouver son rôle politique et militaire de premier rang. Il n'y a pas de diplomatie dans le concert des nations sans une armée forte. Il n'y a pas d'armée forte sans équipements modernes de qualité.

Ma responsabilité première sera de donner à nos militaires les moyens d'assurer la lourde tâche qui est la leur : protéger notre pays, garantir notre liberté et notre sécurité, en consacrant à la Défense un budget permettant l'acquisition de matériels de pointe en adéquation avec les enjeux nouveaux.

Mon projet pour notre Défense s'inscrit dans le redressement général du pays. Il y va de l'indépendance de notre pays, de la sauvegarde de nos atouts, de la défense de nos intérêts, de nos valeurs et de notre participation responsable au développement de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le monde.

Pour le prochain quinquennat :

- ✎ Je m'engage à rehausser le financement de notre défense : Le budget de la défense augmentera progressivement lors du quinquennat avec l'objectif de renforcer la sécurité de nos frontières et de lutter contre le terrorisme qui menace la région. Ces moyens supplémentaires seront affectés en priorité au renforcement des capacités opérationnelles puis à la modernisation de la force de dissuasion.

Je veillerai à :

- Préparer nos armées pour maintenant et pour demain ;
- Poursuivre le renouvellement des équipements militaires de premier rang, mais aussi de ceux nécessaires pour le quotidien de nos soldats.
- Consolider les efforts entrepris dans le domaine numérique et consacrer des ressources humaines et technologiques suffisantes pour préparer le Sénégal au combat dans l'espace numérique, notamment en dotant la Marine nationale et l'Armée de l'air de moyens adaptés et suffisants ;
- Renforcer la surveillance de notre espace maritime et aérien avec des patrouilleurs océaniques ou des avions de patrouille et de surveillance maritime.
- Doter notre système de renseignement de capacités stratégiques et renforcer la coordination de nos services de renseignement afin de les rendre plus efficaces.

Je m'engage à renforcer le lien entre l'armée et la nation en entreprenant les actions suivantes :

- Appuyer les structures militaires à vocation sociale telles que l'Agence de Réinsertion Sociale des Militaires (ARSM) et la Fondation des Invalides et Mutilés Militaires (FIMM) pour favoriser la réinsertion dans un emploi des militaires libérés et inciter les entreprises et les administrations à embaucher les anciens militaires blessés en opération au nom de la solidarité nationale ;
- Réarmer moralement le soldat sénégalais par un meilleur traitement des grands blessés de guerre et des invalides comme marque de reconnaissance de la nation aux sacrifices consentis pour la défense de la patrie, par une revalorisation des pensions des anciens combattants ainsi que de meilleures conditions de vie des soldats ;

- Renforcer l'autonomie du service santé des armées dans ses cinq composantes (expertise, formation, soins, ravitaillement et recherche) et relever le plateau technique des centres médicaux de garnison ;
- Appuyer l'Agence pour le logement des Forces Armées (ALFA) pour la rénovation et la préservation du patrimoine immobilier des Forces armées en vue d'une meilleure disponibilité des militaires ;
- Valoriser le traitement salarial des agents des forces de sécurité ;
- Développer l'esprit de défense, patriotique et civique de tout détenteur de pouvoir au sein de la république (exécutif, législatif et judiciaire) pour mieux asseoir une république des valeurs.
- Faire jouer aux armées un rôle important dans le remplacement des abris provisoires au Sénégal en vue de garantir l'égalité des chances à l'éducation pour tous les enfants sénégalais.

Sur le plan stratégique, je veillerai particulièrement à :

- Développer des capacités de projection de forces devant faciliter une meilleure prise en charge de l'intervention de notre armée dans les conflits et les opérations de défense au niveau régional ;
- Une prise en charge optimale des enjeux nouveaux de sécurité en Afrique et dans le reste du monde ;
- Accorder la plus haute protection aux soldats sénégalais, où qu'ils se trouvent dans le monde, et ne pas exposer inutilement leur vie.



XIV. UN SÉNÉGAL **SOLIDAIRE!**

40. TRAVAIL / SOCIAL / EMPLOI

41. SOCIAL / SOLIDARITÉS

42. SANTÉ

43. HANDICAP



40. TRAVAIL / SOCIAL / EMPLOI

Pacifier, Motiver, S'investir !

L'emploi est au cœur des problèmes économiques et sociaux des sénégalais, en ce sens que c'est par son biais que le citoyen peut se procurer les revenus lui permettant d'accéder aux biens et services nécessaires à son épanouissement.

Le modèle de développement adopté ces dernières années par le gouvernement s'est avéré incapable de résorber le chômage. Ce phénomène est aggravé par les nombreuses pertes d'emplois résultant de la fermeture d'entreprises consécutive à un manque de compétitivité et surtout de mauvaise gestion.

Au Sénégal, on constate l'inexistence d'une articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'emploi. Le système d'information pour le suivi du marché du travail est loin d'être efficace. Il y a une offre importante de la main-d'œuvre, mais la demande reste très insuffisante.

En 2015, la main-d'œuvre occupée à 84,4%, est principalement composée de 35,8% de travailleurs indépendants, 30,1% d'employés salariés et de 25,3% d'aides familiales. Les personnes occupées en emplois non-salariés et celles travaillant pour leur propre compte (employeurs et indépendants) sont évaluées respectivement à 6,4% et 2,4% du total des occupés.

Une étude faite sur la répartition de la main-d'œuvre selon le niveau d'instruction a indiqué que 87,1% des individus de la main-d'œuvre ayant fréquenté l'école ont un niveau d'éducation inférieur ou égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

L'autre paradoxe du chômage est qu'il concerne de plus en plus des populations jeunes et instruites. Près de 70 % des chômeurs ont moins de 30 ans.

La stratégie de lutte contre le chômage que j'adopterai s'inscrit dans le cadre d'une politique économique globale s'appuyant sur un taux de croissance élevé apte à générer les ressources financières favorables à l'investissement et par ricochet à la démultiplication des activités.

Mon ambition consiste à réduire le taux de chômage de 40% à 25% en peu d'années. Ainsi pour y arriver, je m'engage à :

- Améliorer l'offre de main-d'œuvre grâce à une formation et une qualification plus adaptée aux besoins des entreprises et des activités économiques ;
- Développer la culture entrepreneuriale en milieu universitaire et chez les jeunes en encourageant la création d'entreprises ;
- Conforter et sécuriser les emplois existants en favorisant le recyclage et la formation continue et professionnelle des employés, encadrer et soutenir les entreprises en difficulté ;
- Baisser les taux d'impôt des sociétés qui feront des efforts de réinvestissement productif et générateur d'emplois ;
- Augmenter le pouvoir d'achat, donc la demande effective s'adressant aux entreprises et provenant des populations aujourd'hui sans ressources significatives (pauvres des villes, masses rurales, etc.) ;
- Mettre en œuvre les réformes et les projets concourant à promouvoir l'agriculture, l'élevage et la pêche qui sont des secteurs pourvoyeurs d'emplois ;
- Garantir les droits des travailleurs et renforcer leur protection à travers une révision du code du travail, de concert avec les partenaires sociaux et les organisations patronales ;
- Créer autour des grands centres universitaires des cyber-villages qui devront être des plateformes offshores de conception et de développement de logiciels, de montage de matériel informatique et électronique, de machines-outils ;
- Garantir l'égalité des chances à tous les niveaux du processus d'accès à l'emploi.

FOCUS SUR LA CIBLE JEUNE, SANS DÉMAGOGIE

Les jeunes sont l'avenir de notre pays. Cependant, l'avenir de chaque jeune passe d'abord par l'accès à l'emploi, par le travail plutôt que par l'assistanat. C'est pourquoi je ne souhaite plus que la politique en faveur de l'emploi consiste à offrir aux jeunes en difficulté des stages de formation « parking », des contrats aidés qui ne contribuent pas en réalité à leur insertion durable dans l'emploi ou, encore pire, des allocations pour solde de tout compte.

Pour en finir avec le chômage des jeunes, je propose :

- De mettre en place un dispositif d'appui ciblé à l'auto-emploi ;
- De renforcer la formation générale et technique ;
- D'adopter une réforme d'insertion progressive du secteur informel dans l'économie moderne ;
- D'encourager l'installation des PME-PMI dans les zones périurbaines et rurales ;
- De mettre en place des incubateurs d'entreprises.

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Je veux faire disparaître les préjugés d'embauche.

- Pour cela, il faudra une réforme du code du travail qu'il nous doit d'adapter à notre nouvel écosystème économique et social ; mais aussi inviter les partenaires sociaux à un diagnostic social profond en vue de la révision des conventions collectives, ou à la conclusion de nouvelles pour les branches laissées en rade.
- Pour cela, il faut d'abord clarifier et sécuriser les règles qui régissent le contrat de travail et sa rupture.
- Les réformes que je propose permettront grâce au redressement de notre compétitivité de tendre vers le plein emploi.
- Revoir nos dispositifs existants de politique de l'emploi. La formation professionnelle ne remplit pas parfaitement son rôle d'orientation vers les secteurs porteurs d'où la nécessité de mettre en place les stratégies suivantes :

- ✓ Mettre en place un système de financement efficace pour accompagner les jeunes dans leur apprentissage de métiers ;
- ✓ Définir les débouchés professionnels et adapter ces formations aux besoins des entreprises et ceux de l'entrepreneuriat. ;
- ✓ Accorder des avantages fiscaux ou financiers directs aux entreprises qui accompagnent et recrutent ces jeunes à la fin de leur scolarité ;
- ✓ Mettre en place un fonds d'accompagnement de ces jeunes à la création d'entreprise dans les domaines suivants : agro-business, transformation et exportation de produits halieutiques, mécanique, menuiserie, inventions technologiques, etc.
- ✓ De mettre en place des financements directs des salariés en Crédit de Formation, ce qui permettrait de résoudre en partie le problème des seniors en besoin de recyclage.

SÉCURISER ET PÉRENNISER LES REVENUS MINIMUMS

- J'augmenterai le pouvoir d'achat des salariés, par une réduction significative de l'impôt sur le revenu.
- Je vais exhorter les professionnels des assurances et les employeurs en général à l'instauration au Sénégal d'une police d'assurance chômage pour garantir aux

travailleurs ayant perdu leur emploi, à mieux s'armer pour la recherche d'un nouvel emploi.

- J'augmenterai sensiblement le budget de la formation et de l'apprentissage, en incluant dans ce processus les partenaires sociaux regroupés en syndicats professionnels.

EMPLOI ET SECTEUR PRIVÉ

Je m'engage à :

- Adapter la formation à l'emploi (adapter les curricula au besoin des entreprises)
- Promouvoir l'enseignement technique et professionnel ;
- Libéraliser davantage certaines professions libérales (avocats, notaires etc.) ;

- Financer les projets des étudiants qui ont le master à l'image des projets maitrisards ;
- Réactualiser la Convention nationale État / Employeurs pour la Promotion de l'Emploi ;
- Favoriser le développement de pôles industriels de production ;
- Créer un régime fiscal allégé, propre aux PME et PMI, Reconstituer le tissu industriel.

SÉCURISER ET PÉRENNISER LES REVENUS MINIMUMS

- J'augmenterai le pouvoir d'achat des salariés, par une réduction significative de l'impôt sur le revenu.
- Je vais exhorter les professionnels des assurances et les employeurs en général à l'instauration au Sénégal d'une police d'assurance chômage pour garantir aux travailleurs ayant perdu leur emploi, à mieux s'armer pour la recherche d'un nouvel emploi.
- J'augmenterai sensiblement le budget de la formation et de l'apprentissage, en incluant dans ce processus les partenaires sociaux regroupés en syndicats professionnels.

EMPLOI ET SECTEUR PRIVÉ

Je m'engage à :

- Adapter la formation à l'emploi (adapter les curricula au besoin des entreprises)
- Promouvoir l'enseignement technique et professionnel ;
- Libéraliser davantage certaines professions libérales (avocats, notaires etc.) ;
- Financer les projets des étudiants qui ont le master à l'image des projets maitrisards ;
- Réactualiser la Convention nationale État / Employeurs pour la Promotion de l'Emploi ;
- Favoriser le développement de pôles industriels de production ;
- Créer un régime fiscal allégé, propre aux PME et PMI, Reconstituer le tissu industriel.

PROTECTION SOCIALE ET RETRAITE

- La politique sociale actuelle ne garantit pas aux populations une bonne protection sociale pouvant leur offrir une quiétude dans leurs foyers respectifs. De même, malgré la mauvaise réforme de la retraite au Sénégal (lors de la Conférence sociale de 2017) et le relèvement des pensions, les retraités vivent globalement sous le seuil du revenu moyen des salariés. Ce qui accentuera la pauvreté des futurs retraités dont le nombre s'accroît d'une année à l'autre.
- Le système de garantie des droits du travailleur à la retraite reste extrêmement vulnérable. Ce qui donne lieu souvent à un passif social non pris en charge par les employeurs (privé – public) au moment du départ de celui-ci (en retraite ou en cas de faillite).
- Par ailleurs, l'indemnité de précarité de 7% pour les fins de contrats à durée déterminée (CDD) n'est pas valorisée pour permettre au travailleur d'envisager un meilleur avenir professionnel. Le statut précaire du travailleur dans le cas des CDD et particulièrement des contrats conclus dans le cadre des régimes sociaux allégés, ne permet pas un accès aux logements sociaux pour beaucoup de travailleurs.

Je m'engage à :

- Établir un système de retraite et de protection sociale pour garantir une retraite paisible aux travailleurs sénégalais ;
- Remettre en cause le système de retraite actuel pour passer vers un système capitaliste avec comme base la réforme des cotisations de retraite avec 4 mesures principales :
 - ✓ Permettre à l'employé en activité d'utiliser une partie de sa cotisation de retraite pour financer ses études/formation pour espérer être plus productif, acquérir plus de savoir-faire et de diplômes, gagner plus de revenus et cotiser plus conséquemment ;
 - ✓ Permettre à l'employé en activité d'utiliser une partie de sa cotisation de retraite pour payer (ou donner un acompte) l'acquisition d'une maison ;
 - ✓ Investir les fonds de retraite pour fructifier les actifs et permettre aux retraités de gagner plus ;
 - ✓ Proposer un pourcentage de 4 à 5% de la cotisation pour une épouse au foyer.
- Revaloriser l'indemnité de précarité de 7% prévue pour les fins de contrats à durée déterminée (CDD) en l'élevant à 10% pour le travailleur pour ses indemnités futures de retraite.



41. SOCIAL/ SOLIDARITÉS

Ne laisser personne au bord de la route !

La pauvreté est en train d'augmenter chaque année et prend des proportions inquiétantes. Force est de constater que le dispositif mis en œuvre par le régime sortant tarde à répondre aux attentes des couches vulnérables et ne semble pas apte à faire face aux exigences d'une mission de plus en plus complexe et difficile. En effet, l'absence d'une politique adéquate de protection sociale et de solidarité nationale et le manque de synergie dans les interventions ont fait que les diverses initiatives sont restées sans effets. Il importe dès lors de procéder à des innovations pour pallier aux multiples défaillances constatées, au cours de ces dernières années, dans les interventions en direction des groupes vulnérables. La réduction des inégalités sociales et l'éradication de la pauvreté constituera alors une orientation forte et légitime de ma politique sociale.

PAUVRETÉ ET CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

La première des pauvretés est celle qui résulte de la perte d'un emploi ou de l'extrême difficulté d'en trouver un. C'est pourquoi je propose aux Sénégalais des mesures fortes qui permettront de créer un environnement réellement favorable à la création d'emplois.

Mais la pauvreté concerne aussi les personnes frappées par le mal-logement ou qui sont sans domicile, les travailleurs pauvres, les femmes seules et les familles monoparentales, les jeunes qui ont du mal à démarrer dans la vie, les personnes âgées ou handicapées et isolées, en ville comme en milieu rural.

LE TRANSFERT D'ACTIFS POUR UN FILET SOCIAL RÉEL

La nouvelle politique sociale va arrêter le transfert monétaire non conditionnel et non ciblé. Ce transfert monétaire crée un enclos social où les gens restent confinés dans la pauvreté.

Je vais mettre en place le transfert d'actifs qui peut être des machines pour les tailleurs, du matériel de coiffure pour les coiffeuses, du matériel pour les maçons et les menuisiers. Ce genre de transfert permettra aux femmes

et aux jeunes de sortir de la pauvreté par l'entrepreneuriat. Le transfert d'actif crée un bon filet social qui permet aux chômeurs de rebondir dans d'autres activités génératrices de revenus.

Je m'engage à mettre en place un programme de réduction de la pauvreté par des projets de développement et des systèmes de transferts monétaires conditionnels.

Pour les ménages qui vivent dans la pauvreté et dans l'extrême pauvreté, je m'engage à identifier les secteurs d'activité potentiels de ces derniers et mettre en place les actions suivantes :

- **Élevage :** Former et donner des moutons à des ménages pauvres vivant en milieu rural avec de l'aliment de bétail pour leur permettre de développer leur élevage et vendre lors des grandes fêtes (Tabaski, Korité etc.) ;
- **Agriculture :** former et distribuer de l'intrant et de l'engrais gratuitement et du matériel agricole à partager par les ménages d'une même localité (semoir, tracteurs, décortiqueuses etc.) ;

Je m'engage à mettre en place un programme de sortie de la pauvreté par le biais du déplacement

Il s'agira d'identifier les populations pauvres souffrant de conditions naturelles hostiles et mettre en place un programme de relogement pour leur permettre d'avoir accès à la terre pour l'agriculture et aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, assainissement, marchés de produits alimentaires, aux infrastructures etc.).

LUTTE CONTRE LA CHERTÉ DE LA VIE ET LE CHÔMAGE

Au même moment, le chômage explose et un large pan de la classe moyenne a régressé dans la pauvreté absolue. Pour pallier cette situation, des politiques hardies seront mises en place consistant principalement en :

- La mise en place d'un cadre de régulation et de stabilisation des prix des denrées de base et coûts d'accès à des services de base (eau, électricité, transport publics, santé, éducation, ...) s'appuyant, entre autres, sur l'instauration d'un Etat modeste ;
- L'orientation de l'agriculture vers l'autosuffisance et la sécurité alimentaire de manière à affranchir notre économie de la dépendance en denrées importées ;
- Un dispositif institutionnel de veille et d'alerte permettant de mieux prévenir les fluctuations économiques intervenant régulièrement sur le marché mondial ;

- Un accroissement accéléré de la production de richesses, par la création d'un surplus significatif mobilisable pour l'investissement, ceci étant la voie la plus sûre pour permettre à chacun, par le biais d'une plus juste répartition, d'assurer son bien-être.

Il est illusoire de penser éradiquer la pauvreté autrement que par la création de richesses et d'emplois pérennes et convenablement rémunérés. La solution qui sera adoptée dans ce cadre est à mettre en synergie avec la création massive d'entreprises et d'opportunités d'affaires.

Enfin, pour enrichir et mettre en œuvre ces propositions, une véritable concertation avec toutes les forces vives, pour identifier les principaux enjeux liés au pouvoir d'achat, sera rapidement entreprise.

AUGMENTER LE POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES, AU-DELÀ DES MESURES CONJONCTURELLES

Je m'engage à :

- Mettre en place des mécanismes visant à encourager l'entrepreneuriat au niveau de tous les secteurs d'activités ;
- Créer une source de revenu stable que seul le secteur primaire [agriculture, élevage...] est capable de donner. Malheureusement moins du quart des ressources du pays lui sont allouées. Il faut donc le valoriser et favoriser le retour à la terre. Pour rappel, le secteur tertiaire [banque, assurance, téléphonie...] concentre environ 70% des ressources ;
- Indexer les salaires sur le coût de la vie ;
- Instaurer un salaire familial adossé à une activité génératrice de revenus.

Je vais procéder à une réforme profonde du système de retraite au Sénégal, pour non seulement endiguer la souffrance des pensionnaires actuels mais aussi et surtout par anticipation sur un avenir proche qui se caractérisera par la montée de l'effectif des retraités d'une part, la stagnation du niveau des pensions et l'augmentation du coût de la vie qui entraînera la baisse sensible du pouvoir d'achat et d'une certaine manière l'aggravation de la pauvreté pour de nombreux chefs de famille.



42.SANTÉ

Un Sénégalais sain, Des infrastructures de qualité, un Système assaini !

Les sénégalais doivent bénéficier de bonnes conditions sanitaires qui vont influencer positivement sur la productivité, l'espérance de vie, et donc sur l'équilibre de la nation.

Des efforts substantiels seront consentis pour lutter contre le paludisme, les maladies cardio-vasculaires (qui sont la deuxième cause de mortalité au Sénégal), le SIDA, la tuberculose, le diabète et le cancer qui nous font perdre plusieurs points de croissance, chaque année.

Nous remporterons, ensemble, des succès éclatants même avec des moyens modestes, en fondant notre politique de santé sur deux principes : la prévention et l'information des populations d'une part, la rigueur et l'engagement sans faille du personnel médical d'autre part.

Le programme alternatif que je propose en matière de Santé et que nous intitulons Plan Mens Sana In Corpore Sano (MSICS) ou encore SAXAL WER CI ASKAN WI, vise à mettre l'homme au cœur de la problématique de la Santé. La question prioritaire sera la prise en charge rapide et efficace des questions liées au bien-être physique, mental et social de l'individu et qui le place au cœur du développement.

L'ACCÈS AUX SOINS SANITAIRES EST UN DROIT ET NON UN PRIVILÈGE

L'un des plus grands drames au Sénégal réside dans la santé, notamment dans l'accès aux soins. Bon nombre de sénégalais doivent malheureusement faire le choix entre se nourrir, entretenir leur famille ou chercher une couverture maladie décente. Il est clair que la cherté d'une telle couverture ne leur donne que la possibilité de se soigner en cas de maladie. Cela produit des complications sanitaires ou des morts qui pouvaient être évitées. Les populations les plus vulnérables doivent être protégées. Les pauvres, les femmes, les vieillards et les enfants doivent bénéficier d'une attention particulière.

La santé apparaît, dans l'écoute menée auprès de nos compatriotes, comme un secteur hautement prioritaire. Elle connaît d'énormes difficultés dont les plus saillantes sont :

- Une accessibilité géographique aux soins très insuffisante ;
- Un personnel de santé insuffisant ;
- Les urgences médicales mal assurées ;
- Une prévention médicale réduite ;
- Un plateau technique sommaire et géographiquement mal réparti ;
- Les principaux services de santé concentrés à Dakar ;
- Une politique du médicament inefficace.

Mon avis est que le problème d'un accès aux soins de santé est lié aux facteurs suivants :

- Le modèle : bâtir la CMU sur fonds de mutuelles de santé n'est ni innovant ni efficient. Il faut créer une entité professionnelle ayant pour mission de « restituer une politique de couverture maladie de haute qualité, large et à moindre coût ».
- La cible : donner la couverture maladie aux enfants de 0 à 5 ans relève d'une exclusion et d'une discrimination qui ne sont pas scientifiquement justifiables. La santé de

l'enfant se solidifie et va de pair avec celle de la maman. Or exclure la maman d'une couverture sanitaire donnerait à l'enfant un profil sanitaire fragile.

- Les infrastructures et équipements/la formation : sans bonnes infrastructures sanitaires, aucune couverture maladie ne peut être sérieuse ! Quelle que soit la pyramide de santé, un minimum d'équipements médicaux est requis. De la même manière, un personnel médical mieux formé, adapté et divers (urgentistes, personnels d'accueil) est nécessaire ;
- Communication : la mauvaise communication rend flou tout le protocole d'accès aux soins. Beaucoup d'ignorances enveloppent la couverture maladie universelle.

Face à ce système inefficace, je propose les solutions suivantes :

- Création d'un Service de Gestion Sanitaire et Social (SGSS) à la place de la CMU. Ce service prendra en charge toute l'action sociale du gouvernement (l'actuelle délégation à l'action sociale en sera un département) y compris une couverture médicale gratuite pour ceux qui sont en situation d'extrême pauvreté. J'irai plus loin en mettant sous la tutelle du SGSS le paiement de l'allocation familiale, jusqu'ici confiée à la caisse de sécurité sociale et une partie de la prévoyance maladie pour les personnes du 3ème âge sera transférée à ce grand service. Le SGSS, avec des professionnels du « Managed Care », vont travailler à mettre sur pied un mécanisme de financement et de couverture maladie des nécessiteux, à moindre coût pour le gouvernement. Une évaluation de la couverture maladie universelle sera initiée pour déterminer la répartition des charges et la soutenabilité du système. Après cette évaluation, le nouveau système sera mis en place à l'issue de négociations avec les partenaires sociaux pour une répartition efficiente des charges.

- Un encouragement de la formation de spécialistes, notamment d'urgentistes dans chaque district sanitaire pour une prise en charge efficace du malade.
 - La priorisation de l'Information, de l'Education et de la Communication (IEC) sur la santé le maillon central de ma politique. Elle permettra d'éduquer les sénégalais sur les possibilités d'accès aux services sanitaires, le mode de fonctionnement, mais aussi sur la prévention de manière générale.
 - La mise en place de pôles régionaux de santé (comme les régions médicales). Ces pôles vont s'articuler autour de 5 grands axes qui reflètent très sensiblement le découpage administratif du Sénégal :
 - ✓ L'axe Tambacounda – Kédougou – Bakel ;
 - ✓ L'axe Saint-Louis – Matam – Louga ;
 - ✓ L'axe Ziguinchor – Kolda – Sédhiou ;
 - ✓ L'axe Dakar – Thiès ;
 - ✓ l'axe Diourbel – Kaolack–Fatick – Kaffrine.
- Dans chacun de ces pôles régionaux un plateau technique (médical) de haute facture devra être installé. L'objectif est d'avoir le matériel essentiel et le personnel nécessaire qualifié dans chaque pôle : scanner, radiographie, échographie, laboratoire, radiothérapie et une banque de sang.
- Par ailleurs, Je propose le concept “La Santé Partout et Pour Tous ! “ qui s'articule autour des mesures suivantes :
- Rembourser dans des délais courts (en cours d'année budgétaire) les prestations régulièrement enregistrées, et cela pour tous les programmes sociaux engagés par l'État ;
 - Payer toutes les dettes sociales dans l'immédiat (IPRES et Caisse de Sécurité Sociale).
 - Assurer à chaque sénégalais, un service minimal gratuit d'accueil et d'urgence qui sera valable à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
 - Veiller à ce que la loi encadre le système en faveur des populations surtout les personnes dites vulnérables ou en état de handicap ;
 - Organiser à nouveau les assises nationales de la Santé et garantir la mise en œuvre ;
 - Instaurer un dialogue permanent avec les différents ordres (Médecins, Pharmaciens Chirurgiens-dentistes...), les syndicats, les universitaires, les usagers, les prestataires (IPM, Mutuelles, Assurances, etc...), et cela au-delà de ces assises circonscrites dans le temps.
 - Régler la question du statut des personnels de la santé et former le personnel des services d'accueil :
 - ✓ Le personnel universitaire va bénéficier désormais comme tous les autres ordres professionnels d'un plan de carrière bien défini ;
 - ✓ Le volet social de la prise en charge au niveau de l'accueil sera mis en évidence, surtout la formation du personnel d'accueil ;
 - ✓ L'action sociale c'est aussi la prise en compte de la mobilité des personnes handicapées dans les projets de constructions d'infrastructures ;
 - ✓ La prise en charge des couches vulnérables et la réorganisation du système de gestion de l'indigence en relation avec les services de l'action sociale et les collectivités locales.
 - Mettre en place un système de santé performant :
 - ✓ C'est-à-dire la combinaison de ressources, d'organisation, de financement et de management pour la fourniture de services de santé à la population ;
 - ✓ Veiller sur la gestion du personnel, la gestion financière, la gestion du matériel, la gestion des médicaments et dans une certaine mesure la gestion communautaire.
 - Renforcer la fonction de prévention :
 - ✓ En mettant en exergue la vaccination notamment le PEV, les activités de planning familial, de consultations prénatales et postnatales, la surveillance de la croissance des enfants et de supplémentation en matière d'alimentation ;
 - ✓ Normaliser, réglementer et calibrer la médecine traditionnelle.

- Renforcer la fonction de recherche qui doit jouer un rôle prépondérant par la création d'un Fonds national dédié à la recherche, tout en augmentant le budget qui lui est alloué de 1, 3% à 5%.
 - Assurer la disponibilité en quantité de ressources humaines en santé :
 - ✓ Augmenter le nombre d'étudiants sénégalais orientés en médecine ;
 - ✓ Former des médecins spécialistes sénégalais en quantité suffisante ;
 - ✓ Renforcer les écoles publiques de formation sanitaire existantes (ENDSS, centre régional de formation en santé ...).
 - Assurer la disponibilité en qualité de ressources humaines :
 - ✓ Systématiser des mesures incitatives pour fixer le personnel (indemnités particulières, logement, véhicules...) particulièrement dans les milieux défavorisés.
 - Renforcer les infrastructures et les équipements :
 - ✓ Parvenir dans les 10 ans, à (i) au moins un hôpital régional de niveau 3 dans chaque région, (ii) au moins un hôpital de niveau 2 dans chaque département, et (iii) un hôpital de niveau 1 ou un centre de santé bien équipé, avec maternité et sage-femme dans chaque commune ;
 - ✓ Mettre des innovations dans le système de santé proprement dit tout en continuant le Programme Nationale de Développement Sanitaire.
 - Améliorer la disponibilité des médicaments :
 - ✓ Promouvoir la recherche et la production locale de médicaments ;
 - ✓ Rendre plus opérationnelle la PNA et parvenir à éviter les ruptures de stock ;
 - ✓ Promouvoir les médicaments essentiels génériques.
 - Système d'information sanitaire :
 - ✓ Coordonner la fluidité de l'information sanitaire en renforçant l'outil au niveau des régions médicales et mise à jour permanente des données ;
 - ✓ Mettre à disposition de moyens modernes de stockage et d'analyse de données (élargir le parc informatique, acquérir de nouveaux logiciels).
 - Fonctionnement des services :
 - ✓ Bien gérer les urgences avec l'élargissement des SAMU sur l'étendue du territoire ;
 - ✓ Améliorer les services d'offres de soins avec l'hôpital au cœur du dispositif, mais aussi, rendre performants les centres de santé, les dispensaires, les maternités, les cases de santé ...
 - Renforcer le financement de la santé :
 - ✓ Porter à 15% le budget de la santé conformément à la recommandation de la CEDEAO, avec d'autres sources de financement (Taxes sur le tabac, ciment, pétrole, gaz, etc...) en sus des sources existantes.
- Je vais arrimer le système de santé à l'Acte III de la décentralisation, en attendant de la corriger dans le cadre des pôles définis plus haut.
- Je redéfinis le système de santé qui épousera les contours de l'acte III de la décentralisation en prenant en compte toutes les dimensions de la santé.
 - J'établis une pyramide sanitaire en rapport avec l'acte III.
 - Je redéfinis la carte sanitaire pour combler le gap énorme en structures et équipements lourds afin de répondre aux exigences de globalité, d'intégrité, de proximité, d'équité et de viabilité.
- Je m'engage à :
- Mettre fin aux déserts médicaux au Sénégal ;
 - Mettre en place d'une couverture en infrastructures et logistiques sanitaires pour plus de proximité (équipements, ambulances, etc.) suffisante sur tout le territoire national et par priorité, y compris les écoles et les entreprises ;
 - Résorber le déficit de ressources humaines qualifiées d'ici 5 ans en recrutant suffisamment chaque année, en commençant par l'intégration dans la fonction publique des contractuels du JICA, du plan cobra, des

médecins spécialistes...) avec une répartition dynamique couvrant tout le territoire ;

- Renforcer les écoles publiques de santé et encadrer celles privées pour une formation de qualité ;
- Instaurer une allocation d'études et financer les recherches dans le domaine ;
- Mettre en place une offre de santé adéquate et dynamique à travers la promotion de la santé qui sera axée sur une capacité de médiation entre besoins et aspirations de santé des populations ;
- Instaurer une véritable démocratie sanitaire en instituant un dialogue permanent avec tous acteurs et les usagers ;
- Récuser le préfinancement de la couverture Maladie Universelle par les structures de santé. Je propose un financement global et systémique avec un remboursement mensuel avec une mutuelle pour chaque poste de santé ;
- Renforcer les avantages de la carte d'égalité des chances ;
- Mettre en en place un mécanisme de contrôle du système de santé.

Je m'engage à :

- Mettre en place un système et une politique rationnelle et appropriée de santé destinés à corriger le déficit en personnel, améliorer qualitativement et quantitativement les infrastructures, relever les plateaux techniques, améliorer l'accès aux soins et aux médicaments, promouvoir la prévention médicale, répartir plus harmonieusement les structures sanitaires dans le pays, développer la pharmacopée ... ;
- Moderniser le système des évacuations sanitaires en dotant tous les Centres de Santé de Véhicules d'Assistance et de Secours aux Blessés (VSAB) et tous les Centres hospitaliers régionaux d'un véhicule de réanimation. Ce dispositif sera intégré à celui des Sapeurs-Pompiers de façon ponctuelle

pour la couverture des grands événements.

- Instaurer un environnement favorable à la systématisation des mutuelles de santé au sein des entreprises et des organisations, avec l'appui de l'État et le renforcement du système de solidarité en faveur des plus démunis se traduisant par la prise en charge effective des groupes vulnérables (enfants déshérités, talibés, personnes âgées, personnes handicapées.) ;
- Mettre en place de stratégies permettant de renforcer la prise en charge des besoins spécifiques des femmes, des enfants et des jeunes en vue de réduire la morbidité et la mortalité maternelles et infantiles et la lutte contre les pandémies (MST / SIDA, paludisme...) ;
- Améliorer l'accueil dans les structures de santé et la prise en charge des urgences ;
- Favoriser une meilleure accessibilité et une disponibilité des médicaments et produits pharmaceutiques ;
- Définir et mettre en œuvre une politique de formation du personnel ;
- Mettre en œuvre un programme de lutte contre les carences nutritives.

43.HANDICAP

Promouvoir l'inégalité Juste !

Le redressement de notre pays doit se faire avec tous et pour tous. Or, notre modèle économique et social actuel n'est pas exemplaire. Il rend difficile le quotidien des familles qui connaissent le handicap plutôt que de les accompagner dans leur parcours de vie. La manière dont nous traitons les personnes les plus vulnérables est révélatrice de notre solidarité nationale et de notre fraternité. Le sujet du handicap doit donc être porté de manière transversale dans l'ensemble des politiques publiques.

Je souhaite mieux prendre en compte le handicap d'origine neurologique dans l'ensemble des politiques publiques, autant sur le champ sanitaire que sur l'accompagnement social des personnes concernées et leurs familles. Par ailleurs, il faudra développer des politiques spécifiques concernant en particulier les handicaps visuels, les handicaps auditifs et les handicaps rares. Les 800.000 sourds muets que compte le Sénégal auront donc une place importante dans ce programme.

Je connais les problèmes concrets que rencontrent chaque jour les personnes en situation de handicap et leur famille. Je veux donc personnaliser leur accompagnement, simplifier leurs démarches administratives, mieux répondre à leur besoin d'hébergement, améliorer leur accès quotidien à la santé, et répondre à l'anxiété des familles face au vieillissement de leurs proches en situation de handicap.

Mon objectif consistera donc à rendre effective l'intégration socioéconomique des personnes en situation de handicap (5,9% de la population nationale, selon le dernier recensement (ANSD, 2014) par le biais de la formation et l'emploi.

Pour la formation, je m'engage à accorder un quota minimum de 10% sur les bourses de formation offertes par l'État à travers des structures telles que le 3FPT, ONFP, DGES, etc.

Pour l'emploi, étant donné que le recrutement de 15% de handicapés dans la fonction publique (prévue par la loi d'orientation sociale de 2010) me paraît irréaliste d'ici 5 ans, je m'engage à intégrer au moins 5% de handicapés dans la fonction publique lors du quinquennat (2019-2024).

Je proposerai aux entreprises de réserver un quota de 5% aux personnes handicapées. Ces dernières devront occuper des emplois permanents (CDI) ou des CDD de deux ans au moins. Les entreprises qui respecteront ce quota bénéficieront d'un allègement fiscal alors que celles qui ne seront pas en mesure de le respecter devront verser tous les ans, sous forme de contribution, un montant équivalent au salaire moyen annuel du nombre de personnes handicapées qu'elles avaient l'obligation d'engager.

Cette somme devra être reversée à un service dédié à la promotion de l'emploi des personnes handicapées pour contribuer au financement (sous forme de prêt avec des modalités de remboursement allégé) de projets d'entreprises portées par des personnes en situation de handicap qui n'auront pas accès à l'emploi salarié. Ces dernières devront bénéficier d'un encadrement technique efficace pour leur permettre de réussir dans l'entrepreneuriat.

Par ailleurs, je m'engage à mettre en œuvre les dix mesures spéciales suivantes, pour les personnes à mobilité réduite :

- Gratuité des soins de santé aux femmes handicapées enceintes (césarienne, consultation prénatale et post natale) ;
- Gratuité des soins des bébés de personnes handicapées ;
- Recrutement des personnes handicapées dans les programmes de développement local ;
- Création d'un fonds d'appui à l'insertion économique des personnes handicapées ;
- Création de maisons d'accueils spécialisés (MAS) au niveau communal ;
- Subvention d'équipement et de fonctionnement aux associations de personnes handicapées ;
- Accessibilité des établissements scolaires et de formation aux personnes handicapées en aménageant des rampes et des plans inclinés ;
- Création et/ou renforcement des métiers adaptés aux personnes handicapées (arts, cordonnerie, stylisme, informatique, coupe, couture, etc.) ;
- Création de centres de formation de proximité adaptés aux handicapés.
- Création d'écoles inclusives et accessibles.

Je considère aussi que les personnes vivant avec un handicap ont droit à une vie citoyenne pleine et épanouie. C'est pourquoi je m'engage à appuyer toutes initiatives de la Fédération Sénégalaise des Associations de Personnes Handicapées visant à promouvoir les droits des personnes handicapées en vue de parvenir à leur pleine et effective participation à la vie politique et citoyenne à travers les recommandations suivantes :

- Favoriser par des révisions, l'institution dans le code électoral d'un quota de personnes handicapées sur les listes de candidature aux élections locales et législatives à des positions éligibles ;
- Rendre obligatoire pour le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel de prévoir un interprète en langues des signes dans la diffusion des programmes des candidats à la télévision nationale ;
- Développer une communication en direction de tous les citoyens sur les changements de comportement envers les personnes handicapées ;
- Demander au gouvernement de ratifier le traité de Marrakech qui vise à promouvoir le droit à l'information des personnes handicapées qui est un volet important dans la prise en charge de l'inclusion.



XV. UN SÉNÉGAL **UNIVOQUE!**

44. DIASPORA
45. CULTES



44.DIASPORA

Un Peuple, Un But, Une Foi, Mille Résidences !

Le Sénégal est un pays qui a une tradition migratoire très ancienne. Le sénégalais est connu comme étant un « grand voyageur ». Il part aujourd'hui de plus en plus loin pour conquérir de nouveaux territoires, multiplier ses lieux d'implantation et optimiser ses opportunités et chances de réussir. C'est sans doute la raison pour laquelle la diaspora sénégalaise ou d'origine sénégalaise est présente dans tous les continents depuis bien avant l'indépendance du pays. Elle est caractérisée par un dynamisme notoire, une productivité et un dévouement à la culture sénégalaise mais également par des liens humains et économiques les attachant au pays et aux pays d'accueil. Cette diaspora sénégalaise a été estimée par l'Organisation internationale des Migrations (OIM) à plus de trois millions de migrants dans le monde. Elle est présente principalement en Europe (46%) et en Amérique du Nord (7,6%). Elle participe activement aux rentrées de devises étrangères dans le pays grâce aux transferts qui sont estimés à environ 1201 milliards FCFA en moyenne annuelle. Les migrants sénégalais contribuent à hauteur de 14% au PIB (Rapport du 22 Avril 2018 de la Banque mondiale). Cette somme, plus importante que l'aide publique au développement et le volume des investissements directs étrangers (IDE), est pour la plupart orientée vers les dépenses courantes alors que moins de 5% des transferts sont orientées vers l'investissement productif.

Cette manne financière participe efficacement à la réduction de la pauvreté des familles et à la stabilité sociale. Nous considérons qu'une nouvelle vision stratégique du rôle de la diaspora s'impose et qu'il faudra repenser celle-ci comme partenaire au développement. Il est temps de dépasser la politique des mandats exclusivement dédiés aux aides familiales et de changer les mentalités ; une occasion d'amorcer le concept d'immigré investisseur, agent de développement dans son pays d'origine. Cela va rentrer dans un cadre de changement de paradigme pour fructifier les immenses ressources financières et humaines dont regorge la diaspora. Cependant, la diaspora, malgré sa contribution inestimable à l'économie nationale, connaît un ensemble de problèmes qui sont d'ordre économique, administratif et social. Le défi auquel fait face la diaspora réside dans l'union, la mutualisation et l'organisation. Le besoin de rassembler toutes les forces et ressources des Sénégalais de l'étranger constitue un challenge. Un deuxième défi renvoie au renforcement des capacités économiques de la diaspora au plan entrepreneurial et son insertion dans les circuits économiques modernes des pays d'accueil. C'est aussi un potentiel économique extraordinaire pour le Sénégal. Le conseil en management, l'accès aux crédits et financements, la pénétration des marchés et l'adaptation à leurs environnements, normes et standards posent problème.

ACCOMPAGNEMENT ET RESPONSABILISATION DE LA DIASPORA : L'INVESTISSEMENT AU CŒUR !

SUR LE PLAN SOCIAL

On peut citer les défis comme l'emploi, l'accès aux soins de santé, la problématique du retour, le rapatriement des corps. C'est pourquoi, je m'engage à la :

- Création d'un fonds de solidarité pour la diaspora avec la contribution des sociétés financières spécialisées dans le transfert d'argent, des compagnies aériennes, des entreprises sénégalaises qui font du commerce avec les sénégalais de la diaspora,

la participation de l'état et des structures propres à la diaspora ;

- Signature d'accords pour le paiement des pensions de retraite de nos compatriotes de la diaspora en situation irrégulière ;
- Signature de conventions protectrices (« extradition » au Sénégal pour purger certaines peines de prison etc.).

SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

Le problème majeur concerne l'obtention de passeports, de pièces d'identité, etc. dans certaines zones parmi tant d'autres. Ainsi, je m'engage à

recenser toutes les organisations dans la diaspora et à les appuyer sur tous les plans.

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

LA BANCARISATION DES FONDS DE LA DIASPORA

Partant du principe que « nul ne peut priver quelqu'un des droits de son pays sous prétexte qu'il travaille à l'étranger ou a la double nationalité », je propose de mettre en place une banque d'investissements pour la diaspora sénégalaise, une mesure phare. Elle

sera dénommée Banque de Micro Crédit de la Diaspora Sénégalaise « SUNUBANK ». La Banque sera créée à travers un actionariat diffus et réservé en très large majorité à la Diaspora au moins 90% du capital social et les 10% restant réservés aux collectivités territoriales. Une

bonne connaissance de ce segment du marché, un management de grande qualité et une technologie de pointe (système informatique et de communication) puisés dans les ressources humaines que nous offre la diaspora à travers le monde feront de cette banque un fleuron d'un Sénégal émergent au vrai sens du terme. Ce modèle de banque innovant est une solution idéale pour satisfaire les besoins de la Diaspora et la place au centre des stratégies pour le développement durable du pays.

Et pour cela, je m'engage à ce que l'Etat :

- Finance l'établissement du business plan définitif ;
- Mette en place l'équipe initiale de la « structure de base » à partir d'un choix impartial dans le milieu des grands financiers de la Diaspora ;

- Reste l'instigateur et le garant du bon fonctionnement de la banque avec un droit de réserve sans faille sur la gestion interne de cette structure.

Cela traduit un engagement que j'ai pris donc pour donner à la Diaspora sénégalaise la possibilité d'investir et d'être propriétaire de cette banque. Comme tout bon investissement, la Diaspora bénéficiera, à chaque échéance, de parts de dividendes. Les actionnaires clients bénéficieront de privilège de traitement au niveau de la structure par rapport aux simples clients. Cela va faciliter l'accès des sénégalais de la diaspora au système financier dont ils ont été la plupart du temps exclus mais aussi réduire le coût de leurs transferts d'argent vers notre pays et favoriser l'utilisation des voies formelles pour ces transferts.

POUR UNE DIASPORA INVESTISSEUSE

De plus, nous avons constaté que les fonds envoyés au Sénégal par les émigrés ont toujours servi à la consommation et à la construction de maisons et vu que les sénégalais consomment plus de produits importés que locaux, ces fonds ne font qu'un aller-retour. De fait, je propose :

- Une politique de consommation locale afin de pallier à la fuite de ces capitaux au préalable bien acquis par cette Diaspora « le made in Senegal » ;
- Des chaînes de Boutiques témoins de la Diaspora sur tout le territoire pour assurer le ravitaillement mensuel des leurs familles en misant beaucoup sur la distribution de produits typiques pour mettre en pratique la politique du « consommer local ». En guise d'exemples, nous pouvons noter le riz de la vallée du fleuve Sénégal, etc. (Type : SONADIS du bon vieux temps).

Et toujours, à travers cette banque, je m'engage à :

- Autoriser l'importation des véhicules ayant la visite technique du pays de provenance et qui par la suite seront soumis à une contre-visite au Sénégal
- Mettre en place de coopératives de femmes d'émigrés dans les cités de la Diaspora pour la création de Micro entreprises qui couvrent les besoins de la cité mais aussi pour le ravitaillement du marché occidental de la Diaspora qui est actuellement entre les mains des Asiatiques, même si les produits proviennent toujours de chez nous ;
- Mettre à la disposition de cette banque un fonds de garantie afin d'augmenter sa capacité financière et d'assurer par la même occasion les prêts destinés à la Diaspora dans le but faciliter le retour, l'intégration sociale et économique des émigrés. En effet, le financement des projets agricole, agro-alimentaire, touristique, de service, de haute

technologie, etc. va générer des emplois considérables et diversifiés. L'accent sera mis sur le transfert de technologies à travers un partenariat entre les émigrés porteurs de projets et les entrepreneurs occidentaux ;

- Donner à chaque migrant la possibilité de disposer d'un toit dans des cités de la Diaspora « CITES VERTES » à travers toutes les grandes villes du pays. Ces maisons seront proposées par SUNUBANK au comptant ou à crédit à des taux convenables ;
- Donner la possibilité aux familles des migrants-résidents de bénéficier d'une couverture sanitaire adéquate ;
- Créer, au-delà de cette mesure phare d'inclusion, un cadre officiel de concertation nationale impliquant tous les acteurs étatiques et non étatiques concernés par les questions de migration/développement. Ce cadre devra permettre la mise en place d'un système performant de gestion des flux migratoires et combler le déficit sur les données et informations sur l'émigration tout en menant des actions efficaces de lutte contre l'émigration clandestine ;

- Moderniser les services consulaires en les affranchissant de toutes considérations politiciennes, les doter de personnel administratif compétent et dévoué. Je mettrai en place des représentations consulaires dans les zones qui en sont dépourvues et/ou où le besoin se fait sentir ;
- Renégocier les accords bilatéraux entre travailleurs sénégalais et européens pour que les pensions de retraite soient perçues au Sénégal mais aussi pour que certains prisonniers puissent purger leur peine au pays ;
- Par rapport à l'existant comme le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE), je m'engage à renforcer sa transparence pour en faire bénéficier à tout demandeur sans étiquette politique et à augmenter sa capacité de financement ;
- Instaurer des rencontres mixtes à intervalles réguliers entre les représentants de la diaspora et l'État pour évaluer les résultats des politiques entreprises.

ÉDUCATION ET FORMATION

- **La gestion des bourses d'études**
Je m'engage à réformer profondément le Service de gestion des étudiants sénégalais à l'étranger (SGEE) basé à Paris pour plus de transparence dans l'attribution de bourses aux étudiants sénégalais. Je m'engage à définir des critères simples, clairs et objectifs d'attribution des bourses basés sur le mérite pour plus d'équité et d'égalité entre les citoyens.
- **Les enfants nés dans la diaspora**
Les enfants nés à l'étranger de parents sénégalais sont des sénégalais à part entière. Il faut cesser leur stigmatisation (binationaux dans le sport et non éligibles à certains postes électifs ou nominatifs). Ils constituent une chance pour le Sénégal et peuvent être nos meilleurs ambassadeurs dans le monde.

Ainsi, je m'engage à faciliter leur intégration dans le pays par un encouragement de leur retour et par conséquent de leur insertion socio-professionnelle.

- **Le transfert des compétences des sénégalais de la diaspora**
Les actifs et retraités sénégalais de la diaspora pourraient être appelés à contribuer à la formation professionnelle des jeunes par des accords ou incitations financières (pour les retraités par exemple). Ils constitueraient ainsi la première et moins coûteuse équipe de transfert de compétences.



45.CULTES

Tolérance, Liberté, Diversité !

Le rapport entre l'Etat et les religions au Sénégal repose sur un contrat social et une harmonie qui ont toujours garanti notre cohésion sociale. Ce sont des rapports paisibles avec des rôles distincts mais toujours complémentaires, pour une meilleure harmonie entre le fonctionnement sans entrave des institutions et le libre exercice des cultes, tout en respectant les différences et les particularités dans le cadre de relations sociales apaisées

LA LAÏCITÉ AU SÉNÉGAL, UN DÉFI SOCIAL ET POLITIQUE

- Je suis un ardent défenseur du principe garantissant la liberté de culte et de conscience. C'est l'un des fondements de la cohésion nationale qui garantit le respect par l'État des convictions intimes de chacun.
- J'entends conforter le cadre juridique qui a permis jusqu'ici aux croyants de toutes confessions de coexister dans le respect mutuel et des principes républicains.
- Je ferai en sorte que la religion, comme élément constitutif de nos identités et de notre histoire commune, joue pleinement son rôle dans la consolidation de notre vivre ensemble.
- Je serai intransigeant envers toute atteinte à la liberté de culte qui entendrait placer ses conceptions propres au-dessus du socle commun qui constitue le pacte républicain.
- Je peux dire avec fermeté, convaincu de notre expérience propre en termes de coexistence pacifique entre les communautés religieuses, que le Sénégal doit penser sa propre conception de la laïcité qui n'a jamais été une négation des religions.

L'État doit participer foncièrement dans l'éducation religieuse de ses citoyens en tant que demande sociale légitime qui m'est constamment parvenue des autorités, des organisations et foyers religieux du pays dans leur diversité. Il doit dégager une gouvernance réfléchie du religieux capable de répondre aux nombreuses interrogations relatives à l'équilibre du cadre de vie. Dans la construction et l'entretien des lieux de cultes, partie intégrante de notre patrimoine culturel et historique, l'État doit accompagner les communautés respectives. Cela garantirait une meilleure justice sociale entre les différentes collectivités tout en préservant notre pays de toutes emprises pouvant nuire à notre cohésion nationale et notre sécurité.

Dans le cadre d'une vision prospective de la gouvernance du religieux respectueuse en même temps, des particularités et des valeurs de citoyenneté qui constituent le ciment national, le statut spécial pour certaines villes doit être respecté et préservé avec un traitement équitable pour toutes les communautés dans leur diversité. Cependant, nous pouvons avoir une politique spéciale pour toutes ses localités religieuses respectueuse de leur identité et de leur histoire au sein de la République.

La laïcité à la sénégalaise doit être conçue comme système dans lequel l'état vit avec les religions, les soutient et les appuie en tant que pourvoyeuses de sens et régulatrices d'un espace social épanoui et apaisé. De ce fait, le projet de laïcité que j'ai est différent de tous ceux qui prônent une absence totale d'implication de l'État dans les affaires dites religieuses ou d'une négation du rôle constructif des religions dans la consolidation du pacte républicain et de la cohésion nationale. Les limites du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel ne doivent pas empêcher des espaces de convergence et complémentarité au service de l'idéal républicain et du progrès socioéconomique.

Pour ce faire, il faudra adopter des stratégies intégrant les points suivants considérés comme indispensables à une compréhension partagée d'un principe laïcité constitutif du vivre ensemble.

COMPRÉHENSION PARTAGÉE DU CONCEPT DE LAÏCITÉ

A cause d'un déficit d'efforts d'adaptation et d'appropriation réfléchie d'une notion aussi complexe, fruit d'autres contextes historiques, nombreux sont nos concitoyens qui assimilent encore la laïcité à une menace pour la religion alors qu'elle est un principe permettant de garantir la liberté de conscience et d'exercice

du culte. C'est un gage de l'égalité entre les croyances en plus d'une neutralité objective de l'État en ce qui concerne les choix et orientations spirituels. Dans notre entendement, la laïcité permet, de ce point de vue, une meilleure intégration de la société et une prise en compte de la diversité en son sein.

CONCERTATION ET RÉFLEXION INCLUSIVE SUR LA LAÏCITÉ AU SÉNÉGAL

Le débat sur la laïcité au Sénégal est toujours d'actualité. Cela est dû à un certain écart entre une consécration constitutionnelle de la laïcité bien réelle et une réalité atypique et complexe faite de rapports étroits entre pouvoir et religions qui font que cette notion doit être définie, précisée. Une réflexion devra être

engagée, en vue de parvenir à un consensus sur ce que devra être la laïcité sénégalaise, une laïcité bien à nous, qui prendra en compte nos réalités et qui pourra nous permettre de nous rapprocher d'une relative unanimité dans la conception que les citoyens auront de leur laïcité.

GARANTIE DE LA LIBERTÉ ET DE LA DÉMOCRATIE

Par une laïcité qui, de notre point de vue, assure pour les citoyens la liberté des convictions, qu'elles soient religieuses, philosophiques ou politiques, l'État doit veiller à protéger les religions contre d'éventuelles atteintes allant du mépris à la vindicte en passant par la critique, le blasphème, etc. L'État se positionne

ainsi comme protectrice des religions, et non comme une menace pour celles-ci tel que le laissent entendre les détracteurs d'une laïcité mal comprise dont le contenu et les contours mériteraient d'être mieux expliqués à travers une pédagogie différenciée.

RESPECT DE LA DIVERSITÉ ET PROMOTION DE LA TOLÉRANCE

Il y a, au Sénégal, des communautés ethniques, religieuses ou linguistiques avec une plus forte présence à différents points de vue. Il y a également d'autres minorités qui constituent, il faut le préciser, un maillon essentiel de notre Nation diverse mais indivisible tout en symbolisant le degré de liberté dans un pays. Sans préjudice du devoir de neutralité de l'État, celui-ci doit être en mesure d'intervenir pour assurer l'équité entre tous les groupes religieux

et éventuellement prémunir notre pays des effets déstabilisants de la manipulation des symboles religieux et identitaires qui pourraient être le fait de groupes particuliers. Ce point devra cependant être considéré avec beaucoup de précautions, au vu des rapports étroits entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel au Sénégal afin d'éviter un climat pouvant nuire au pacte républicain et à la cohésion nationale.

PRÉVENTION ET APPROCHE DES NOUVELLES MENACES SÉCURITAIRES

Les citoyens sénégalais peuvent fonder leur vie sur leur foi et observer librement les préceptes de leur religion sans aucune astreinte de la part de l'Etat, protecteur des libertés et des cultes. L'intolérance politique ou religieuse tranche d'avec notre tradition de respect mutuel et d'ouverture au monde. Une telle tendance serait périlleuse pour notre pays, dans le contexte actuel des nouvelles menaces sécuritaires comme le terrorisme. Ces attitudes contraires au pacte républicain et dangereuses pour la sécurité nationale ont, souvent, pour cibles les symboles les plus marquants d'une Nation, les valeurs chères à la république et notre société foncièrement religieuse mais respectueuse des autres ainsi que l'intégrité physique des citoyens. L'État doit lutter contre la propagation des idéologies négatrices des valeurs de paix et de solidarités qui fondent nos religions. La gouvernance du religieux et des cultes que nous proposons, notamment à travers des programmes d'éducation/sensibilisation, permettrait de limiter la propagation de ces idéologies contraires à l'esprit de tolérance de nos différentes religions et de mieux protéger le Sénégal qui, pour l'heure reste un îlot de stabilité dans la sous-région malgré le devoir de vigilance.

Je propose aux Sénégalais des mesures fortes allant dans le sens de la préservation de la cohésion nationale par un strict respect de la liberté de religion et de conscience à travers différentes mesures :

- La prise en charge urgente, par l'éducation nationale, de la demande légitime des familles d'une éducation religieuse soucieuse de la construction citoyenne nécessaire à notre cohésion nationale ;
- L'intégration et la modernisation de l'enseignement privé confessionnel (daara, arabo-islamique, catholique, protestant) et sa réorganisation pour plus d'équité dans le cadre des réformes du système éducatif ;
- L'institutionnalisation et le renforcement des cadres et dynamiques unitaires religieux dans le but de les faire évoluer en instances consultatives sur les grandes questions d'enjeu national et stratégique ;
- La création d'un conseil interministériel sur le dialogue interreligieux et la promotion de la tolérance pour la cohésion sociale en tant de cadre permanent de concertation, de consultation et de prospective sur la vie religieuse (enseignement, culte, relations avec l'Etat) ;
- La valorisation de la recherche scientifique sur le patrimoine religieux et la mise en place d'une véritable politique promotion du modèle de tolérance religieuse sénégalaise à titre de partage de bonnes pratiques avec d'autres pays ;
- L'amélioration du dispositif de modernisation des cités religieuses en les revitalisant par des projets économiques viables allant vers la création d'opportunités d'emplois et de formation professionnelle afin de régler progressivement, entre autres, le problème de la mendicité.



CADRAGE

ECONOMIQUE

La réduction de la pauvreté par la création d'emplois bien rémunérés constitue aujourd'hui le défi majeur de l'économie Sénégalaise. Selon un rapport 2014 de L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 56,5% de la population Sénégalaise vit sous le seuil de pauvreté.

Malgré des taux de croissance économique déclarés de 6% à 7%, la pauvreté persiste partout à travers le Sénégal avec un système de protection sociale peu efficace et peu efficient pour en réduire le taux.

J'estime qu'une véritable politique de lutte contre la pauvreté et pour sa réduction passe par une création massive d'emplois bien rémunérés. Par conséquent, la situation de l'emploi et plus particulièrement de l'emploi des jeunes doit constituer la préoccupation essentielle de tout gouvernement soucieux de réduire la pauvreté.

A cet effet, je préconise une réorientation stratégique de notre politique économique dans le but d'opérer une véritable transformation de la structure de notre économie caractérisée aujourd'hui par une agriculture peu développée, un secteur industriel embryonnaire et un secteur tertiaire hypertrophié, moteur essentiel de la croissance.

Notre pays ne peut pas faire l'économie d'une industrialisation intensive basée sur la transformation de ressources agricoles abondantes et ses ressources minières en produits manufacturés, dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

La politique macroéconomique que je conduirai doit s'inscrire dans une perspective de développement, en permettant la transformation des structures économiques, avec une attention portée sur les dynamiques entre le cadre macroéconomique et les politiques sectorielles complémentaires.

Cette politique que je compte mettre en œuvre s'inscrit en droite ligne dans ma vision du développement du Sénégal, déclinée ci-dessous :

- | | |
|--------------------------|-------------------------|
| ➤ Un Sénégal juste, | ➤ Un Sénégal équilibré, |
| ➤ Un Sénégal endogène, | ➤ Un Sénégal moderne, |
| ➤ Un Sénégal fier, | ➤ Un Sénégal durable, |
| ➤ Un Sénégal ouvert, | ➤ Un Sénégal prospère, |
| ➤ Un Sénégal connecté, | ➤ Un Sénégal sécurisé, |
| ➤ Un Sénégal compétitif, | ➤ Un Sénégal solidaire, |
| ➤ Un Sénégal instruit, | ➤ Un Sénégal univoque. |
| ➤ Un Sénégal ambitieux, | |

Je m'engage à mettre en œuvre des politiques de gestion économique efficace, efficiente et cohérente

Le Sénégal de demain devra être un pays ouvert sur l'Afrique et le reste du monde et dont la population pourra s'enorgueillir d'appartenir à la communauté des pays qui ont pu tourner la page du sous-développement, en mettant en valeur les gisements d'opportunités économiques, de savoir et de savoir-faire, de créativité et d'entrepreneuriat.

Pour ce faire, la nation devra assurer à l'ensemble de ses citoyens une éducation et une formation de qualité et les imprégner de l'esprit de compétitivité et de combativité. Au regard du fait que la compétitivité dépend également de la productivité du capital, les difficultés d'accès à des financements longs destinés aux investissements seront révolus.

J'impulserai ce processus en mettant en place un dispositif d'alimentation de ses dépôts à long terme dans les banques à partir d'un gisement de ressources nouvelles, avec un montant de départ qui sera financé avec l'appui des bailleurs de fonds.

La Vision de Demain est celle d'un Sénégal où les banques rivalisent pour financer des initiatives rentables, au détriment de situations de rente qui tuent la créativité en matière de développement de nouveaux produits financiers.

Je mettrai également en place un dispositif national de mise à niveau des entreprises pour faciliter l'accès au financement.

La qualité de la gouvernance économique et financière sera un axe fondamental et dans ce cadre, la culture de la transparence devra irriguer tous les segments de l'Administration.

Par ailleurs, le souci de la stabilité du cadre macroéconomique sera consacré par une loi qui fixera des limites que l'Etat ne pourra pas dépasser, pour certaines variables budgétaires, dès lors que celles-ci peuvent affecter et perturber les équilibres macro financiers.

Le Sénégal de Demain devra réaliser l'équilibre entre le monde rural et le milieu urbain, entre la modernité et nos valeurs culturelles, en préservant l'environnement.

Le Sénégal doit assurer son positionnement compétitif sur l'agriculture au sens large (agriculture, élevage et agro industries), et sur les Techniques de l'Information et de la Communication, en vue de devenir la référence dans ces domaines en Afrique subsaharienne.

Je créerai un cadre exceptionnel pour ces deux secteurs, en mettant l'accent sur la maîtrise de l'eau, la réhabilitation du réseau hydrographique et ses corollaires, la politique foncière et le projet d'un Sénégal numérique.

Les allocations budgétaires au titre des dépenses en capital sur ressources internes refléteront ces choix et l'Etat utilisera au mieux les PPP (partenariats public privé) pour financer les infrastructures prévues dans le cadre de ces politiques prioritaires, et de façon générale, les PPP seront un outil privilégié de financement des infrastructures.

Mon objectif premier en matière économique est la restauration des grands équilibres macroéconomiques. Il sera atteint avec la résorption de la crise des ICS et de l'énergie, la relance des investissements privés qui marquent le pas, la maîtrise des dépenses publiques et une bonne préparation de la campagne agricole.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Economie et des Finances aura en charge la responsabilité de la politique industrielle, en vue d'un meilleur arbitrage entre les objectifs de recettes et ceux d'investissement. Il sera aussi responsable de la formulation et la conduite de la politique commerciale qui sera une priorité au regard du fait que le potentiel de croissance du Sénégal se situe surtout au niveau de la demande extérieure.

De façon générale, il sera mis fin à l'inflation de ministères et de ministres, en réduisant ainsi le train de vie de l'Etat.

Je m'engage à :

- Réduire la taille du gouvernement
- Réduire les dépenses de fonctionnement
- Me débarrasser de certaines structures budgétivores et sans utilité.
- Bannir les exonérations et les subventions abusives
- Taxer juste et équitable les secteurs à haut potentiel.

Ces reformes devraient nous permettre de mobiliser des ressources supplémentaires à hauteur de 2350,802 milliards de Francs CFA sans recourir à l'emprunt pour financer le programme que je vous propose (voir tableau 1)

Tableau 1 : FINANCEMENT DU PROGRAMME

SOURCE	MONTANT PAR AN (mds CFA)
Economies budgétaires	111,302
Hausse régulière des recettes fiscales	200
Renforcement contrôle fiscal	72,4
Suppression exonérations	177
Elargissement assiette fiscale	150,1
Redevances domaniales industries extractives	300
Pétrole et gaz (à partir de 2021)	1000
Agro-business	100
Télécoms	240
Emprunts & dons	524,314
Total	2875,116

Source : les auteurs

Je m'engage à mettre en œuvre des politiques économiques et sociales pour garantir la bonne gouvernance, le plein emploi et la sécurité des citoyens

Le Sénégal doit se remettre en mouvement. Son redéploiement économique est appelé à s'amplifier grâce à ses investissements dans les différents secteurs de notre économie. Le contrat que je vous propose devrait placer le Sénégal parmi les premiers pays ouest africains où il faut investir.

Les ruptures seront enclenchées et les évolutions positives ainsi engrangées devront permettre le Sénégal d'être compétitif.

Je m'engage à définir et à mettre en œuvre les grandes options de cette stratégie dans le cadre d'un dialogue social permanent et d'une action concertée avec les partenaires sociaux.

Au regard de ces objectifs ambitieux, à la portée de la nation dont le génie créateur est inhibé par un manque de leadership, mon engagement sera de :

- Mettre un foncier aménagé à la disposition des investisseurs y compris dans la zone de Diamniadio en formulant de nouveaux projets ;
- Promouvoir d'autres zones industrielles à l'intérieur du pays ;
- Simplifier le système fiscal pour les PME afin de créer un coût d'opportunité qui facilitera la transition du secteur informel vers le secteur moderne. Une politique de baisse continue de l'impôt sur les sociétés sera instaurée ;
- Promouvoir la culture de l'entreprise moderne et appuyer d'ici 2024 une masse critique de jeunes entrepreneurs bien motivés et formés qui seront le fer de lance des projets du Gouvernement dans les secteurs prioritaires des TIC, de l'agriculture et des agro-industries ;
- Redéfinir la politique foncière en octroyant la terre à ceux qui l'exploitent en tenant compte de l'équité et de l'égalité de genre pour faciliter aux exploitants agricoles l'accès au crédit ;

- Élargir le champ économique des femmes et des jeunes en augmentant leurs capacités d'investissement par un crédit substantiel ;
- Créer une forte demande pour le secteur des télé-services en finançant le projet d'un « Sénégal numérique ».

Pour une agriculture efficiente en vue d'une souveraineté alimentaire au Sénégal, je m'impose certains défis qu'il faut relever.

Pour ma part, j'estime qu'il faut résoudre la question foncière en veillant à ce que nos terres arables ne soient pas accaparées par des intérêts commerciaux internationaux ou firmes multinationales au détriment des nationaux et veiller au recouvrement des terres négativement impactées par la salinisation et le changement climatique.

Je veillerai à :

- Appuyer la création d'exploitations agricoles familiales viables en très grand nombre,
- Investir dans la maîtrise de l'eau et l'agriculture irriguée, et exploiter les différents cours d'eaux présents sur le territoire national pour irriguer davantage de terres et ne plus dépendre sur les pluies de saison.

J'opte pour une diversification des productions et une redynamisation toutes les filières agricoles, en opérant des transferts publics sous forme de financement dans le système d'approvisionnement en engrais ; de distribution de semences, d'aménagement hydro-agricole. Cela m'engage à :

- La fourniture en matériels et équipements agricoles ;
- L'amélioration de la recherche, du conseil agricole, de la formation et des infrastructures rurales ;
- L'amélioration de la réglementation sur la régulation des importations, la protection des droits légaux sur le foncier, la normalisation et la labellisation des produits ;
- L'amélioration du système de commercialisation des produits agricoles ; la diminution progressive de la culture de l'arachide et l'introduction des cultures à forte valeur ajoutée, adaptées et exportables dans la sous-région ;
- La création d'une banque de l'agriculture au Sénégal, avec des lignes de crédit accessibles aux agriculteurs
- La facilitation de l'acquisition du matériel agricole en diminuant la taxe appliquée sur le matériel agricole et les pesticides ;
- Le renforcement des capacités des agriculteurs par l'alphabétisation, en les initiant aux techniques agricoles de base, pour l'amélioration quantitative et qualitative de la production ;
- L'implication des femmes et des jeunes dans le secteur en leur facilitant l'accès à la terre et au crédit ;
- La création de grands domaines agricoles régionaux capables de donner de l'emploi à un grand nombre de citoyens ;
- La création de marchés d'écoulement régionaux, afin de faciliter l'exportation sous régionale ;
- L'introduction de la matière « Agriculture » dans le programme scolaire comme c'est le cas dans les pays anglophones.

L'ensemble de mes engagements dans tous les secteurs de la vie économique et sociale va coûter 2875,116 milliards de Franc CFA par an ce qui est largement à notre portée au vu des ressources internes que nous allons mobiliser.

En effet, le stock de financement actuellement disponible et non mobilisé dans notre pays, l'augmentation des recettes et la maîtrise des dépenses peuvent financer une bonne partie de cet ambitieux programme. (Voir tableau 1 : financement).

Tableau 2 : EVALUTION FINANCIERE DES ENGAGEMENTS DU CANDIDAT IDY 2019

ENGAGEMENTS PAR SECTEUR/THEME	ANNUEL	QUINQUENNAT
Environnement, agriculture, élevage, infrastructures rurales	215,915	1049,575
Infrastructures, transport, habitat, décentralisation	1550,12	7500,6
Education, Enseignement, Recherche	497,5	2314,3
Sante	150	550
Pêche et économie bleue	22,125	98,5
Handicap	9,88	49,4
Commerce	14	70
Industrie	15	75
Défense	200,576	1002,88
Autres secteurs	200	1000
Total	2875,116	13710,255

Source : les auteurs

RESPECT DE LA DIVERSITÉ ET PROMOTION DE LA TOLÉRANCE

Les simulations de politique économique montrent que :

- La mise en œuvre de ce programme devrait faire augmenter en moyenne annuelle le taux de croissance de + 2 points ;
- Ces résultats révèlent également que le niveau de l'emploi devrait accroître en moyenne annuelle de 0,4% soit 140 000 emplois au moins par an.